



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 15 h 30.

Allocution de Sa Majesté le Roi Mswati III, Chef d'Etat du Royaume du Swaziland

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du chef d'Etat du Royaume du Swaziland.

Sa Majesté le Roi Mswati III, Chef d'Etat du Royaume du Swaziland, est escortée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Chef d'Etat du Royaume du Swaziland, Sa Majesté le Roi Mswati III, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Roi Mswati III (*interprétation de l'anglais*) :

C'est pour moi un grand plaisir et un grand honneur que d'avoir une fois de plus l'occasion de prendre la parole devant cette auguste assemblée.

J'arrive du Royaume du Swaziland porteur de messages de salutations et de vœux sincères de Sa Majesté Indlovukazi et de toute la nation swazie à tous les Membres de l'Organisation et à nos amis.

Avant de commencer, je voudrais, au nom du Royaume du Swaziland, exprimer mes sincères condoléances au peuple indien, qui a tant souffert ces 24 dernières heures. Nos

pensées et nos prières vont aux familles et aux amis des victimes du tragique tremblement de terre alors qu'ils luttent pour surmonter les conséquences de la catastrophe. Puisse Dieu tout puissant protéger toute la population de la région et lui éviter de nouvelles souffrances.

Monsieur le Président, au nom de la délégation du Swaziland, permettez-moi de vous présenter mes sincères félicitations, à l'occasion de votre élection à la présidence de cette quarante-huitième session de l'Assemblée générale. De nombreuses questions d'importance vitale pour le monde seront examinées au cours de cette session, et nous sommes convaincus que vous serez à même de mener tous nos travaux vers une conclusion fructueuse.

Je voudrais également adresser notre sincère reconnaissance à votre prédécesseur, M. Stoyan Ganev, qui a dirigé avec grand talent les travaux de la quarante-septième session.

Nous nous réunissons à un moment où notre organisation doit faire face à un certain nombre de problèmes, dont la solution pose à nos ressources et à notre unité un défi probablement sans précédent en 48 années d'existence.

Nous, les Membres, avons la chance que le succès de nos entreprises pour relever ces défis repose dans une grande mesure sur les épaules de notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dont les réalisations au cours des deux dernières années ont amplement justifié la confiance que nous avons placée en lui. Le Royaume du Swaziland rend hommage à son talent, à sa clairvoyance et à ses qualités de chef de file à l'heure où notre organisation doit relever des défis - internes et externes - toujours croissants. Nous sommes persuadés qu'il saura agir en notre nom à tous, à l'heure où l'Organisation des Nations Unies s'efforce

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.13
21 octobre 1993

FRANCAIS

de maintenir la paix et la sécurité à travers ce monde troublé et où nous nous efforçons de répondre aux vœux et aux espoirs de nos peuples, grâce à la promotion du développement économique et social dans tous les Etats Membres. Nous assurons le Secrétaire général de tout notre appui et de nos encouragements pour les temps difficiles qui s'annoncent.

Le Swaziland est très heureux de tendre une main fraternelle à nos six nouveaux Membres, y compris la dernière née des nations de notre continent africain, l'Erythrée. Au début de l'année, nous nous sommes félicités des élections organisées sous l'égide des Nations Unies, qui ont permis à l'Erythrée de vivre une transition pacifique vers l'indépendance, et nous l'avons accueillie au sein de la famille africaine qu'est l'Organisation de l'unité africaine. Aujourd'hui, c'est dans cette famille étendue que nous lui souhaitons la bienvenue.

L'admission de ces nouveaux pays est une preuve supplémentaire de l'importance que nous accordons à l'intégration de tous les peuples à notre organisation : le principe de l'universalité - le fait de représenter toutes les nations du monde - s'est toujours trouvé au cœur même de l'existence de l'Organisation des Nations Unies, depuis sa fondation en 1945.

Tous les groupes de population, toutes les nations, indépendamment de leur taille ou de leur histoire, peuvent apporter leur contribution pour garantir un monde plus sûr, plus prospère dans lequel nous pouvons vivre et travailler en paix et assurer la promesse d'une sécurité économique et politique pour les générations à venir.

Il y a un mois à peine, le Swaziland a célébré un événement d'une grande importance pour l'histoire du Royaume : il y a 25 ans, le 6 septembre 1968, nous avons recouvré notre indépendance et nous avons repris notre place dans le monde une fois de plus en tant que nation libre et souveraine.

Pour marquer un événement historique de cette ampleur, nous avons accueilli un grand nombre de chefs d'Etat et d'autres représentants de pays de tous les coins du globe pour trois jours de fêtes et de réjouissances.

Alors que cet événement était une occasion de réjouissance nationale et une occasion de rendre grâce à Dieu pour les nombreux bienfaits qu'il continue de nous accorder, c'était également une occasion de passer en revue les progrès réalisés dans le domaine du développement de la nation, d'examiner nos succès et nos échecs, et de tirer les leçons de nos 25 premières années d'existence en tant que nation renaissante.

Nous avons également été en mesure de confirmer les mesures que nous prenons afin de continuer à rassembler tous les Swazis sous la protection de notre leadership. Un comité a été établi et des négociations sont en cours pour récupérer les terres et les groupes de population que nous avons perdus au cours du siècle écoulé. Nous veillerons à ce que cette organisation reste pleinement informée des développements futurs.

Parmi les plus grands bienfaits que le Swaziland a reçus, on trouve la paix et la stabilité dont nous avons constamment bénéficié tout au long de cette période de grands changements et de grands désordres. En tant que nation, nous avons confirmé l'importance du rôle que joue notre unité dans la préservation des conditions de notre stabilité, et nous avons montré ce que nous pouvons faire pour que les générations futures puissent profiter de ces conditions.

Nous reconnaissons que deux facteurs ont contribué largement à notre unité : tout d'abord, nous avons toujours mis l'accent sur les aspects de notre caractère national qui font de nous un peuple différent des autres : nos traditions, nos coutumes et notre culture. Et, deuxièmement, nous avons toujours suivi une politique fondée sur le consensus, dans la mesure du possible, en ce qui concerne les questions d'importance nationale.

Ces valeurs traditionnelles qui continuent de nous guider aujourd'hui semblent être démodées et désuètes dans le monde actuel. Mais elles ont été utiles au Swaziland et continueront à resserrer les liens de la nation swazie pendant de nombreuses générations à venir.

Je ne veux pas donner l'impression que le temps s'est arrêté pour nous dans notre coin reculé du continent africain, loin de là. Le Swaziland, aussi, a senti les vents du changement qui ont soufflé dans le monde entier; et ensemble, comme une famille, nous avons oeuvré pour en tirer parti pour le bien de la nation dans son ensemble.

Un exemple récent est le processus de réforme politique que nous avons entrepris.

Comme je l'ai mentionné il y a quelques instants, le Swaziland est régi par la règle du consensus du peuple. A travers les âges, nos dirigeants ont gouverné avec le consentement de la nation, et ce principe continue d'être appliqué aujourd'hui. Donc, lorsque les effets de la réforme politique générale ont commencé à se faire sentir dans le Royaume, tous les Swazis ont eu la possibilité de faire part de leurs opinions personnelles sur la nécessité d'un changement.

En conséquence nous avons adopté une série de recommandations faites par la majorité dans le Royaume pour réaliser un certain nombre de réformes démocratiques, dont la plus importante était relative à des changements apportés à notre système électoral pour permettre une représentation directe et responsable au parlement.

La décision prise par le peuple de mettre en oeuvre les changements a été annoncée en octobre dernier, et la première phase des élections dans le cadre du nouveau système s'est déroulée avec succès il y a une semaine. La phase finale aura lieu dans 10 jours.

Notre nouvelle maturité politique a également entraîné la levée de certaines mesures restrictives qui, pour des raisons diverses, avaient été jugées nécessaires par le passé.

Ces mesures, et tout le processus d'ailleurs, ont été accueillis chaleureusement et favorablement par la communauté internationale. De plus, ils ont répondu aux aspirations de la vaste majorité des Swazis.

Nous devons encore assurer la mise en application d'autres recommandations faites par le Royaume. Nous prendrons ces mesures comme nous l'avons toujours fait : tranquillement, pacifiquement et avec l'assentiment de tout notre peuple.

Si je vous fais part des grandes lignes de ces réformes au Swaziland, ce n'est ni pour justifier nos actions vis-à-vis du monde extérieur, ni pour recueillir l'approbation de la communauté internationale. Non, je veux simplement présenter ces réformes comme un exemple de l'importance que nous, en tant que nation, accordons à notre unité et au principe qui consiste à faire face aux nouveaux défis ensemble, comme une famille.

La politique intérieure du Swaziland se reflète dans nos relations avec le monde extérieur. Tout au long de notre histoire, nous avons constamment suivi une politique visant à encourager le règlement de tous les différends par le dialogue et la négociation pacifiques. Nous sommes encouragés de voir que l'ONU applique ce principe dans ses tentatives de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il est affligeant de constater que les défis auxquels l'ONU doit faire face à cet égard ont atteint un niveau jamais égalé depuis sa création à la fin du dernier conflit mondial.

Les conséquences de l'éclatement de l'ex-Union soviétique, notamment, ont concentré l'attention mondiale sur l'Europe continentale, où les situations existant dans

l'ex-Yougoslavie et en Géorgie continuent de nous préoccuper gravement.

Les horreurs de la guerre en Bosnie nous convainquent encore davantage de la nécessité de limiter les effets des tensions avant qu'elles ne s'intensifient et n'exploient.

Le Swaziland a pleinement appuyé les efforts déployés par l'ONU et la Communauté européenne pour aboutir à un règlement négocié du conflit; et nous rendons hommage au travail accompli par ceux qui sont engagés dans ce processus de paix.

Il convient de mentionner en particulier la contribution faite en Bosnie par les membres de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), qui risquent tous les jours leur vie en essayant courageusement de soulager les souffrances de tant de personnes. Nous demandons instamment aux dirigeants des trois parties de rechercher la base d'un règlement pacifique avant le début de l'hiver, sinon, des milliers de personnes n'auront aucune chance de survivre.

Non loin de là, en Géorgie, nous voyons avec préoccupation se dérouler une autre tragédie dont les conséquences se feront sentir longtemps encore. Le Swaziland lance un appel pressant aux parties concernées, appuyées par tous ceux qui peuvent exercer une influence dans la région, pour qu'elles tirent les leçons des souffrances que subit la Bosnie et recherchent un règlement pacifique négocié au conflit qui a sapé la stabilité d'une nation qui, récemment, célébrait sa nouvelle indépendance.

Ces deux dernières semaines, nous avons vu la lutte politique interne en Russie atteindre un stade critique et menacer très sérieusement la stabilité de ce grand pays.

La plupart des pays du monde ont appris, en passant par des expériences amères, que la voie de la réforme n'est pas facile, qu'il n'existe pas de recette miracle et que le succès ne vient pas du jour au lendemain.

La Russie, pays extrêmement important sur les plans stratégique et historique, a retenu notre attention tout au long de sa transition souvent douloureuse, et nous pensons au peuple russe pendant cette nouvelle crise interne. Le Swaziland s'associe aux autres membres de la communauté internationale pour appuyer une solution pacifique à la lutte constitutionnelle. La paix dans la région dépendra peut-être de l'issue de cette lutte.

Chypre continue de préoccuper ma délégation, 19 longues années après le conflit court, mais dévastateur, qui a divisé cette île malheureuse. Comme Chypre, le

Swaziland est membre du Commonwealth britannique des nations, et il appuie les efforts inlassables que fait notre Secrétaire général pour encourager le dialogue entre les Grecs et les Turcs afin qu'une solution durable, acceptable pour tous, puisse être trouvée.

Plus près du Swaziland, pour beaucoup des pays frères africains les conflits et les querelles internes demeurent les principaux obstacles au développement du continent dans son ensemble. Particulièrement troublante pour l'Afrique australe est l'épouvantable catastrophe qui s'est abattue sur nos frères en Angola, où se produisent quotidiennement plus de tragédies que partout ailleurs dans le monde. S'il est un pays qui a suffisamment souffert, c'est bien l'Angola. Rien ne saurait justifier l'ampleur du désastre que subissent tant de personnes. C'est pourquoi nous appuyons toutes les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour mettre fin au conflit, et nous invitons ceux qui sont responsables des souffrances qui continuent d'être infligées à ce pays à laisser la raison l'emporter. Les élections de septembre dernier ont été jugées libres et honnêtes par des organisations dont nous sommes membre et dont nous respectons l'avis. Nous en appelons aux deux parties pour qu'elles se rencontrent dans un esprit de compréhension et de compromis afin de parvenir à une paix durable pour tout le pays. Les efforts de l'Envoyée spéciale des Nations Unies dans cette mission difficile et dangereuse méritent tout notre appui.

De l'autre côté de notre continent, nous continuons de suivre avec inquiétude la situation en Somalie où, malgré la présence d'une importante force des Nations Unies et de grands succès remportés au début de l'opération, il s'avère toujours impossible de trouver une formule permettant de parvenir à une paix durable. Le Swaziland rend dûment hommage aux membres de la force de maintien de la paix alors qu'ils tentent de maintenir les conditions permettant d'acheminer des vivres et des soins médicaux à ceux qui en ont le plus besoin. De toute évidence, l'appui de la communauté internationale sera nécessaire dans un avenir prévisible - malgré l'énorme saignée qu'il infligera à nos ressources limitées - alors que rien ne sera ménagé pour faciliter la création dans ce pays des conditions politiques susceptibles d'encourager un développement durable.

Malgré ces revers au niveau de la paix dans le monde ces 12 derniers mois, nous avons assisté ailleurs à des succès considérables, dont la plupart ont été remportés grâce aux efforts de l'Organisation des Nations Unies. Dans cette salle même, le Président Clinton a dit lundi dernier que son gouvernement était déterminé à continuer d'encourager l'arrêt, une fois pour toutes, de la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques. Le Swaziland appuie toute mesure visant à limiter la possibilité de tous les pays

d'utiliser à des fins politiques les armes de destruction massive, et nous invitons toutes les puissances nucléaires à accorder à cette initiative tout l'appui qu'elle mérite.

L'événement le plus important actuellement dans le domaine de la paix mondiale est toutefois la signature de l'accord de paix intervenue récemment entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine. Le Swaziland se joint au reste du monde pour saluer avec un profond soulagement ce signe de véritable progrès en direction de la paix au Moyen-Orient. Nous saluons ceux qui ont contribué à ce premier pas vital vers le règlement de la crise qui afflige cette région depuis si longtemps. En particulier, le fait que les deux dirigeants, le Premier Ministre Rabin et le Président Arafat, sont prêts à créer les conditions nécessaires à un règlement mérite d'être loué par tous.

Entre-temps, nous reconnaissons avec les autres pays du monde que de nombreux défis nous attendent au cours du processus de réconciliation et de règlement pacifique. Avant tout, il faut que toutes les nations de la région montrent un ferme attachement à l'égard de ce processus. La responsabilité d'établir un avenir fructueux incombe autant aux pays voisins qu'à Israël et à l'Organisation de libération de la Palestine.

C'est pourquoi le Swaziland se félicite de la réponse favorable que le traité a reçue immédiatement dans la région, et nous offrons notre appui sans réserve au processus qui a commencé par cette poignée de main historique. Nous adressons au peuple du Moyen-Orient nos espoirs et nos prières pour une paix durable.

L'issue heureuse d'un autre conflit ancien a été possible grâce en grande partie aux efforts faits par l'Organisation des Nations Unies et cela mérite d'être souligné. Les élections libres et honnêtes au Cambodge mettent fin, espérons-nous, aux souffrances endurées pendant de longues années par le peuple cambodgien et justifient pleinement l'appui que les Etats Membres avons accordé à ce processus.

Les défis à la paix dans ce pays demeurent toutefois et, tout en saluant les démarches entreprises pour rallier la population à la monarchie nouvellement établie, le Swaziland souhaite vivement que le règlement des divergences qui subsistent intervienne par la négociation et non au moyen qui, dans le passé, a suscité tant de haine et de discorde parmi le peuple cambodgien.

L'Afrique a également connu des événements encourageants au cours des 12 derniers mois. Particulièrement importants pour le Swaziland sont les processus de paix en cours dans les pays voisins du Mozambique et d'Afrique du Sud.

A la fin du mois, s'engagera officiellement le processus de rapatriement de dizaines de milliers de réfugiés mozambicains. Avec l'aide du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, le Swaziland a accueilli ces malheureuses victimes de la guerre civile pendant de nombreuses années. Nous rendons hommage à tous ceux qui ont contribué à l'effort de paix. Avant tout, nous reconnaissons la volonté des deux parties de mettre un terme aux souffrances de tant de compatriotes. Nous nous félicitons donc de l'engagement que le Président Chissano et M. Dhlakama ont pris en faveur de la paix, en donnant ainsi l'exemple aux dirigeants d'autres pays qui connaissent des luttes internes. Nous souhaitons que le processus de paix pourra être achevé avec l'assistance de la force des Nations Unies qui est stationnée dans le pays. Le Swaziland reste prêt à aider le Mozambique à recouvrer l'importance dont il jouissait dans la région.

La situation en Afrique du Sud, notre autre voisin, donne également des raisons d'espérer qu'à long terme interviendra une transition pacifique vers un gouvernement de la majorité et la naissance d'une nouvelle Afrique du Sud. Cette opinion a été renforcée par les discours que le Président De Klerk et M. Mandela ont prononcés aux Etats-Unis la semaine dernière. Le processus de négociation s'est déroulé conformément à un calendrier rigoureux et des succès importants ont été enregistrés. Je songe par exemple au récent accord concernant les conditions devant régir la création du Conseil exécutif transitoire.

La date des élections, fixées en avril 1994, revêt une importance particulière, car elle offre un moyen de focaliser l'attention de la communauté noire, qui est privée de son droit de vote depuis si longtemps. Cependant, des obstacles majeurs doivent être surmontés avant la date des élections. Le principal est la poursuite inquiétante de la violence dans de nombreux milieux de la société sud-africaine. Cela a entraîné une perte de confiance largement répandue dans le processus de paix. Nous lançons un appel aux dirigeants de tous les partis en Afrique du Sud pour qu'ils amènent ceux qui menacent les progrès réels qui ont été réalisés jusqu'à présent à faire preuve de la plus grande retenue. Nous espérons que la raison l'emportera et que l'instance propice à la négociation pacifique sera utilisée pour la réconciliation de toutes les divergences.

M. Musuka (Zambie), Vice-Président, assume la présidence.

Nous nous inquiétons également de voir que des représentants de larges segments du pays ne participent pas aux négociations, ce qui risque d'occasionner à long terme des problèmes plus graves. Les chaises vides à la table de négociation ne permettront d'aboutir qu'à une solution partielle au problème que pose la création d'une nouvelle

Afrique du Sud. Tous les Sud-Africains doivent être représentés pendant les entretiens afin que chacun puisse avoir l'impression qu'il participe à la solution. Il faut créer les conditions propres à donner à tous les habitants d'Afrique du Sud, sans distinction de race ou de croyance, une voix dans le processus de transition.

Entre-temps, conformément aux vœux de la majorité des Sud-Africains, le Swaziland appuie l'appel lancé en faveur de la levée des sanctions économiques et commerciales toujours en vigueur contre l'Afrique du Sud pour que ce pays puisse entamer le processus long et difficile vers le règlement des nombreux défis que lui pose le développement.

Le Swaziland sera heureux d'accueillir une nouvelle Afrique du Sud en tant que force majeure dans le développement de la région.

Plus au nord de notre continent, la signature récente d'un accord de paix au Libéria contribuera, espérons-nous, à mettre un terme à un chapitre long et pénible de l'histoire de ce malheureux pays. Le Swaziland souscrit à l'offre faite plus tôt cette année par l'Organisation des Nations Unies d'aider au processus électoral. Nous lançons un appel à tous les dirigeants libériens pour qu'ils respectent le processus de paix et fassent confiance au système électoral afin que le pays puisse commencer la tâche de reconstruction dans une atmosphère d'unité et de conciliation nationales.

Alors que nous examinons l'ampleur de la participation de l'Organisation des Nations Unies aux opérations de maintien de la paix dans le monde, il est clair que des questions importantes se posent à nous quant à notre capacité de répondre aux futurs conflits. Tout en saluant le courage et le dévouement dont font preuve les 80 000 hommes et femmes des forces des Nations Unies qui sont affectées dans 17 opérations qui ont lieu dans le monde, nous lançons un appel aux autres Membres pour qu'ils procèdent à un examen en règle de la façon dont nos opérations de maintien de la paix sont gérées en vue de tirer le plus grand profit de nos ressources limitées.

A l'approche du cinquantième anniversaire de l'ONU, il convient d'examiner nos réalisations dans ce domaine et de tirer parti de notre expérience collective afin que dans les futures opérations de maintien de la paix nous puissions utiliser au mieux nos ressources. Le Swaziland se félicite donc de l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport "Agenda pour la paix" pour que soient examinées à la présente session ces questions fondamentales.

Au début de ma déclaration, j'ai souhaité, au nom de la délégation du Swaziland, la bienvenue aux six nouveaux Membres, dont l'adhésion reflète l'attachement de

l'Organisation au principe de l'universalité. Nous avons confirmé que c'est un droit de l'homme fondamental de tous les peuples que d'être représentés à l'Organisation des Nations Unies afin de réunir la plus grande diversité d'opinions et d'expériences et de faire partager à tous les pays les bénéfices de l'Organisation.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Pourtant, le Royaume de Swaziland entretient depuis longtemps d'excellentes relations avec 21 millions de gens, qui estiment ne pas être représentés ici depuis 1971. Je veux parler de la population de la République de Chine.

Au cours des 25 dernières années, la République de Chine s'est révélée être une véritable amie du Swaziland. Nous avons bénéficié de l'expérience de développement de la République de Chine qui lui a permis de se hisser au rang des nations industrialisées. Le reste du monde a été exclu de cette expérience et de la contribution positive que la République de Chine pourrait apporter à la communauté internationale. C'est une contribution que le Gouvernement et le peuple chinois sont prêts à apporter. Vingt et un millions d'individus ont le sentiment que le droit d'être représentés par des hommes et des femmes de leur choix à l'Organisation des Nations Unies leur est refusé. Dans l'intérêt de l'équité et de la justice, leur voix collective mérite d'être entendue.

Le Swaziland appuie donc l'appel lancé par d'autres Etats Membres en faveur de la création d'un comité spécial chargé d'examiner la question de la réadmission de la République de Chine à l'Organisation des Nations Unies.

En ce qui concerne la question des droits fondamentaux de l'homme parmi les nations, le Swaziland attache une grande importance à sa participation à la Conférence de Vienne en juin dernier. Nous avons dit clairement quelle priorité nous donnions à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans notre propre pays, lesquels, pensons-nous, jouent un rôle important dans le maintien de la paix et de la stabilité à travers le monde.

Depuis l'indépendance, le principe de l'égalité entre les nations a toujours guidé notre politique étrangère, et c'est pourquoi nous nous sommes joints à d'autres Etats Membres pour saluer la Déclaration et le Plan d'action adoptés à la l'issue de la Conférence. Nous attendons avec intérêt la discussion qui doit avoir lieu à l'Assemblée générale sur les propositions ayant fait l'objet d'un accord à la Conférence et que nous sommes prêts à mettre en oeuvre quand cela s'avérera nécessaire.

Pendant de nombreuses années après son indépendance, le Royaume du Swaziland a connu une période de croissance

régulière et de prospérité satisfaisante en dépit des difficultés que rencontraient d'autres nations en développement de notre région. La récession économique mondiale et la sécheresse de 1991 et de 1992 ont mis un terme à notre expansion économique. C'est ainsi que le Royaume est entré dans une période très difficile. En tant que pays en développement, il dépend largement de l'économie de nations plus industrialisées que la sienne et, faute de la relance mondiale annoncée pour 1993, notre situation n'a fait qu'empirer.

Nous reconnaissons qu'il nous appartient d'adopter des mesures internes et nous nous employons activement à renforcer notre secteur économique et notre secteur agricole. Mais nous restons tributaires d'appuis extérieurs pour financer les programmes qui nous permettraient d'atteindre nos objectifs.

Afin d'assurer son propre développement économique, le Royaume a entrepris un programme d'action reposant sur le principe du consensus national qui avait assuré le succès de nos réformes politiques. L'Organisation des Nations Unies continue de nous aider à planifier et à coordonner nos efforts, et cette aide continuera à nous être nécessaire quelque temps encore pour assurer la croissance dont nous avons besoin pour la sécurité économique des générations à venir.

Un domaine qui a retenu tous nos efforts est celui de l'expansion de nos marchés à l'exportation et de nos relations commerciales avec d'autres pays. Nous suivons donc attentivement les négociations prolongées sur la conclusion de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Selon un proverbe africain "lorsque les éléphants se battent, les fourmis sont écrasées". Pour notre petite nation en développement, l'enjeu de ces négociations est énorme. Nous attendons notamment un ensemble de mesures commerciales internationales qui tiennent pleinement compte des besoins des pays en développement et qui ouvrent la voie à des accords commerciaux entre nous et le "premier monde". Nous avons une autre échéance dans deux mois. Nous prions les principales puissances économiques mondiales de penser à l'avenir à long terme de notre peuple et de ne pas se laisser séduire par les avantages politiques à court terme que leur procureraient l'indécision et l'atermolement.

Même s'il est dans une grande mesure tributaire de l'issue des négociations du GATT, le Swaziland et les autres pays d'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est ont suivi l'exemple des grands blocs commerciaux mondiaux et créé leurs propres marchés communs régionaux. La Communauté pour le développement de l'Afrique australe, dont le Swaziland assume actuellement la vice-présidence, et la Zone commerciale préférentielle des Etats d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe sont des modèles de coopération entre

les nations. Notre objectif est d'améliorer le bien-être de nos peuples grâce au développement et à une coopération économique et commerciale plus étroite entre les Etats membres. En tant que membre de ces associations commerciales, nous essayons d'ouvrir davantage de marchés régionaux pour compléter ceux que nous avons créés à l'extérieur. Notre objectif à long terme est une plus grande autonomie régionale et il mérite d'être appuyé par le monde développé. La Communauté pour le développement de l'Afrique australe, la Zone commerciale préférentielle des Etats d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe et d'autres associations du même genre réussiront tant que nous pourrons compter sur l'appui et l'engagement d'organisations telles que l'ONU. Je les recommande à cette assemblée.

Le Swaziland estime que l'Organisation des Nations Unies a parfaitement raison d'attacher autant d'importance à la notion de développement durable entre les pays Membres. Nous nous félicitons, Monsieur le Président, de l'appel que vous avez lancé pour que la présente session concentre en priorité son attention sur un agenda pour le développement. Nous avons l'intention à cet égard de participer pleinement et activement à la prochaine conférence sur la population et le développement qui aura lieu l'an prochain et à la réunion au sommet des chefs d'Etat sur les questions sociales prévue pour 1995.

L'idée d'une approche globale du développement - qui tient compte de questions comme l'environnement, les établissements humains, la gestion de la population, l'emploi productif et le recul de la pauvreté - constitue le fondement des politiques de notre propre nation.

Nous mettons tout en oeuvre pour que notre développement soit durable et bénéfique pour les futures générations de Swazis, de la même façon que nos ancêtres ont fait des sacrifices pour nous laisser en héritage la prospérité et la sécurité.

Nous nous félicitons par conséquent des initiatives qui placent les questions démographiques au coeur de toutes les activités sociales, économiques, politiques et écologiques et nous attendons avec intérêt les résultats de la Conférence du Caire de l'année prochaine et le Sommet social de 1995.

L'année qui vient de s'écouler a été passionnante et riche en événements. Les premiers pas menant au règlement de nombre de problèmes de longue date ont été franchis, mais beaucoup de défis subsistent.

Il est entendu que l'Organisation devra apporter des modifications dans son administration; nous attendons avec intérêt de pouvoir contrôler des opérations plus efficaces à la suite des mesures prises par le Secrétaire général. Malgré

cela, l'ONU peut être fière des résultats obtenus au cours des 12 derniers mois, et le Royaume du Swaziland rend hommage à tous ceux qui ont contribué à tant de réalisations marquantes.

Je tiens à vous assurer personnellement que le Swaziland montrera la confiance qu'il met dans l'Organisation en versant sa contribution à temps et de bon gré, convaincu qu'elle sera utilisée au mieux. Nous prions instamment tous les autres Etats Membres de faire de même afin que l'Organisation puisse avoir les fonds nécessaires pour entreprendre les programmes d'assistance qui sont désespérément attendus dans de nombreuses parties du monde.

En conclusion, je voudrais profiter de cette occasion, au nom de Sa Majesté Indlovukazi et de l'ensemble de la nation swazie, pour exprimer ma profonde reconnaissance au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et à toutes les institutions affiliées pour les nombreux programmes d'assistance mis sur pied au Swaziland depuis son accession à l'indépendance.

Nous estimons que l'ONU reste la seule instance vraiment mondiale pouvant relever les défis auxquels doit faire face le monde aujourd'hui, et le seul organe disposant des ressources et de l'engagement nécessaires pour mettre les solutions en application. Le monde serait beaucoup plus agité qu'il ne l'est sans nos efforts à tous.

Nous sommes fiers de réaffirmer notre attachement aux principes et aux idéaux contenus dans notre charte.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Chef d'Etat du Royaume du Swaziland de la déclaration qu'il vient de faire.

Sa Majesté le Roi Mswati III, Chef d'Etat du Royaume du Swaziland, est escortée hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

M. Mock (*Autriche*) :

Je voudrais commencer mon discours en exprimant à l'Inde mes sincères et profondes condoléances au sujet des victimes de la terrible catastrophe qui s'est abattue sur ce pays et sa malheureuse population.

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter mes félicitations pour votre élection à cette fonction importante. Les débats de cette assemblée

profiteront sans doute de vos longues années d'expérience comme ambassadeur de votre pays auprès des Nations Unies et de votre grande expertise.

La lutte ardue pour un développement durable, le combat quotidien pour le respect des droits de l'homme, l'action pour le maintien de la paix - que ce soit par médiation entre les parties en conflit ou en sauvant des vies humaines dans les zones de guerre : tout ceci nous fait comprendre que, depuis la crise du Golfe, les Nations Unies sont plus que jamais au centre de la politique mondiale. Avec M. Boutros Boutros-Ghali, la communauté internationale peut se féliciter d'un Secrétaire général des Nations Unies qui s'est voué à la mission difficile d'adapter l'Organisation à un environnement politique modifié et de la renforcer pour accomplir des tâches nouvelles. J'ai une profonde admiration pour sa perspicacité et son engagement infatigable, auquel nous devons l'"Agenda pour la paix", véritablement visionnaire.

La première visite officielle du Secrétaire général en Autriche, au mois de juin dernier, a été l'occasion d'aborder les défis principaux auxquels les Nations Unies doivent faire face en cette ère postcommunisme, et qui ont sur Vienne, l'un des trois sièges des Nations Unies, un impact particulier. Notre intérêt commun consiste en une Organisation dotée de la structure, de la direction et de la gestion financière nécessaires pour accomplir effectivement les tâches qui lui sont dévolues par la Charte. C'est avec satisfaction que nous avons pris note, dans ce contexte, de l'assurance du Secrétaire général de renforcer l'Office des Nations Unies à Vienne.

La protection des droits de l'homme compte parmi les tâches primordiales des Nations Unies. L'engagement mondial des Nations Unies dans ce domaine a sauvé des vies humaines, libéré des prisonniers, évité des tortures, permis de retrouver des personnes disparues, encouragé des programmes de santé et d'alphabétisation et sauvegardé les droits des réfugiés.

Au mois de juin de cette année, mon pays a eu l'honneur d'accueillir des milliers de délégués et de représentants d'organisations non gouvernementales à Vienne pour l'un des plus grands événements dans ce domaine : la Conférence mondiale sur les droits de l'homme.

J'aimerais, à cette occasion, remercier encore une fois tous les participants pour leur collaboration constructive et leur engagement, ainsi que pour le précieux et inestimable soutien dont j'ai bénéficié en tant que Président de la Conférence. C'est grâce à la coopération active des Etats participants et à l'assistance efficace du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, sous la direction du Secrétaire général adjoint Fall, que cette conférence a été

une véritable réussite. Une réussite qui n'aurait pas été possible sans la participation engagée des organisations non gouvernementales qui ont envoyé plus de 2 700 représentants à la Conférence mondiale. Ces organisations, créées pour la défense des droits de l'homme, n'avaient jamais été, autant qu'à Vienne, impliquées à tous les niveaux d'une conférence internationale de cette envergure.

Avec la Déclaration et le Programme d'action de Vienne, document final de la Conférence, la communauté internationale a adopté un document d'une grande importance. Il s'agit d'une plate-forme tournée vers l'avenir et orientée vers l'action. Elle ne se contente pas de réaffirmer les principes de base, mais constitue un pas en avant important vers la protection des droits de l'homme, de tous les droits de l'homme, à l'échelle mondiale. Ce document confirme le caractère universel des droits de l'homme et le principe en vertu duquel la protection des droits de l'homme constitue un souci légitime, pas seulement de l'individu ou de l'Etat, mais de la communauté internationale dans sa totalité. Il fait le lien entre les droits de l'homme, la démocratie et le développement, et il souligne la responsabilité particulière des Etats qui doivent mettre en place des mesures adaptées à la protection de groupes particulièrement vulnérables de la société. Il appelle aussi à renforcer le Centre des droits de l'homme des Nations Unies et à en accroître les ressources afin de lui permettre de répondre efficacement aux exigences croissantes.

Lorsque l'Assemblée générale aura à traiter, au cours des semaines à venir, le rapport de la Conférence mondiale, il ne suffira pas de prendre note, avec satisfaction, des acquis de cette conférence. Dans tous les domaines - droits des femmes et des enfants, intégration des handicapés, situation des peuples autochtones, droits des membres de minorités et enfin, droit au développement - partout, les résultats de la conférence mondiale devront se traduire en actions concrètes. Des éléments nouveaux, tels qu'un haut commissaire des droits de l'homme ou une décennie des droits de l'homme, devront également s'inscrire dans les conclusions de cette session de l'Assemblée générale. Sans sous-estimer les autres résultats de la Conférence sur les droits de l'homme, la portée toute particulière de cette recommandation a été relevée par plusieurs orateurs éminents comme le Président Clinton, le Ministre des affaires étrangères Kozyrev et Mme Brundtland, Premier Ministre de la Norvège.

Dans le monde entier, on prend conscience du fait qu'une protection active des minorités constitue une contribution élémentaire à la stabilité politique et sociale des Etats dans lesquels elles vivent, voire une assurance contre des conflits à l'échelle régionale. Dans cet esprit, les Etats présents à Vienne ont réaffirmé leurs engagements à cet

égard, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, adoptée par la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

Événement majeur largement couvert par les médias, la Conférence a en outre contribué, à travers le monde, à sensibiliser l'opinion publique internationale aux droits de l'homme. A Vienne, la dimension humaine, "l'irréductible élément humain", selon la formule réussie du Secrétaire général de l'ONU, a conquis une place fixe à l'ordre du jour de la politique mondiale. Chez nos concitoyens, chez chacun d'entre nous, l'attente est forte. Il incombe aux membres de la communauté internationale de tenir les promesses faites à Vienne avec la Déclaration et le Programme d'action de Vienne. En fin de compte, le succès de la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme se mesurera à sa capacité d'entraîner un renversement de tendance vers la mise en place de communautés assurant à chacun une existence dans la dignité humaine, sur la base de ses droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Voilà des objectifs d'une portée globale pour l'évolution de l'humanité tout entière, même si leur application concrète ne se trouve encore qu'au stade initial.

Au cours des 12 derniers mois, la situation dans les Balkans a continué de s'aggraver de façon dramatique. Les infatigables efforts du Secrétaire général et des médiateurs pour la paix à Genève n'ont pas réussi jusqu'à présent à mettre un terme aux hostilités ou à faire naître la perspective concrète d'une solution pacifique et équitable qui corresponde aux valeurs consacrées dans la Charte des Nations Unies ou dans la Charte de Paris, de novembre 1990. En dépit des importantes réalisations du Haut Commissaire aux réfugiés, d'autres organisations humanitaires et des milliers d'hommes au service de la FORPRONU, la guerre en Bosnie-Herzégovine continue à faire des milliers de nouvelles victimes.

Plus de 200 000 hommes et femmes ont été tués jusqu'à présent, quelque 2 millions de personnes ont été chassées de chez elles ou sont en fuite, des agglomérations et des régions entières ont été dévastées. Même si plusieurs villes ont été déclarées zones de sécurité par l'ONU, la vie n'y est pas encore revenue à la normale. Quoique la violation de l'indépendance, de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et des droits de l'homme par le Gouvernement serbe ait été condamnée dès le mois d'avril de l'année passée par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et que la méthode de la "purification ethnique" ait suscité une réprobation des plus sévères au niveau international, il n'y a toujours pas eu de progrès pour ce qui est de mettre effectivement un terme à cet abominable procédé. Les pires atteintes aux droits de l'homme restent à l'ordre du jour. Entre-temps, il y a déjà

des exemples que ces moyens cruels de l'agresseur servent de modèle aussi aux actions des victimes. L'Autriche a dénoncé ces crimes avec la plus grande fermeté et ne cessera d'insister pour qu'on y mette fin, quels qu'en soient l'auteur et le lieu.

Les principes fondamentaux de l'ordre international, tels qu'ils ont été précisés et confirmés par la Conférence de Londres, au mois d'août de l'année dernière, continuent d'être foulés aux pieds; on n'a même pas commencé à appliquer des résolutions concrètes, telles que la surveillance de la frontière entre la Bosnie et la Serbie ou le rapatriement des réfugiés. L'embargo sur les armes décrété par le Conseil de sécurité, en septembre 1991, s'avère avoir un effet unilatéral au détriment des victimes de l'agression. Tout ceci a fait que le Gouvernement légitime de Bosnie-Herzégovine se trouve pratiquement dans l'impossibilité d'exercer pleinement le droit à l'autodéfense qui lui revient en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, sans que cet Etat bénéficie pour autant d'une protection adéquate dans le cadre d'un système de sécurité collective.

Devant cette toile de fond, les propositions pour une solution de paix actuellement discutées dans le cadre des négociations de Genève soulèvent une série de questions de fond. Les tendances sous-jacentes à accepter, à l'encontre de tous les principes et déclarations, un état de fait imposé par la violence, font craindre une extension et une prolongation du conflit. On risque même d'en arriver à un partage internationalement sanctionné, voire même favorisé du Membre de l'Organisation des Nations Unies qu'est la Bosnie-Herzégovine, et donc à la légitimation formelle des gains acquis par la force. Le dernier plan de partage discuté pour le pays mettrait gravement en danger, faute d'un réel pouvoir central, son indépendance en tant qu'Etat, ce qui contredirait de façon éclatante la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine qui a été réaffirmée de nouveau le 24 août dernier par le Conseil de sécurité.

Le mépris persistant du droit international, des droits de l'homme et du droit humanitaire mettent de plus en plus en question les principes de base de l'ordre international universellement reconnus. En même temps, le prestige des organisations internationales en est sérieusement entaché. Le non-fonctionnement du système de la sécurité collective est particulièrement alarmant.

Il en va de même pour la situation en Croatie : plus d'un quart du pays reste aux mains de l'agresseur, contrairement à ce que stipule le plan de janvier 1992, nommé d'après Cyrus Vance et sanctionné par le Conseil de Sécurité. Ni la démilitarisation de ces régions sous la surveillance des troupes de la FORPRONU, ni le rapatriement des populations civiles chassées n'ont pour l'instant été réalisés. Il y a quelques semaines seulement, la

capitale de la Croatie a subi une attaque de missiles sol-sol tirés à partir de zones censées être protégées par la FORPRONU.

Dans l'ombre de la guerre en Bosnie-Herzégovine, la situation au Kosovo reste tendue. Une solution sensée est loin de se dessiner et le danger d'une explosion de violence massive aurait plutôt augmenté ces temps derniers. L'expulsion des missions à long terme de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) en juillet dernier pourrait constituer un préparatif à une action encore plus violente de la Serbie contre la population albanaise. Dans cette région - habitée à presque 90 % par une population de langue albanaise et autonome au cours des dernières décennies - nous nous trouvons face à une forme d'exercice du pouvoir qui prend de plus en plus nettement des aspects d'occupation. L'Autriche soutient elle aussi les efforts de la communauté des Etats pour faire barrage à la crise au Kosovo. Globalement, une solution pacifique durable des problèmes des Balkans est inconcevable sans une solution équitable et équilibrée pour le Kosovo et pour les minorités dans d'autres régions.

L'Autriche concentre ses efforts sur l'aide humanitaire. Celle-ci est essentiellement assurée depuis le début du conflit par "Nachbar in Not", collecte de dons privés à grande échelle qui a pour mission d'approvisionner les nécessiteux sur place, et à laquelle se sont déjà joints plusieurs autres Etats européens. Le récent éloge du Secrétaire général pour ses réalisations ne manquera pas d'encourager les organisateurs à des efforts plus intenses encore. Par ailleurs, l'Autriche, avec une population propre de 7 millions seulement, prend en charge sur son territoire plus de 70 000 réfugiés.

Si le cours de l'histoire dans l'ex-Yougoslavie n'incite guère à l'optimisme, les développements récents au Proche-Orient nous remplissent d'un nouvel espoir. Après une période de stagnation, l'accord entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), survenu à Washington le 13 septembre, a lancé une impulsion déterminante au processus de paix entamé en 1991 à Madrid. L'autogestion limitée pour des territoires partiels qu'il stipule n'est cependant qu'un premier pas dans la voie de la réalisation du droit à l'autodétermination des Palestiniens dans le cadre d'une solution définitive sur la base des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Organisation.

Il s'agit à présent d'améliorer les conditions de vie difficiles dans les territoires occupés par une généreuse aide internationale aux niveaux économique et financier. L'Autriche, qui s'est traditionnellement engagée en faveur d'une solution de paix au Proche-Orient, entend témoigner sa solidarité par sa participation active aux mesures d'aide internationales prévues.

Dans le cadre des négociations multilatérales, l'Autriche continuera à s'efforcer d'apporter des contributions substantielles dans les domaines des ressources en eau et de l'énergie.

Une paix durable ne pourra toutefois s'établir dans la région que si Israël et les pays arabes concluent des traités basés sur les principes de "la terre contre la paix", de la sécurité et de la coopération régionale. Dans cette perspective, l'accord intervenu entre Israël et la Jordanie sur un "Accord-cadre pour la paix" constitue un signe encourageant, qu'il faut espérer voir suivi prochainement d'un progrès des négociations bilatérales entre Israël et la Syrie, d'une part, et entre Israël et le Liban, d'autre part.

C'est avec une profonde satisfaction que nous pouvons constater aujourd'hui le succès remarquable de l'Opération des Nations Unies au Cambodge. Les deux Coprésidents de la Conférence, la France et l'Indonésie, le Japon et l'Australie autant que les membres permanents du Conseil de sécurité, ont apporté une contribution précieuse au processus de paix. Nos félicitations particulières vont également au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Akashi, et à ses collaborateurs, qui ont assuré le succès de l'opération dans la phase de transition.

Il y a un an, j'avais le plaisir d'annoncer à cette assemblée que le différend entre l'Autriche et l'Italie, à propos du statut des populations de langues allemande et ladine du Tyrol du Sud, qui avait fait l'objet des résolutions 1497 (XV) et 1661 (XVI) de l'Assemblée générale, et qui dépendait depuis 1960 de cet organisme international, avait été résolu.

Un an après, je peux constater que, fondamentalement, l'autonomie mise en place pour la population de langues allemande et ladine du Tyrol du Sud paraît susceptible d'assurer l'existence ethnique ainsi que le développement économique, social et culturel des ethnies, même si certains problèmes restent en suspens et que des problèmes nouveaux viennent à ressurgir dans la dynamique de l'évolution.

La résolution de ce différend en juin de l'année passée a contribué à réduire les tensions entre les différentes ethnies.

L'Autriche continuera, après la résolution de ce différend, à témoigner son intérêt direct aux questions concernant le Tyrol du Sud, notamment lorsqu'il s'agira de résoudre des problèmes nouveaux. Confiant dans la nouvelle qualité des relations austro-italiennes, atteinte avec le règlement du conflit, je suis persuadé que pour toutes les questions relatives à l'autonomie, une solution acceptable pour tous les intéressés pourra être trouvée.

Nombre de conflits armés régionaux sont venus remplacer l'ancienne confrontation Est-Ouest. Ceci place les efforts des Nations Unies pour le maintien de la paix devant des besoins et des exigences accrus. Cette tendance s'est renforcée au cours des 12 derniers mois : quelque 80 000 soldats, policiers, observateurs militaires et experts civils de 75 Etats sont actuellement impliqués dans les 17 missions de paix de l'Organisation à travers le monde.

En 1992, les missions des Nations Unies ont englouti 2,1 milliards de dollars américains - soit le double du budget ordinaire de l'Organisation - et touchent ainsi, dans la forme actuelle de financement, à la limite du possible. Il faut donc s'engager dans de nouvelles voies pour le financement de ces interventions. Le rapport sur le financement effectif des Nations Unies par Ogata-Volcker indique des alternatives de financement représentant une base précieuse pour les travaux de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

Le développement des efforts globaux et collectifs pour la paix constitue aujourd'hui, en liaison avec la crise financière à surmonter, le défi primordial auquel les Nations Unies doivent faire face. Dans son document "Agenda pour la paix : diplomatie préventive, rétablissement et maintien de la paix", le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies décrit les voies que nous devons prendre vers une gestion active de la paix par l'Organisation. C'est à présent aux Etats Membres de donner au Secrétaire général les moyens de réaliser ses projets ambitieux. Il est évident que davantage de sécurité suppose davantage de solidarité et de prestations - que ce soit sous forme de troupes ou de contributions accrues. Eu égard aux retards dans le paiement des contributions, il s'agira tout d'abord d'amener les Etats en retard dans leurs paiements à verser leurs contributions dans les délais et de payer, le plus vite possible, les arriérés. L'Autriche, pour sa part, est fière de remplir ponctuellement ses obligations, qu'elle prend au sérieux.

La capacité croissante de consensus et la nouvelle capacité de décision du Conseil de sécurité des Nations Unies ont contribué à l'extension, tant quantitative que qualitative, des opérations de maintien de la paix et à des besoins de plus en plus différenciés de la communauté des Etats en termes de troupes, d'officiers, de policiers civils et d'experts civils. La direction et la coordination optimales des organisations militaires et civiles pour l'aide aux régions sinistrées étaient l'objectif d'une manoeuvre internationale de grande envergure, "Exercice 93", réalisée récemment avec succès par les Nations Unies en Autriche. Des tâches, comme l'aide aux régions sinistrées, l'aide à la reconstruction et l'aide humanitaire, l'assistance électorale ainsi que la protection des droits de l'homme font, d'ores et déjà, après la fin des conflits, partie intégrante des nouvelles missions pour la paix des Nations Unies.

L'Autriche, qui a participé avec l'envoi d'officiers d'observation, d'agents exécutifs ou d'experts civils à 12 des 21 opérations des Nations Unies mises en place depuis 1988, se félicite de cette nouvelle évolution. Conformément à l'"Agenda pour la paix" du Secrétaire général de l'Organisation, le Gouvernement fédéral autrichien a résolu, le 25 mai dernier, de créer les conditions nécessaires et de fonder sur une nouvelle base légale les conditions-cadres de la future participation autrichienne aux missions de paix des Nations Unies. Ceci permettra de répondre plus rapidement et plus efficacement aux requêtes de l'Organisation et d'instances régionales, et donc aux demandes d'ordre militaire, policier et civil qu'elles supposent. Concrètement, il s'agit dans un premier temps, entre autres, d'établir un service d'aide aux sinistrés, de mettre directement du personnel à la disposition du Secrétaire général des Nations Unies, d'assurer une formation des officiers supérieurs, de réaliser des interventions de police et des opérations d'aide humanitaire.

L'Autriche attache une importance particulière aux composantes civiles des opérations de maintien de la paix. A cet effet, on a créé à Schllaining, au Burgenland, avec l'assistance du Gouvernement fédéral, un centre de formation de cadres civils qui soutiendront les opérations pour le maintien de la paix.

C'est également là que s'est déroulé, au mois de septembre, le premier programme organisé par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) sur le thème du "Rétablissement de la paix et diplomatie préventive", qui se distingue par le niveau de qualification des orateurs comme des participants. Dans ce contexte, il faut également souligner les séminaires de Vienne, traditionnellement organisés par l'International Peace Academy, sur la résolution des conflits. En collaboration avec les Nations Unies, on forme à Schllaining des experts nationaux et internationaux aux tâches civiles des missions pour la paix des Nations Unies, en mettant l'accent sur le développement durable, la protection des droits de l'homme et des communautés ethniques et nationales, l'aide humanitaire et la construction de la démocratie.

Les efforts pour le maintien global et collectif de la paix ne sauraient toutefois, à l'ère de l'interdépendance, se réduire à des opérations de maintien de la paix, mais doivent nécessairement tenir compte des développements économiques et sociaux. La famine, le sous-développement, la pollution, la criminalité, l'abus des drogues et les flux de réfugiés menacent de plus en plus gravement l'équilibre global et donc la paix dans le monde. La dimension internationale croissante de ces dangers exige une collaboration concertée au-delà des frontières. Disposant d'un mandat global aux niveaux politique, économique, social et culturel, les Nations Unies constituent le forum

idéal pour la quête d'un développement durable, donc écologiquement et socialement compatible.

L'"Agenda pour l'humanité", selon le terme très réussi du Secrétaire général, constitue ainsi le véritable défi lancé aux Nations Unies en cette fin du XXe siècle. De Rio à Copenhague, en passant par Vienne, Le Caire et Pékin, des conférences à grande échelle entendent donner des réponses globales à des questions globales. L'homme, son développement et son appartenance à sa communauté sont toujours le centre d'intérêt - qu'il s'agisse du Sommet de la Terre, de la Conférence sur les droits de l'homme, de la Conférence sur la population et le développement, de la Conférence sur les femmes ou du Sommet social.

Dans son discours de principe, avant la réunion du Conseil économique et social de cette année, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a souligné la chance historique qui s'offre aux Etats Membres de l'Organisation : la simultanéité de la réforme structurelle et d'une redéfinition de la politique des Nations Unies. C'est avec la réalisation de l'"Agenda pour l'humanité" que les nouvelles Nations Unies devront faire leurs preuves.

M. de Marco (Malte) (*interprétation de l'anglais*) :

Avant de commencer ma déclaration, je voudrais au nom du Gouvernement et du peuple de Malte exprimer notre profonde solidarité au Gouvernement et au peuple de l'Inde et aux familles des victimes de cet énorme tremblement de terre qui a coûté la vie à des milliers de victimes et fait des dizaines de milliers de blessés et de sans-abri.

Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection unanime à la présidence de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Vous apportez à ce poste important une riche expérience professionnelle et des qualités personnelles qui ne manqueront pas de marquer les semaines et les mois à venir.

Ces dernières années, la présidence de l'Assemblée générale a recouvré le rôle qui lui revient et sa pertinence au vu des événements historiques que connaît notre époque. Nous avons toujours considéré que la présidence de l'Assemblée avait des retentissements sur la structure et les réalisations de notre organisation. Le rôle du Président ne nous semble pas seulement consister à présider l'Assemblée, mais aussi à la représenter et à parler en son nom en se fondant sur ses décisions et ses résolutions.

Le système des Nations Unies, avec l'Assemblée générale en son centre même, devient de plus en plus le foyer véritable de la vie internationale, comme l'avaient prévu ses fondateurs. Les responsabilités confiées au Président de l'Assemblée à cet égard sont donc à la fois délicates et uniques.

Vous héritez vos nouvelles responsabilités d'un prédécesseur qui avait mené sa tâche à bien avec imagination et succès. Je saisis cette occasion de rendre hommage au Président sortant, M. Ganev, qui a contribué au processus de revitalisation de l'Assemblée générale. Au début de l'année, le Président Ganev s'est rendu à Malte à l'occasion de la conférence que nous avons parrainée avec l'Organisation des Nations Unies sur le sujet des ministères des affaires étrangères en transition.

Dans ce contexte, je voudrais également souhaiter la bienvenue aux Etats qui sont entrés à l'Organisation pendant la quarante-septième session, accroissant ainsi le caractère de représentativité mondiale et les responsabilités de l'Assemblée générale. Lorsque l'Organisation des Nations Unies a été fondée, la Charte comptait 51 Etats signataires. Aujourd'hui, l'ONU compte 184 Etats Membres.

Les circonstances ont changé, les rôles ont changé et les personnalités ont changé. Toutefois, les éléments fondamentaux de l'Organisation restent les mêmes. Encore que face à certaines situations nous puissions être tentés parfois de réinventer la roue, les exigences de l'ONU sont évolutives en essence, devant répondre au dynamisme des événements mondiaux, demandant que nous réagissions à des situations changées. Il est donc impératif de cheminer vers une Organisation des Nations Unies de la deuxième génération, forte par ses capacités de faire face et sensible à la nécessité de se revitaliser.

Un examen de certains des événements internationaux de cette année montre bien que l'on accepte l'Organisation des Nations Unies comme garant de la paix, non seulement capable de faire face aux problèmes à mesure qu'ils se posent, mais capable aussi d'absorber ses propres erreurs et ses échecs.

Les événements dans l'ex-Yougoslavie ne traduisent pas seulement l'héritage d'un passé encore présent, mais aussi la difficulté de la tâche qui consiste à amener les parties à un accord à la table des négociations alors qu'il a coulé tant de sang, que tant de souffrances ont été infligées et que tant de crimes ont été commis contre les valeurs les plus chères aux hommes.

L'opération "Rendre l'espoir" en Somalie n'a pas pleinement réalisé cet espoir. En fait, certains événements, certains revers ont contribué à causer la mort de vaillants soldats des forces de maintien de la paix des Nations Unies et ont coûté la vie à de nombreux civils. Une incompréhension s'est emparée de la ville de Mogadishu.

En revanche, les événements au Cambodge constituent une manifestation positive de l'efficacité grandissante de

l'ONU dans son rôle de maintien de la paix, domaine auquel le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, a consacré beaucoup d'énergie et de dévouement afin de garantir le bien-être de plusieurs millions d'êtres humains qui vivent sous la menace de conflits.

La signature de la déclaration de principes par les Israéliens et les Palestiniens est un arc-en-ciel rayonnant sur le Moyen-Orient. Il pourrait aboutir à un pacte de paix, rompant le cercle de la haine et l'héritage de la mort qui dure depuis des décennies.

"Je pense que ces deux peuples victimes des adversités de l'histoire ont besoin que tous ceux qui peuvent aider à faire avancer les événements vers la paix dans la région manifestent leur solidarité et interviennent."
(A/45/1000, par. 95)

Telle a été l'une des conclusions que j'ai tirées en faisant rapport à l'Assemblée, en ma qualité de Président, à l'issue de ma visite dans les territoires occupés dans les sombres jours des premières semaines de janvier 1991.

J'avais dit aussi :

"Le conflit arabo-israélien dépasse de loin le territoire de la Palestine. Ce ne sont pas seulement les Etats de la région, la sécurité de la Méditerranée et les relations avec l'Europe et avec les superpuissances qui sont en cause mais aussi la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et la volonté politique qui inspire ses résolutions." (*Ibid.*, par. 89)

A l'époque, nous avons essayé d'expliquer aussi bien aux Israéliens qu'aux Palestiniens que c'est le fait de vivre en paix avec ses voisins qui peut créer cet environnement international, avec des frontières sûres et garanties, dont tous les Etats de la région, y compris Israël, ont tant besoin pour garantir leur avenir. En conclusion, j'avais dit que le but de la visite, la première qu'ait jamais faite un Président de l'Assemblée générale,

"était de frayer le chemin à ceux qui, conscients de leur responsabilité politique, peuvent aider à instaurer une paix durable qui donnera aux peuples de la région ce à quoi ils aspirent le plus : la paix dans la liberté."
(*Ibid.*, par. 98)

A cet égard, il convient de saluer la compréhension, l'attitude réceptive du Secrétaire d'Etat de l'époque, James Baker, avec lequel je m'étais entretenu de ma visite peu après mon retour. Avec une diplomatie consommée, il avait

accélééré le processus de Madrid, menant à une approche de dialogue qui avait longtemps manqué entre les parties.

Les dirigeants israéliens et palestiniens ont fait preuve de courage moral qui, s'il se maintient, constituera un message d'espoir non seulement pour les peuples de la région mais pour les nombreuses victimes de conflits interminables qui cherchent la voie de la paix.

L'évolution de la situation en Afrique du Sud est également encourageante. Des progrès importants ont été réalisés sur la voie du démantèlement de la politique condamnée de l'apartheid et du rapprochement des diverses communautés. Malte est heureuse de constater que ces progrès ont atteint un stade qui permet à l'Afrique du Sud de reprendre pleinement sa place au sein de la communauté internationale en tant que membre respecté, conscient des obligations qui lui incombent chez elle et à l'étranger. Nous convenons que la levée des sanctions économiques à ce stade peut et doit encourager et aider le peuple d'Afrique du Sud à faire le reste du chemin difficile qui doit le conduire à une liberté, à une dignité et à une justice véritables.

L'approche du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies constitue pour la communauté internationale l'occasion idéale d'examiner de façon approfondie les moyens dont elle dispose pour mener à bien son oeuvre de paix, de sécurité et de prospérité. Cet anniversaire doit être vu comme un acte de régénération, qui mettra en relief la richesse et la diversité universelles d'une institution qui englobe aujourd'hui pratiquement toute l'humanité; qui mettra fort justement en évidence ses qualités d'endurance et de persévérance, qualités éprouvées et démontrées à maintes reprises au cours de ce demi-siècle; qui rappellera à juste titre les succès réalisés au cours des années, souvent malgré des difficultés accablantes; et qui honorera tous ceux qui, nombreux, ont fidèlement servi, et servent encore, certains de façon très visible et importante, la plupart des autres dans la discrétion et le silence, loin des feux de la rampe.

Le processus de régénération doit porter aussi bien sur les institutions que sur les objectifs. Le rôle de l'Assemblée générale se situe au centre de cet aspect institutionnel. En ma qualité d'ancien Président, je reste personnellement et profondément mêlé et attaché à la revitalisation de l'Assemblée. A ce jour, la communauté internationale n'a toujours pas exploité à fond le caractère unique et pertinent de l'Assemblée générale. C'est la seule instance mondiale dont tous les Etats sont membres permanents à part entière; où tous les Etats, quelles que soient leur taille, leur puissance ou leur richesse, ont une voix égale et souveraine;

où toutes les questions politiques, économiques, sociales, culturelles ou humanitaires peuvent être envisagées dans leur intégralité et leur corrélation; et où la prise de décisions est en même temps un processus de création de consensus.

L'Assemblée ne peut être, et n'est pas, considérée comme étant en compétition avec un quelconque organe du système des Nations Unies. Son rôle est unique et prédominant, et ses débats ne peuvent que faciliter, enrichir et, le cas échéant, renforcer les décisions des autres organes.

Certains progrès ont déjà été réalisés concernant l'accroissement de l'efficacité du fonctionnement de l'Assemblée générale. L'adoption de la résolution 47/233 constitue à cet égard l'événement le plus récent et le plus opportun. Bien entendu, nous ne devons jamais oublier que toute mesure de renforcement de son efficacité doit viser un objectif très clair. Dans le cas de l'Assemblée générale, le but est essentiellement d'accroître l'efficacité et la pertinence de son rôle délibérant et créateur de consensus et, partant, d'accroître sa capacité d'assurer le suivi et la mise en oeuvre de ses décisions.

M. Fajardo Maldonado (Guatemala), Vice-Président, assume la présidence.

La taille, la composition et les méthodes de fonctionnement du Conseil de sécurité ont donné lieu, ces dernières années, à d'intenses débats et parfois à des conjectures. Dans la recherche de la paix et de la sécurité, le Conseil est un instrument unique. C'est un mélange d'idéalisme et de pragmatisme; c'est un organe délibérant en même temps que fonctionnel. La disparition des contraintes de la guerre froide a eu un effet des plus visibles et créatifs, libérant et galvanisant les rôles de rétablissement de la paix et de maintien de la paix du Conseil. Les efforts destinés à élargir le Conseil et à étendre ses fonctions doivent s'inscrire dans le cadre envisagé par la Charte à son intention. Toutefois, à l'instar des autres Membres des Nations Unies, Malte espère à juste titre que la transparence et l'objectivité deviendront les traits distinctifs des travaux du Conseil.

Le Conseil doit toujours être conscient de l'effet que ses décisions, surtout l'imposition de sanctions, risquent d'avoir sur des tierces parties. Il importe de lier l'application de sanctions à un système compensatoire en faveur des pays qui, bien qu'ils n'y soient pour rien, doivent supporter le fardeau des sanctions et en payer le prix. Lorsqu'il décide de déployer des forces des Nations Unies, le Conseil doit également songer aux responsabilités qui lui incombent quant à la sécurité et au bien-être, des forces qu'il déploie et des habitants des zones visées. Dans tous ses actes, le Conseil doit s'inspirer du caractère fondamental de la dimension "rétablissement de la paix" de son mandat et de

l'importance accordée par la Charte au règlement pacifique des différends.

Tout élargissement de la composition du Conseil doit notamment avoir pour principal objectif de faire en sorte que cette composition soit équilibrée et équitable et tienne compte de la composition actuelle de l'Organisation des Nations Unies. Il faut prendre en compte certaines considérations régionales et géographiques; la nécessité de permettre raisonnablement à tous les Membres des Nations Unies de servir chacun à tour de rôle au Conseil; et les considérations touchant la taille et le statut de chacun des Etats Membres des Nations Unies.

Un aspect qui exige d'être redéfini dans son application est la responsabilité régionale du maintien de la paix au titre du Chapitre VIII de la Charte. A la séance de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), tenue à Helsinki, la proposition faite par Malte tendant à ce que la CSCE se déclare organisme régional au sens du Chapitre VIII de la Charte a été approuvée par le Sommet II d'Helsinki. Nous pensons que la conclusion, au niveau régional, d'accords semblables permettrait aux pays qui, en raison de leurs obligations régionales, peuvent assumer des responsabilités accrues, de mener les opérations de maintien de la paix de façon plus efficace et plus économique. Cette tendance s'est déjà manifestée ces dernières années, et il faut espérer qu'elle s'accroîtra encore davantage à l'avenir.

A notre avis, le concept de sécurité collective dépend de l'évaluation d'un certain nombre d'éléments. Cela doit nécessairement aller de pair avec la reconnaissance, par de plus en plus de pays, de ce que l'investissement en matière de sécurité collective devrait en partie se substituer aux dépenses consacrées à la sécurité nationale. Dans ces conditions, il est indispensable que les pays mettent des forces à la disposition des opérations de maintien de la paix et veillent à ce que celles-ci reçoivent une formation adéquate. Les Articles 43 et 45 de la Charte, qui n'ont encore jamais été appliqués, doivent être étudiés pour voir dans quelle mesure ils répondent aux besoins actuels.

La notion de droits de l'homme doit continuer à dominer nos débats. Malte appuie la proposition de création d'un poste de haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Nous considérons la récente création du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie comme une promesse que les crimes odieux contre l'humanité ne resteront pas impunis. Cependant, nous estimons que la création d'une cour pénale internationale

ayant compétence pour juger les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, le terrorisme international et le trafic mondial de stupéfiants devrait fournir un concept institutionnel permettant de couvrir la dimension internationale de tels délits.

En examinant la structure institutionnelle des Nations Unies, nous avons été maintes fois frappés par l'incapacité persistante du système de traiter des multiples problèmes de développement à l'échelle mondiale.

Au cours des cinq dernières décennies, les institutions de Bretton Woods ont joué un rôle essentiel dans les domaines monétaire et financier. Toutefois, il convient d'établir des rapports plus significatifs entre les Nations Unies et ces institutions.

La capacité prévue à l'origine pour le Conseil économique et social de jouer un rôle central pour prendre ensemble tous les problèmes sous-jacents communs aux multiples aspects du débat sur le développement est également restée évasive. Cela est notamment vrai pour ce qui est du déséquilibre chronique, de la disponibilité et de l'affectation des ressources financières, de l'assistance technique et des aspects profonds et souvent très délicats du développement durable.

Dans le contexte d'une organisation de la deuxième génération, nous avons proposé de réactiver et d'accroître le rôle du Conseil de tutelle. Cet organe a servi l'Organisation en traitant des Territoires placés sous sa tutelle, dont la plupart sont aujourd'hui devenus Membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies. L'utilité actuellement réduite du Conseil de tutelle est en fait le reflet de son propre succès. Néanmoins, la notion de tutelle se trouve au coeur même des Nations Unies.

A notre avis, le Conseil de tutelle devrait garder sous tutelle, au nom de l'humanité, les domaines qui touchent à ses préoccupations et son patrimoine communs. Il pourrait ainsi exercer une fonction de contrôle sur la protection de l'environnement, les zones extraterritoriales, le climat, et - chose extrêmement importante - les droits des générations futures. C'est une mission qui nous a été confiée dans l'intérêt de l'humanité, et le Conseil de tutelle peut en être le dépositaire.

Malte a toujours conçu son engagement et sa participation active au niveau régional en Europe comme une dimension indispensable de son rôle en tant que membre de la communauté internationale. Nous avons défini en conséquence notre objectif de devenir membre de la Communauté européenne comme l'aboutissement logique et naturel de notre vocation européenne. Cette définition est ancrée dans les réalités politiques, sociales et économiques

de Malte, telles que les a façonnées notre héritage historique et culturel.

Malte a également toujours joué un rôle actif au sein des autres institutions européennes qui, aux côtés de la Communauté européenne, ont contribué à la formation d'une conscience européenne moderne. Nous voyons notre rôle dans le Conseil de l'Europe comme l'expression et le renforcement de notre engagement le plus profond envers la dignité et la liberté de l'individu dans la société. Nous accordons une égale importance à la valeur des principes démocratiques et des usages parlementaires, au respect de la souveraineté et de l'entente mutuelle entre les nations, au respect de la légalité tant nationale qu'internationale et à la nécessité d'améliorer la coopération internationale en matière de sécurité et de développement.

Il est donc naturel que Malte attache de l'importance à la région méditerranéenne, région qui connaît des bouleversements dus aux problèmes qui lui sont propres. La nécessité de préserver son environnement, l'importance de ses routes maritimes et son rôle stratégique de trait d'union entre trois continents sont autant de facteurs dont les conséquences dépassent de beaucoup les frontières de la région. Consciente de cela, Malte n'a jamais manqué de s'intéresser à la promotion de la coopération en Méditerranée et d'y prendre part. Nous avons appuyé l'idée d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée et proposé la création d'un Conseil pour la Méditerranée qui serait le forum du dialogue politique, économique et social pour la région.

Il a été très encourageant d'entendre le Président Clinton, du haut de cette tribune, parler de

"nouveaux rêves en cette époque où les miracles semblent possibles" (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, séances plénières, 4e séance, p. 11*).

Nous nourrissons tous des rêves pour l'avenir. Les pays, grands et petits, riches et pauvres, rêvent d'un avenir fondé sur un sort meilleur pour les peuples, sur la solidarité internationale, sur l'entente mutuelle et la paix - la paix dans la liberté. Nous qui sommes chargés de guider les nations, devons permettre à nos rêves de déborder les limites de nos Etats et commencer à croire pour de bon en la fraternité de l'homme. Nous devons nous dire que les frontières ne sont pas des barrières, mais des poteaux indicateurs signifiant la disparition des préjugés anciens et l'élimination des grandes divisions.

En cette époque où les miracles sont possibles, où l'on a conquis l'espace, rêvons d'autres miracles encore : que le milliard et plus de personnes qui vivent dans une extrême

pauvreté reçoivent leur pain quotidien; que le massacre des innocents, des dizaines de milliers d'enfants qui meurent tous les jours de malnutrition et du manque de médicaments appropriés, cesse; que les millions de réfugiés qui errent de camp en camp, arrachés à leur milieu, regagnent leur foyer; que les milliards et milliards de dollars dépensés en armes de destruction soient affectés à la recherche médicale pour sauver des vies; que l'éducation soit accordée à tous et que la dignité du travail ne soit refusée à personne.

Ces miracles auxquels nous rêvons peuvent se réaliser, car ce ne sont pas que de simples rêves. La volonté politique de la communauté internationale et l'engagement de nombreux peuples vis-à-vis de cette cause peuvent faire de ces rêves une réalité.

Voilà notre agenda pour la paix. Nous pouvons en faire un agenda pour les peuples.

Allocution de Dató Seri Dr Mahathir Mohamad, Premier Ministre de la Malaisie

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre de la Malaisie.

Dató Seri Dr Mahathir Mohamad, Premier Ministre de la Malaisie, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) :

J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la Malaisie, S. E. Dató Seri Dr Mahathir Mohamad, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Mahathir (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) :

Avant de faire ma déclaration je voudrais, au nom du Gouvernement et du peuple malaisiens, exprimer à l'Inde nos plus sincères condoléances à la suite du tremblement de terre dévastateur qui a entraîné la perte de milliers de vies humaines et des pertes matérielles considérables.

Je voudrais m'associer aux autres orateurs pour féliciter M. Insanally de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Son élection à ce poste important est un honneur pour son pays avec lequel la Malaisie entretient des relations chaleureuses et amicales. Grâce à son expérience et à ses compétences, je suis convaincu qu'il s'acquittera de ses responsabilités avec talent et que les travaux de cette assemblée seront couronnés de succès.

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à son prédécesseur, M. Stoyan Ganev, qui s'est acquitté de sa tâche avec dévouement et compétence et a dirigé avec

succès les efforts faits pour revitaliser les travaux de l'Assemblée générale.

Je saisis également cette occasion pour féliciter, au nom de la Malaisie, les six pays qui sont devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies depuis l'automne dernier : Andorre, la République tchèque, l'Erythrée, Monaco, la République slovaque et l'ex-République yougoslave de Macédoine. Leur adhésion contribuera à renforcer le rôle de l'ONU dans l'exécution de ses tâches de plus en plus complexes en matière de maintien de la paix et de sécurité internationales et à promouvoir la coopération économique internationale.

La Malaisie est un pays en développement du tiers monde. D'après l'idée stéréotypée que se fait l'Occident d'un pays du tiers monde, elle devrait être politiquement instable, administrativement incompétente et économiquement en crise. Mais elle n'est pas un cas tout à fait typique. Elle a fait des progrès réels. Elle est relativement stable malgré la bombe à retardement multiraciale dont elle a hérité de son passé colonial. Elle montre une certaine compétence dans la gestion de ses affaires. Ses progrès sont tels qu'elle envisage en fait d'ériger des bâtiments qui devraient témoigner des activités des meilleurs d'entre nous. Et nous osons donner notre avis.

Ce sont là des péchés impardonnables et on nous rappelle constamment que nous ne devrions pas être trop ambitieux. On nous dit que nos succès sont temporaires, que l'année prochaine notre pays s'approchera de l'idée qu'on se fait des pays du tiers monde. Bien entendu, l'année dernière et les années précédentes on nous a dit la même chose. Mais jusqu'à maintenant nous ne nous sommes pas résignés. Nous reconnaissons cependant humblement que rien n'est permanent. Nos détracteurs finiront peut-être par avoir raison.

Le fait que nous nous en sortons et que nous n'avons pas désespérément besoin de leur aide au développement ne mérite, semble-t-il, aucune louange. Pourtant, lorsque les autres pays en développement connaissent des échecs ils sont punis et ils sont priés de faire mieux au risque de ne plus obtenir d'aide et de prêts. Mais nous continuerons à persévérer. Nous ne devrions pas prêter attention à ce que l'on dit à notre sujet. Malheureusement, ces observations négatives nous rendent la vie beaucoup plus difficile.

Nous avons besoin d'investissements étrangers et pour les obtenir nous devons jouir d'une réputation de stabilité, de compétence et de prévisibilité. Mais lorsque les investisseurs s'entendent répéter que la violence raciale est sur le point d'exploser dans notre pays, et ainsi de suite, ils préfèrent probablement investir ailleurs. Bien entendu, ce que l'on dit à notre sujet n'est pas vrai, ce sont des

mensonges. Mais ces personnes apparemment souscrivent à la maxime : plus on répète un mensonge, plus il a des chances d'être cru.

Nous nous soucions du bien-être de notre peuple. Nous voulons nous développer notre pays afin de donner aux Malaisiens un niveau de vie raisonnable. Mais nous ne pouvons pas être intimidés au point de ne pas donner notre avis. Si les nations puissantes se trompent, nous les dénoncerons même si elles disent que nous sommes indûment suspicieux, que nous avons un sens exagéré de notre propre importance, etc. Nous pouvons être dénigrés mais nous continuerons à dire la vérité. Ici, à l'ONU, nous dirons ce que nous pensons devoir dire. Bien entendu, les médias occidentaux libres, mais en fait "contrôlés", ne publieront pas ce que nous dirons. Mais les quelques personnes ici présentes nous écouteront. Quoi qu'il en soit, pour nous, c'est le résultat qui compte. Nous pouvons nous passer de l'approbation de l'Occident.

Il y a quatre ou cinq ans le monde célébrait l'effondrement imminent de "l'empire du mal". L'Union des Républiques socialistes soviétiques était alors encore intacte, mais tout donnait à penser qu'elle avait abandonné la lutte; qu'elle était parvenue à un accord avec ses principaux adversaires, les pays du monde occidental dit libre; et que la guerre froide touchait à sa fin.

La paix éclatait dans le monde entier et l'on parlait beaucoup des dividendes de la paix. La course aux armements prendrait fin, il y aurait un désarmement nucléaire et, comme on le dit, des épées on forgerait des charrues. Le meilleur des mondes verrait le jour : un monde équitable, juste et prospère. Il n'y aurait plus d'oppression, plus de terreur, plus de pauvreté ou de famine. Chacun choisirait la démocratie et l'économie de marché, et passerait sans accroc du système autoritaire à l'économie dirigée. Et un gendarme mondial veillerait à ce que chaque pays reste dans le rang, faute de quoi il devrait en assumer les conséquences. La liste des bonnes choses qui allaient constituer les dividendes de la paix était inépuisable.

Il serait inexact de dire qu'il n'y a aucun dividende de la paix - la guerre entre l'Iran et l'Iraq, l'occupation soviétique de l'Afghanistan, la guerre au Cambodge, certaines guerres en Amérique centrale, et maintenant le violent affrontement israélo-palestinien et l'apartheid en Afrique du Sud ont été réglés, en partie ou complètement. Mais le monde n'est pas devenu un lieu plus sûr ou meilleur pour beaucoup d'entre nous.

L'Union soviétique n'est pas seulement devenue une adepte du système démocratique du libre-échange, travaillant avec les bons pour un monde meilleur. Elle a éclaté en un certain nombre de républiques et la Russie est devenue

dangereusement instable et ingouvernable. Le grand réformateur respecté de la *perestroïka* et de *glasnost* a été évincé et disgracié, et il a été remplacé par un autre qui ne semble pas mieux faire. L'"empire du mal" n'est plus. Mais le coût en vies humaines et en personnes déplacées a été très élevé. Et l'on paie encore.

En Géorgie, en Moldova, en Arménie, en Azerbaïdjan et au Tadjikistan, de nombreuses destructions et de nombreux massacres ont eu lieu et continuent d'avoir lieu. L'ancienne structure économique a été détruite mais la nouvelle est loin d'être en place. Le chaos, le chaos sanglant, prévaut dans de nombreuses régions.

Loin de réaliser une paix universelle, le monde assiste à un spectacle de brutalité sans précédent de la part des Serbes en Bosnie-Herzégovine. Dans de nombreux pays d'Europe le fascisme relève de nouveau sa tête horrible. Des maisons sont mises à feu et des gens meurent brûlés. Et en fait les électeurs approuvent.

Pendant la guerre froide, les protagonistes essayaient constamment de provoquer des soulèvements contre les gouvernements des pays adversaires. Ils donnaient aide financière et matérielle et promettaient aux rebelles qu'ils les protégeraient ou leur donneraient l'asile.

Lorsque le bloc communiste s'est effondré, les populations attendaient de l'aide quand elles renversaient leurs gouvernements communistes et mettaient en place des sociétés démocratiques fondées sur l'économie de marché, ou lorsqu'elles cherchaient à obtenir l'indépendance pour leur pays. Dans certains cas, l'on a répondu à leurs attentes. Bénéficiant du plein appui des Européens, les Slovénes et les Croates ont pu créer de nouvelles nations. Mais les Kurdes irakiens et les Bosniaques se sont rendu compte qu'ils s'étaient trompés. Ce n'est qu'une coïncidence si dans ces deux cas il s'agit de communautés musulmanes.

Le cas le plus tragique est celui de la Bosnie-Herzégovine. Le crime des musulmans est de vouloir un Etat non musulman, hétérogène sur le plan religieux. Ils ont été violemment attaqués par les Serbes, qui ont déclaré ouvertement qu'ils le faisaient - et ils le font encore - pour assurer la chrétienté de l'Europe. Et les Européens ne font rien pour les en empêcher.

Les cruautés commises par les Serbes dépassent l'imagination. Dans un cas, qui a amené certains responsables d'un puissant pays occidental à démissionner en signe de protestation contre la passivité de leur gouvernement, une fillette de 6 ans a été violée à plusieurs reprises devant sa mère, qui non seulement devait regarder, mais qui a été empêchée ensuite de lui venir en aide, et l'enfant est morte après avoir été exposée aux regards

pendant deux jours. Il ne s'agit pas là d'un incident isolé. Des dizaines de milliers de femmes musulmanes, vieilles et jeunes, et de petites filles ont été violées, brutalisées et tuées par les Serbes et elles le sont maintenant par les Croates. Des centaines de milliers de musulmans sont morts ou mourants, et quelque 2 millions de musulmans ont été forcés de fuir leurs villes et villages en feu.

Et que font les champions d'antan de la liberté et de la démocratie? Ils empêchent de fait les victimes de se défendre et essaient au contraire de les forcer d'accepter la partition et de renoncer à leurs territoires, qui ont subi le "nettoyage ethnique" par les Serbes et les Croates. Voilà comment on récompense les violeurs et les assassins. Seuls les plus crédules continueront de croire que les champions bruyants de la liberté et de la démocratie sont prêts à risquer leur vie pour la liberté et la démocratie d'autrui.

La Malaisie tient à déclarer qu'elle est heureuse que des troupes malaisiennes aient été acceptées pour servir aux côtés des forces des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. Nous déplorons cependant l'exclusion de certains pays musulmans de toute participation à la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). Apparemment, la méfiance à l'égard des musulmans est très répandue. Les Malaisiens sont prêts à servir sous les ordres de tout commandant nommé par les Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. Nous espérons que nos troupes seront bien appuyées. Nous ne protesterons pas si les Nations Unies décident d'accroître les pressions qu'elles exercent sur les Serbes, même s'il s'agit d'organiser une offensive militaire, à condition qu'elle soit préparée comme il convient.

En fin de compte, le dividende de la paix résultant de la fin de la guerre froide n'est pas très important. Si changement il y a, il n'en reste pas moins que le passif l'emporte largement sur l'actif. L'exemple le plus frappant est la promesse non tenue concernant l'aide au développement aux pays en développement pauvres qui en ont tant besoin.

Pourtant, en dressant le bilan de la période depuis la fin de la guerre froide, force est de souligner deux éléments importants figurant à l'actif. La récente signature de l'accord de paix entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et les Israéliens et l'accord entre les Noirs et les Blancs en Afrique du Sud doit être considérée comme le plus important succès de la période de l'après-guerre froide. Il faut reconnaître que beaucoup reste à négocier avant que justice soit rendue à toutes les parties et que règne une vraie paix permanente. Mais les principaux obstacles ont été surmontés. Je tiens à féliciter toutes les parties concernées de leur bon sens et de leur courage. Les extrémistes de part et d'autre ne seront pas heureux. Il y

aura encore des actes de violence. Mais je suis sûr que ceux qui sont pour la paix et le bon sens seront aussi courageux à la paix qu'à la guerre.

Je recommande ces deux accords au bon peuple d'Irlande du Nord. C'est faire preuve de courage de ne pas reculer d'un centimètre, mais le vrai courage consiste à accepter un compromis.

On peut bien se demander comment, en dépit de l'échec largement publié des pourparlers de paix entre l'OLP et Israël parrainés par les Etats-Unis, cette percée soudaine a été possible. La réponse ne se trouve pas dans les déclarations de la presse. Le bon sens ne peut l'emporter quand les médias exigent des déclarations de tout un chacun avant et après chaque séance de négociation. Les négociateurs sont obligés de prendre position en public, de faire preuve d'intransigeance et de leur volonté de ne pas bouger d'un centimètre. Après avoir ainsi pris position, il leur était impossible de faire triompher le bon sens.

La presse était absente des pourparlers de paix en Norvège, et le bon sens a pu l'emporter. Il y a, bien sûr, ce grand principe démocratique du "besoin de savoir". Mais avons-nous réellement besoin de connaître chaque détail de chaque négociation? Chaque colon israélien ou chaque Pierre et Paul dans chaque région du monde a-t-il besoin de tout savoir sur les négociations? Les Palestiniens doivent-ils continuer de se faire tuer et être sans abri parce que tout le monde a besoin de savoir qui a dit quoi?

Ce besoin de transparence, ce droit à l'information est une invention de ceux qui veulent s'enrichir dans l'industrie de l'information. Nous devrions tout savoir sur la bestialité des Serbes en Bosnie et pourrions ainsi réagir, mais à ce sujet nous sommes largement tenus dans l'ignorance. En revanche, on nous montre jour après jour ce défilé de négociateurs à une conférence de paix. L'homme de la rue pourra-t-il agir utilement après avoir regardé les nouvelles à la télévision?

Nous vivons à l'ère de l'information. Les techniques de l'information se sont développées de manière explosive, et cela va continuer. Aujourd'hui, nous pouvons, assis chez nous, voir et entendre une guerre en direct, suivre en direct - avec son et image - un concours de beauté, et voir nager un micro-organisme en le regardant au microscope, tout cela grâce à l'écran de télévision. Nous voyons toutes ces choses telles qu'elles sont, où elles se trouvent, instantanément. Nous pouvons voir des meurtres en direct, avec tous les détails sanglants, et en être choqués. Mais nous pouvons voir aussi Michael Jackson faire "sa marche sur la Lune" au moment même où sont commis les tueries et les massacres les plus abjects.

Ce que nous voyons et entendons et ce dont nous sommes témoins c'est ce que les médias décident de nous montrer. Si les médias décident qu'ils veulent que nous soyons choqués par un massacre, ils peuvent diffuser les détails les plus atroces de ce massacre. Mais s'ils choisissent de programmer Michael Jackson à l'heure où se produit le massacre, nous taperons des pieds, emportés par le plaisir.

De toute évidence, ceux qui décident ce que nous devons voir et entendre détiennent un pouvoir terrible. Ils peuvent nous faire danser dans la rue, ils peuvent nous inciter à déclencher des émeutes dans la rue, à mettre le feu, à piller et à tuer. Pouvons-nous douter du pouvoir dont ils disposent? Ne nous leurrons pas : ceux qui contrôlent les médias contrôlent nos esprits et, probablement, le monde entier. Ils peuvent faire valoir ou briser l'image que projettent les présidents, et ils l'ont déjà fait. Des pays peuvent être isolés, ou acceptés, bien qu'il y ait chez eux des violations des droits de l'homme, en fonction de la façon dont les médias les présentent.

Et qui contrôle les puissants médias internationaux? Ce ne sont pas les gouvernements nationaux de petits pays en développement; ce ne sont même pas les gouvernements de pays puissants. Quelques personnes en Occident contrôlent tous les médias internationaux. Certains d'entre eux sont journalistes, mais nombre d'entre eux ne le sont pas. Collectivement, ce sont les "Big Brothers".

Aujourd'hui ils disposent d'une arme encore plus efficace : le réseau mondial de télévision. Aujourd'hui ils retransmettent des nouvelles biaisées. Demain ils diffuseront des émissions pornographiques choquantes pour corrompre nos enfants et détruire notre culture. Ils le font déjà en Europe.

Aujourd'hui nous pouvons encore contrôler la réception des émissions. Le jour viendra bientôt où seul un cintre suffira pour recevoir des émissions de télévision en provenance du monde entier. Nous ne saurons plus où nous réfugier. Les petites nations sont déjà accusées de ne pas être démocratiques et de limiter la liberté parce que nous n'autorisons pas la réception des émissions diffusées par les grands réseaux internationaux de télévision. Nous espérons que c'est parce que nos accusateurs croient en la liberté de la presse, mais nous les soupçonnons de vouloir monopoliser les médias internationaux et tirer des profits considérables de la liberté qu'ils veulent imposer à chaque nation.

La Malaisie croit en la liberté de la presse. Mais cette liberté, comme les autres droits et libertés, doit être assortie de responsabilité. Nous continuerons d'attendre des médias malaisiens qu'ils soient responsables. Nous ne renoncerons pas à la nécessité de faire respecter cette responsabilité.

Mais en ce qui concerne la presse internationale, nous ne pouvons qu'espérer et souhaiter qu'elle prendra conscience des torts qu'elle est en train de causer. Nous ne nous mêlerons pas de ses affaires. Les médias internationaux sont libres de faire des reportages et d'écrire toutes sortes de mensonges, mais nous espérons que, de temps en temps, ils pourront également donner des informations vraies. Le pouvoir corrompt, mais le pouvoir sans responsabilité est l'influence la plus corruptrice qui soit.

Nous avons suffisamment entendu parler de la nécessité de restructurer l'Organisation des Nations Unies. Nous en avons besoin parce que le monde a changé. Le monde de l'après-seconde guerre mondiale n'existe plus aujourd'hui. Ceux qui ont précipité le monde dans une guerre atroce sont aujourd'hui les bons, qui disent au monde ce qu'il faut faire pour être plein d'humanité. Les envahisseurs rapaces du passé sont aujourd'hui les bons samaritains, qui distribuent l'aide aux nécessiteux. N'y aura-t-il jamais de place pour les réformés?

Nous parlons de démocratie en tant que seul système acceptable de gouvernement. Ce système est si bon que nous sommes impatients de voir tous les pays accepter le processus démocratique. Ce processus doit être imposé à chacun, qu'il le veuille ou non. Cependant, lorsqu'il s'agit des Nations Unies, nous repoussons la démocratie. Et l'aspect le moins démocratique des Nations Unies est le droit de veto des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Nous pouvons accepter qu'ils exercent une certaine influence en leur faveur, mais il n'est pas acceptable que chacun d'eux soit seul plus puissant que l'ensemble des Membres de l'ONU. Cela ne l'était pas auparavant, cela ne l'est pas maintenant, et cela ne le sera pas à l'avenir.

Pour l'heure, il peut y avoir un certain nombre de membres permanents. Cependant le droit de veto doit disparaître. Il faut trouver une formule pour que de nouveaux membres siègent au Conseil de sécurité. Quelles que soient les autres qualifications requises, ces membres doivent manifester un intérêt véritable et sincère à l'égard du bien-être de la communauté internationale.

A la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue cette année à Vienne au niveau ministériel, une définition plus complète des droits de l'homme a été présentée. De nombreux pays, comme la Malaisie, ont été ébloués à Vienne pour ne pas avoir prétendument accepté le caractère universel des droits de l'homme. Nous souscrivons à l'universalité des droits de l'homme, mais non pas à leur variété irresponsable préconisée par l'Occident. Les droits de l'homme ne donnent pas la permission de faire n'importe quoi sans tenir compte des droits des autres. Les droits de la majorité sont tout aussi valables que les droits de

la minorité ou de la personne. Une société a le droit de se protéger contre des personnes ou une minorité qui exercent leurs droits de façon débridée, ce qui, en Occident, a contribué à l'effondrement de la moralité et de la structure de la société humaine.

Si les droits de la personne ou de la minorité sont à ce point inviolables, nous devons alors permettre la résurgence du nazisme et de ses activités racistes violentes en Europe et ailleurs. Mais, apparemment, l'Occident pense encore au moins que la violence raciste ne peut être tolérée. Nous espérons que les Occidentaux accepteront également que le fait de vouloir se libérer de la pauvreté et de s'épanouir fait partie des éléments fondamentaux des droits de l'homme.

Enfin, des pays comme la Malaisie doivent désapprouver les sermons sur les droits de l'homme que tiennent ceux qui acceptent, et, dans une certaine mesure, favorisent le "nettoyage ethnique" en Bosnie-Herzégovine. Tant qu'ils ne répareront pas leurs torts dans ce pays, tous leurs discours sur les droits de l'homme sonneront creux.

Cette litanie de malheurs des pays en développement et du monde entier peut sembler interminable. En fait, la liste est loin d'être complète, car nous n'avons même pas évoqué le commerce extérieur et le protectionnisme, l'aide et les dettes, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et les pressions exercées pour faire avancer les questions de l'environnement, de l'Antarctique et bien d'autres.

Le monde de l'après-guerre froide n'est pas à rejeter complètement mais, pour les pays en développement, y compris la Malaisie, il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser.

Une déclaration faite à l'Assemblée générale ne va pas changer le monde. Mais il n'y a réellement pas d'autre endroit où le tiers monde peut parler de ses malheurs. Si nous n'en parlons pas, nous encourageons les principaux responsables à se draper dans une arrogance hautaine, à vanter leurs propres qualités et à faire la morale aux autres. Même si cela n'apporte pas grand-chose, la vérité doit parfois être dite.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la Malaisie de la déclaration qu'il vient de faire.

Datô Seri Dr. Mahathir Mohamad, Premier Ministre de la Malaisie, est escorté de la tribune.

Allocution de la Bégum Khaleda Zia, Première Ministre de la République populaire du Bangladesh

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de la Première Ministre de la République populaire du Bangladesh.

La Bégum Khaleda Zia, Première Ministre de la République populaire du Bangladesh, est escortée à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) :

J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à la Première Ministre de la République populaire du Bangladesh, S. E. la Bégum Khaleda Zia, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

La Bégum Khaleda Zia (Bangladesh) (*parle en bengali; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) :

En cette veille du XXI^e siècle, où les notions de démocratie, de droits de l'homme et de coopération internationale priment de plus en plus, je suis venue à cette session de l'Assemblée générale pour faire connaître aux Membres de l'Organisation des Nations Unies les vues du Bangladesh au sujet de la situation internationale. Je suis ici pour confirmer notre engagement à l'égard des espoirs de paix, de prospérité et de développement pour tous qui se font jour actuellement. A la lumière des réalités contemporaines, les Nations Unies sont universellement reconnues comme la plate-forme la plus efficace du multilatéralisme. Et je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour réaffirmer la confiance indéfectible que nous plaçons dans les Nations Unies.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais présenter nos plus sincères félicitations à l'Ambassadeur Insanally pour son élection à la présidence de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que sa sagesse et son expérience donneront une nouvelle dimension et un nouveau dynamisme aux activités des Nations Unies.

Nous tenons par la même occasion à dire notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour ses efforts persévérants, qui ont donné une nouvelle vigueur aux activités de cette organisation. Il guide les Nations Unies avec beaucoup de dextérité et de bonheur en cette période difficile de transition. J'aimerais l'assurer de notre appui indéfectible dans ses efforts pour mener à bien son importante tâche.

Cinq nouveaux pays ont rejoint les Nations Unies récemment. Je leur souhaite la bienvenue parmi nous. Nous attendons beaucoup de notre travail en étroite coopération avec nos nouveaux Membres : Andorre, Erythrée, Monaco, Saint-Marin et République de Macédoine.

Partout dans le monde, un regain sans précédent de l'espoir de démocratie a entraîné la fin de la guerre froide. On est de plus en plus optimiste à l'idée d'un nouvel ordre économique mondial fondé sur une répartition équitable des ressources et sur les droits de l'homme. Le Bangladesh est fier d'avoir joué un rôle déterminant dans cette renaissance mondiale de la démocratie. Il y a deux ans et demi environ, nous avons réussi à mettre en place un gouvernement véritablement démocratique après avoir éliminé un régime autocratique qui était au pouvoir depuis près de 10 ans.

La démocratie et le développement se renforcent mutuellement. Notre cheminement réussi sur la voie de la démocratie dépend dans une large mesure de notre capacité de relever le défi que représente l'élimination de la pauvreté. Nos handicaps sont nombreux : manque de fonds suffisants et retard technologique. Limités en ressources comme nous le sommes, il nous est impossible d'entreprendre cette tâche tout seuls. Nous avons besoin de la coopération de tous.

Aujourd'hui, chacun s'accorde à reconnaître que la démocratie est le meilleur système politique. La démocratie vise la mise en place d'une société prospère en donnant à l'homme l'occasion de mettre constamment à profit sa créativité et son génie. Que le processus de développement soit entravé et ce sont la démocratie et la stabilité qui sont menacées. Entretenir le besoin naissant de démocratie dans les pays du tiers monde exige un sincère effort de coopération de la part des nations développées et industrialisées.

Sur les plans économique et culturel, il existe aujourd'hui un fossé énorme entre pays développés du Nord et pays en développement du Sud. Il ne faut toutefois pas confondre pauvreté et faillite. Le Sud, auquel appartient le Bangladesh, a un passé glorieux de prospérité culturelle et économique. Aujourd'hui, nous avons entrepris d'édifier un avenir nouveau reposant sur notre culture, nos traditions et les ressources dont nous disposons. Nous sommes fiers de voir que la soif de liberté de notre peuple a trouvé son expression concrète dans l'instauration de la démocratie.

Nous insistons sur la créativité de l'homme et sur sa capacité de travail. Le nouveau concept d'"indice de développement humain" dont on parle tant ne nous paraît pas approprié; ce qui compte pour nous, ce sont les valeurs et la culture propres aux différentes civilisations. Nous croyons qu'on aurait donné une dimension nouvelle au cadre général

de développement des pays les moins développés si cette notion était retenue.

Notre principal objectif est d'édifier une société et une économie prospères en renforçant notre indépendance, notre souveraineté, nos droits de l'homme et notre démocratie. Cela suppose que soit garantie la sécurité des petits Etats comme le nôtre. Tandis que nous oeuvrons à partir de nouvelles équations dans les relations internationales, l'ONU doit prendre des mesures efficaces pour garantir la sécurité des petits Etats. Les espoirs et les aspirations de millions de gens en dépendent. Nous estimons que dans le nouvel ordre mondial qui prend forme depuis la fin de la guerre froide, le respect mutuel entre les grands et les petits Etats doit être la seule norme acceptée. Si nous voulons un avenir à l'abri des guerres et des conflits, il est capital que nous garantissions la souveraineté des petits Etats.

Nous croyons que le droit international a un rôle vital à jouer pour ce qui est de garantir la sécurité des Etats faibles et petits. Les domaines prioritaires à cet égard sont les suivants : une convention sur l'eau des rivières; le droit de la mer; la protection de l'environnement; le statut des réfugiés, des personnes qui émigrent pour des raisons économiques et des personnes déplacées. L'acceptation universelle et sans réserve de la juridiction de la Cour internationale de Justice s'impose de toute urgence si l'on veut vivre en paix.

Nous vivons tous sur la même planète. La civilisation contemporaine et les connaissances qu'elle a accumulées sont l'oeuvre commune de tous les peuples du monde. Chacun peut revendiquer une part égale des ressources et de la prospérité mondiales. Les grandes disparités qui existent dans le domaine technologique doivent disparaître. Autrement dit, nous souhaitons le libre courant de la technologie. Pour nous, l'exclusivité des droits sur la propriété intellectuelle constitue un gros obstacle qui empêche le transfert de technologie. Nous en appelons à tous les intéressés pour qu'ils ne fassent pas preuve d'égoïsme à cet égard. La même attitude discriminatoire se manifeste en ce qui concerne le courant de l'information, ce qui est contraire à la notion de libre courant de l'information à travers le monde. Si l'on veut s'assurer du bon équilibre de la communauté mondiale, il importe de veiller au libre courant de l'information et de la technologie.

Notre existence est inséparable de celle de notre planète, et l'existence de notre planète est aujourd'hui menacée. L'équilibre écologique est rompu et on en rejette la faute sur les pays en développement, auxquels on impose des règlements injustes en matière d'environnement. Ce sont les pays développés industrialisés qui sont à bien des égards responsables de la pollution de l'environnement. Du fait de

leurs ressources limitées, la capacité qu'ont les pays en développement de polluer l'environnement est vraiment très réduite. Ils se préoccupent davantage de résoudre leurs problèmes économiques. En conséquence, c'est aux pays développés qu'incombe la responsabilité principale d'empêcher la pollution de l'environnement. Les pays industrialisés qui polluent l'environnement pour satisfaire aux besoins de leurs populations avides d'un niveau de vie élevé ont la responsabilité de remédier au dommage causé.

Pleinement conscients de la nécessité de protéger l'environnement, nous sommes très prudents dans notre utilisation de ressources en combustible, en électricité et en eau. Le secteur industriel du Bangladesh contribue peu à la pollution de l'environnement. En effet, l'industrie du jute et les produits du jute sont moins dommageables, sur le plan écologique, que nombre de produits chimiques et synthétiques. Mais, face à l'usage de plus en plus répandu des fibres synthétiques qui polluent l'environnement, notre industrie du jute est menacée d'extinction. Or des millions de personnes dans plusieurs pays, y compris le Bangladesh, dépendent de l'industrie du jute pour survivre. La production de fibres synthétiques doit donc être suspendue, tant dans l'intérêt de l'environnement que dans celui de millions de personnes qui travaillent dans l'industrie du jute.

Nous lançons un appel aux pays donateurs et aux organisations d'aide pour qu'ils tiennent compte des initiatives et des programmes de développement des autochtones lorsqu'ils apportent leur assistance. Sinon, le processus de développement est pratiquement voué à l'échec. Les conditions irréalistes créent des obstacles inutiles qui entravent le processus de développement et le progrès continu de la démocratie.

A cet égard, j'admets qu'un Etat ne peut espérer devenir autonome en ne comptant que sur l'aide et l'assistance extérieures. Ce dont nous avons vraiment besoin, c'est de la libéralisation du commerce. Malheureusement, les pays en développement sont soumis, dans le domaine du commerce extérieur, à toutes sortes de discrimination de la part des pays développés. Il faut établir, entre le Nord et le Sud, des liens commerciaux solides et réalistes qui soient fondés sur l'égalité. Il est essentiel, à cette fin, que les négociations de l'Uruguay Round soient conclues sans plus tarder et de façon satisfaisante. Il nous faut, en plus de l'aide au développement, des échanges commerciaux et des investissements. Nous avons créé, au Bangladesh, un climat très propice à l'investissement de l'extérieur. L'expérience moderne a prouvé que le développement ne peut dépendre exclusivement de l'assistance extérieure; le commerce et l'investissement doivent, simultanément, prendre de l'essor.

Nous nous efforçons maintenant de parvenir à la prospérité économique en tirant parti de notre patrimoine lui-même. Nous avons entrepris de rendre notre main-d'oeuvre plus productive et plus efficace. Nous avons fait des progrès considérables dans le domaine des réformes structurelles de l'économie. L'inflation a atteint son niveau le plus faible. Après de longues années de récession, le taux de croissance dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie a nettement augmenté.

Nous avons aussi fait beaucoup de progrès dans le domaine de l'éducation. Nous avons lancé un programme intitulé "Matière à éducation" pour assurer aux couches les plus pauvres de la population le droit à l'éducation. Notre objectif est un taux d'alphabétisation de 60 % d'ici à l'an 2000. Nous avons lancé un programme social national en vue de contenir la croissance démographique à un niveau raisonnable. Nos efforts nous ont conduits au seuil de l'autonomie en ce qui concerne la production de céréales.

Conformément aux tendances mondiales actuelles, nous avons adopté une économie de marché. Comme je l'ai dit plus tôt, la pauvreté est le principal obstacle économique auquel nous ayons à faire face. Nous avons adopté, en nous attaquant à ce défi, un nouveau modèle de développement qui vise à obtenir une large participation du peuple au processus de développement. Nous avons adopté le programme "Daal Bhaat", qui a pour objectif de fournir des aliments de base aux masses pauvres et démunies et de promouvoir le développement des ressources humaines.

Les installations sanitaires et de soins de santé primaires se multiplient dans le pays. L'intégration des femmes au processus de développement représente une priorité. Dans ce domaine, la contribution de la banque Grameen, du Conseil du développement rural et de la Banque agricole mérite d'être soulignée.

Nous devons encourager la coopération régionale comme complément à nos efforts de coopération multilatérale. Dans ce contexte, les sept pays de l'Asie du Sud ont créé l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR). En ma qualité de présidente de l'ASACR, j'essaie d'intensifier la coopération en matière de développement entre les pays membres. Lors du septième Sommet de l'ASACR, qui s'est tenu à Dhaka en avril dernier, nous avons adopté des programmes spécifiques pour faire échec à la pauvreté. D'autres mesures ont également été prises pour promouvoir la coopération dans divers domaines, y compris le commerce, l'éducation et la culture.

En plus de la coopération régionale, nous avons attaché une grande importance au développement et au renforcement

des bonnes relations avec nos voisins et au règlement des problèmes bilatéraux qui subsistent. Malheureusement, cependant, certains problèmes n'ont pu encore être résolus avec le pays voisin, l'Inde, dont le plus important est le partage des ressources en eau. Nous n'avons pas encore réussi à convaincre l'Inde de ce que nous considérons comme notre juste part de l'eau des 54 fleuves et rivières qui coulent dans les deux pays. Historiquement, et selon le droit international, nous avons le droit - un droit inhérent et juridique - d'avoir accès aux ressources en eau des fleuves et rivières que nous avons en commun. Mais depuis l'achèvement du barrage de Farakka, l'Inde s'approprie de façon unilatérale les eaux du Gange. Le fait de retenir l'eau pendant la saison sèche entraîne de graves sécheresses tandis que l'excédent d'eau libéré pendant la saison des pluies provoque de sévères inondations au Bangladesh. Ceci a eu des effets adverses inimaginables sur l'économie et l'environnement du Bangladesh.

Les engagements pris par l'Inde lorsque la construction du barrage de Farakka a été entreprise sont restés lettre morte jusqu'à maintenant. Le retrait unilatéral de l'eau, avec le mépris le plus total des intérêts du peuple du Bangladesh, a conduit plus de 40 millions de personnes habitant le bassin du Gange - ou plutôt le bassin du Padma - à la catastrophe et au désastre.

Le barrage de Farakka est devenu, pour nous, une question de vie ou de mort. L'obstruction du cours naturel du fleuve découlant du barrage a amené le début d'un processus de désertification dans le nord et l'ouest du Bangladesh. La végétation y devient clairsemée tandis que, dans le sud, la salinité croissante menace de ruiner l'agriculture et les industries. L'ensablement accru réduit la navigabilité des fleuves. Les poissons et les animaux seront bientôt en danger d'extinction. Des quantités de personnes aux occupations les plus diverses qui dépendaient du fleuve Padma pour leur subsistance sont maintenant sans emploi. Beaucoup ont dû quitter leur foyer.

Alors que le monde entier se préoccupe de la protection de l'environnement, une grande partie de la population du Bangladesh est poussée vers la pauvreté et la destruction. Il s'agit là d'une violation pure et simple des droits de l'homme et de la justice. Le barrage de Farakka a tout simplement mené notre structure économique au bord du désastre.

L'Inde aurait pu jouer un rôle important dans le renforcement de la confiance mutuelle entre les deux pays si elle avait tenu ses promesses concernant la question du partage des eaux. Nous pensons que cela est encore possible. Nous croyons que la communauté mondiale souhaite sincèrement que le Bangladesh réussisse dans la lutte qu'il mène pour éliminer le fardeau de la pauvreté

accumulé au fil des siècles. Mais comment pouvons-nous, étant donné nos maigres ressources, espérer jamais atteindre cet objectif si des obstacles créés par l'homme se dressent sur notre route? Le Bangladesh souhaite, par conséquent, attirer l'attention de la communauté internationale sur cette question, dans l'intérêt des droits de l'homme, de la protection du droit aux ressources naturelles et de la garantie du processus de développement. Des mesures doivent être prises d'urgence pour mettre fin au traitement inhumain infligé au peuple du Bangladesh. Nous sommes fermement convaincus que des arrangements doivent être trouvés afin d'assurer un partage équitable des ressources en eau du Gange grâce à la signature immédiate d'un accord permanent.

Nous croyons en une politique fondée sur l'amitié, la coopération et la coexistence pacifique avec tous les peuples du monde. Nous avons une foi inébranlable dans le principe du règlement de tous les problèmes avec tous les pays, et en particulier avec nos voisins, par la voie de négociations. Des conditions favorables ont été réunies pour le retour des réfugiés qui avaient quitté leurs foyers dans le district de Chittagong Hill et qui vivent en Inde depuis longtemps. Cela a été rendu possible à la suite d'un accord bilatéral qui a été conclu avec l'Inde en mai dernier.

Malgré d'indéniables difficultés d'ordre économique, social et écologique, le Bangladesh a accueilli 250 000 réfugiés en provenance du Myanmar. Le Bangladesh n'a pas renvoyé un seul réfugié par la force. Je suis heureux de faire savoir qu'à la suite de négociations constructives avec toutes les parties intéressées, notamment le Myanmar et le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), un climat propice au rapatriement sûr et volontaire des réfugiés a été créé. Nous espérons que cela conduira à une solution définitive du problème.

La fin de la guerre froide a fait naître en nous l'espoir de voir s'instaurer un nouvel ordre international pacifique. Mais, face aux réalités présentes, cet espoir semble s'estomper. Les forces de l'hégémonie communautaire, raciale et régionale redressent la tête dans différentes régions du monde. L'humanité s'en trouve ainsi menacée. La violation flagrante des droits nationaux et de l'homme des Musulmans bosniaques aux mains des agresseurs armés serbes est une honte pour l'humanité tout entière. L'oppression et le génocide perpétrés par les Serbes contre des civils désarmés, au nom de l'odieuse politique du "nettoyage ethnique", est une source d'angoisse pour tous les gens de conscience. La poursuite de ce génocide focalise naturellement l'attention sur l'application inégale de la notion de droits de l'homme. Une nation et son existence en tant qu'Etat sont en train d'être effacées en raison seulement de haines religieuses. Le principe de deux poids, deux

mesures pour ce qui est de la fourniture d'armes aux Serbes et aux Croates, alors que les Musulmans restent désarmés, équivaut à une violation des droits de l'homme. Dans l'intérêt des droits de l'homme et de la justice, nous invitons l'ONU et tous les Etats puissants du monde à prendre des mesures efficaces afin de préserver l'indépendance et la souveraineté du peuple de Bosnie-Herzégovine.

Le Bangladesh a toujours souhaité la paix et la prospérité dans le monde. La participation active aux efforts de paix de l'Organisation a toujours été une priorité pour nous. Quelques exemples significatifs de cette participation sont la surveillance des élections en Namibie, le maintien du cessez-le-feu dans le Golfe, le déminage et la contribution aux efforts de reconstruction au Koweït, et l'aide aux efforts de paix entrepris par l'ONU au Cambodge, en Somalie et au Mozambique. Nous appuyons fermement le renforcement d'une base institutionnelle et financière pour les opérations de maintien de la paix et leur accroissement. Nous sommes préoccupés par les observations faites par le Secrétaire général dans son rapport sur la crise financière de l'instance mondiale. Nous prions instamment les Etats Membres que leurs moyens mettent en mesure de surmonter cette crise de faire le nécessaire pour que l'Organisation des Nations Unies conserve toute sa force et son efficacité.

L'accord historique récemment intervenu entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et Israël est un premier pas positif vers l'instauration d'une paix tant attendue au Moyen-Orient. Nous nous félicitons de cette initiative. Nous espérons que le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, et la création d'un Etat palestinien indépendant seront l'aboutissement de ces efforts.

Nous restons fermes dans notre appui à la lutte que mène le peuple sud-africain pour atteindre l'objectif tant espéré : droits égaux et primauté du droit. En réponse à l'appel lancé ici, à l'Assemblée, par Nelson Mandela, notre gouvernement est favorable à la levée des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud.

Le cercle vicieux de la famine et de la violence, l'effondrement de l'autorité centrale et des conflits sans fin continuent d'affecter sous différentes formes la situation en Somalie, en Angola, au Libéria, au Rwanda et au Mozambique. Nous invitons l'Organisation des Nations Unies à prendre des mesures d'ensemble en vue d'instaurer plus efficacement la paix dans ces régions.

Il y a 13 ans, pendant une session semblable de cette instance, le grand dirigeant du Bangladesh et ardent défenseur des intérêts du tiers monde, le regretté Président Ziaur Rahman, lançait ce vibrant appel :

"Nous devons relever le défi que nous lance le monde moderne. Il s'agit maintenant de mettre au point une action audacieuse et empreinte d'imagination. Nous ne trouverons pas de solution si nous nous accrochons à des concepts et à des institutions dépassés. Nous devons agir de concert et essayer de donner une vie meilleure à tous les secteurs de l'humanité." (*Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session extraordinaire, 3e séance plénière, p. 26*)

Ses paroles n'ont jamais été plus d'actualité qu'aujourd'hui.

Nous nous trouvons à un tournant critique de l'évolution de la paix et de la stabilité mondiales. Il est certain que la violence, l'agression, le racisme, les conflits religieux et ethniques et les disparités sociales et économiques persistent. Malgré ces contradictions, le fait qu'un nouveau monde est véritablement à portée de main suscite une confiance et une conviction plus grandes. Une chance unique s'offre à nous de poursuivre sur la voie du règlement pacifique des conflits, de consolider la primauté du droit et d'améliorer la qualité de la vie dans une plus grande liberté. Les valeurs démocratiques, l'esprit humain, la solidarité humaine et la réalisation appropriée du développement humain sont parmi les éléments qui permettront d'atteindre ces objectifs. Aujourd'hui, à la veille du XXIe siècle, nous attendons avec impatience que s'établisse une communauté mondiale fondée sur la tolérance et le bonheur, où la démocratie, la paix, le développement et le bien-être de l'homme seront accessibles à chacun. Tel était en fait le principe de base qui a présidé à la création de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons consacré un demi-siècle à la recherche de cet objectif. Alors que nous approchons du siècle prochain, cela ne doit pas rester un simple rêve. Que ce soit là notre promesse à l'égard de la prochaine génération future.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier la Première Ministre de la République populaire du Bangladesh de la déclaration qu'elle vient de faire.

La Bégum Khadela Zia, Première Ministre de la République populaire du Bangladesh, est escortée de la tribune.

M. Alatas (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) :

Je tiens tout d'abord à transmettre les félicitations de ma délégation à l'Ambassadeur Insanally, du Guyana, pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Sa nomination à ces hautes fonctions est un hommage mérité à ses qualités personnelles et à ses états de services rendus à son gouvernement et à la communauté internationale. Nous sommes assurés que, sous

sa direction compétente, nos travaux aboutiront à des résultats substantiels.

Je souhaite également exprimer nos profonds remerciements à son prédécesseur, M. Stoyan Ganey, de Bulgarie, pour la façon dévouée dont il a présidé nos délibérations pendant la dernière session.

Au nom du Gouvernement et du peuple indonésiens, je souhaite chaleureusement la bienvenue à la République tchèque et à la République slovaque ainsi qu'à la Macédoine, à l'Erythrée, à Monaco et à Andorre en qualité de nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous serons heureux de collaborer étroitement avec eux.

Avant de poursuivre, j'aimerais transmettre l'expression de profonde sympathie et de solidarité de l'Indonésie au Gouvernement et au peuple indiens, à la suite des grandes souffrances humaines et des vastes destructions occasionnées à ce pays par le récent tremblement de terre dévastateur.

Cette quarante-huitième session de l'Assemblée générale est réunie au moment où ont lieu de vastes changements et une transition mondiale sans précédent dans l'histoire moderne. Cette période a suscité des espoirs renouvelés et de nouvelles occasions mais aussi des risques nouveaux et des incertitudes nouvelles. A mesure qu'ont disparu les rigidités du monde bipolaire, les premières attentes de l'émergence d'un nouvel ordre mondial ont cédé le pas à une attitude plus réaliste, à savoir qu'un nouveau désordre mondial risque d'exister encore quelque temps - un désordre caractérisé par une turbulence, une instabilité et une imprévisibilité soutenues et offrant un paysage souvent consternant de phénomènes et de processus mutuellement contradictoires.

La fin de la guerre froide a fait apparaître un nouveau climat dans les relations internationales et un certain nombre de tendances et d'événements encourageants. Une confiance renouvelée dans le multilatéralisme en tant que démarche viable permettant de résoudre les questions cruciales de notre temps, a ouvert de vastes possibilités à l'ONU et a inauguré une phase plus positive dans la coopération internationale. De meilleures perspectives sont apparues qui permettent d'envisager des progrès importants vers la solution de nombreux problèmes régionaux longtemps considérés insolubles. Dans ce contexte, une coopération fructueuse s'est instaurée entre l'ONU et diverses organisations régionales qui ont agi en partenaires pour faciliter le règlement pacifique des conflits. Je souscris donc sans réserve aux observations faites récemment par le Secrétaire général, à savoir que le multilatéralisme fonctionne aujourd'hui plus efficacement que jamais et qu'il en est bien ainsi car, de par son essence, "le multilatéralisme est la

démocratie de la société internationale" (*The New York Times*, 20 août 1993, p. A29, "Don't make the U.N.'s Job Harder").

En Afrique du Sud, la nouvelle série de négociations qui a commencé en avril dernier a abouti à un accord sur l'instauration d'un Conseil exécutif de transition multiracial et évolue vers les élections démocratiques qui doivent avoir lieu au début de l'année prochaine. Ailleurs en Afrique, malgré des difficultés et des obstacles formidables, le cadre pratique pour le règlement des questions a commencé à prendre forme. En Amérique latine, nous sommes heureux de voir des conflits prendre fin et la sécurité ainsi que le développement politique, économique et social se renforcer. Au Moyen-Orient, une percée historique a été réalisée dans le processus de paix arabo-israélien. Dans la région du Golfe, la frontière terrestre entre l'Iraq et le Koweït a été redéfinie sous les auspices de l'ONU, ce qui, espérons-nous, sera une nouvelle contribution à l'amélioration de l'environnement politique et de la sécurité dans la région.

Des événements récents ont nettement contribué à améliorer le climat politique d'ensemble dans la région de l'Asie et du Pacifique. Les relations entre pays qui séparaient jadis des divergences se sont maintenant normalisées et continuent de se développer. Au Royaume du Cambodge, la phase finale du processus de paix basé sur les Accords de Paris a été consommée et a conduit à la renaissance d'un Cambodge régénéré et démocratique.

Avec la disparition de la confrontation Est-Ouest, les questions relatives au désarmement et à la sécurité ont acquis une dimension tout à fait inédite. Les scénarios de dissuasion sont devenus désuets, tandis que les prémisses stratégiques qui guidaient autrefois la maîtrise des armements nucléaires et les efforts de désarmement ont perdu toute validité. Ce changement dans les quotas a suscité d'autres événements encourageants. La conclusion couronnée de succès des accords START II entre les Etats-Unis et la Fédération de Russie a permis de réduire substantiellement les deux plus gros arsenaux du monde. En janvier dernier, plus de 130 pays ont signé la Convention sur l'élimination des armes chimiques, qui interdit ainsi l'utilisation militaire de ces instruments de mort et de destruction de masse.

Le mois dernier, trentième anniversaire de la signature du Traité d'interdiction partielle, j'ai eu le privilège de présider la réunion spéciale des Etats parties au Traité dans le cadre de la Conférence d'amendement du Traité. Il a alors été décidé que les efforts faits actuellement en vue d'une interdiction complète des essais nucléaires à la Conférence d'amendement et à la Conférence du désarmement devraient se soutenir et se compléter mutuellement. Nous avons également salué les événements

positifs survenus récemment au sujet des essais nucléaires, en particulier les moratoires de facto sur les essais nucléaires observés par les Etats dotés d'armes nucléaires et l'engagement qu'ils ont renouvelé de s'attacher à parvenir à une interdiction complète des essais. Il faut particulièrement louer la décision des Etats-Unis de proroger leur moratoire sur les essais nucléaires jusqu'en 1994, l'engagement de la France de ne pas être la première à reprendre les essais et la déclaration de la Fédération de Russie dans laquelle elle refuse de reprendre les essais même si les autres le font. Nous espérons que la Chine décidera de faire de même.

Il est en effet d'une importance critique que des mesures soient prises pour la conclusion rapide d'une interdiction complète des essais nucléaires, sinon les efforts que nous faisons pour proroger le Traité sur la non-prolifération à la prochaine conférence d'examen de 1995 seront compromis.

La menace d'un affrontement nucléaire entre les grandes puissances mondiales ayant reculé, la préoccupation principale semble maintenant être les dangers de prolifération nucléaire. Il est certain cependant qu'il faut traiter la question de la non-prolifération tant sur le plan horizontal que sur le plan vertical. C'est pourquoi l'Indonésie n'a cessé d'insister sur la nécessité urgente que revêt une interdiction complète des essais nucléaires en tant que preuve de notre désir sincère d'assurer la non-prolifération, sans parler de la nécessité pour les Etats de se conformer aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Un autre événement rassurant est l'importance croissante accordée au dialogue sur la sécurité au plan régional. Le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) offrira régulièrement, en premier lieu aux Etats membres de l'ANASE et à d'autres nations de l'Asie du Sud-Est, ainsi qu'aux puissances de l'extérieur de la région, l'occasion de procéder à un échange de vues et de se consulter sur des questions de sécurité qui suscitent une préoccupation commune. Comme le mentionne le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix", une action régionale pour la paix et la sécurité, qui est en fait une décentralisation, une délégation et une coopération avec les Nations Unies, contribuerait à stimuler un sens plus profond de la participation, du consensus et de la démocratisation dans les affaires internationales.

Ces tendances et ces événements encourageants offrent des possibilités sans précédent de coopération internationale accrue pour la paix et le développement. Mais nous devons nous rendre compte que ces possibilités sont de caractère fragile et éphémère et, si elles ne sont pas résolument saisies, peuvent être rapidement dépassées par l'ensemble des nouveaux problèmes et des tendances négatives qui

émergent sur la scène mondiale. Violence et conflits persistants tant entre Etats qu'en leur sein, résurgence virulente de tensions ethniques tant anciennes que nouvelles, montée menaçante de l'intolérance religieuse, nouvelles formes de racisme et de nationalisme étroit, recours alarmant au terrorisme et à l'agression flagrante : tous ces facteurs se conjuguent pour entraver l'édification d'un monde plus pacifique, plus sûr, plus juste et plus tolérant. Ces problèmes et ces tendances ont aussi entraîné la désintégration d'Etats et de sociétés, ce qui oppose un contraste poignant aux tendances intégratrices fondées sur une interdépendance croissante qui, elles, ont suscité le rapprochement d'Etats au sein de groupements plus larges dans le but de tirer parti d'avantages économiques et politiques communs. De plus, la paix et la sécurité ne peuvent être maintenues sans que le concept même de sécurité soit élargi pour englober des menaces non militaires telles que le sous-développement structurel et la pauvreté massive, une grave pénurie de ressources et une sérieuse dégradation écologique, toutes choses qui, couplées avec des catastrophes naturelles de longue durée, font se profiler le spectre de migrations transfrontalières massives et incontrôlables.

Il est très préoccupant de constater que, alors que l'ONU est appelée à assumer des responsabilités toujours croissantes devant ces nouvelles épreuves, elle est en même temps ébranlée par une crise financière qui s'aggrave. Si cette crise financière permanente n'est pas réglée rapidement, ses conséquences pourraient être catastrophiques pour la communauté internationale et toutes ses aspirations à la paix et au développement.

L'Indonésie souhaite ardemment que l'ONU devienne pleinement efficace en tant que principal instrument d'un nouvel ordre international revitalisé. Des mesures doivent donc être prises pour assurer non seulement la viabilité financière de notre organisation, mais aussi sa fidélité à la dynamique de la démocratie, qui exige la participation et l'engagement le plus total de tous les Membres pour les travaux de l'Organisation. Avec tous les pays non alignés, l'Indonésie estime qu'un équilibre est essentiel dans les relations entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général, conformément à leur mandat respectif défini dans la Charte. L'Indonésie et les autres pays non alignés ont donc fait tout ce qu'ils pouvaient pour participer aux consultations qui ont abouti à l'adoption des résolutions 47/120 A et 47/120 B de l'Assemblée générale sur l'"Agenda pour la paix". Le Mouvement des pays non alignés continuera de participer aux consultations en cours sur les autres aspects de l'"Agenda pour la paix" et sur la rationalisation des structures des commissions de l'Assemblée générale, afin d'en accroître l'efficacité.

En outre, l'Indonésie estime que la restructuration et la réforme du Conseil de sécurité sont devenues impératives à la lumière des changements profonds qui sont survenus sur la scène internationale. Nous comprenons toutefois qu'un tel processus doit être mené à bien avec prudence et circonspection, car il touche à certains des aspects fondamentaux des fonctions et des objectifs de l'Organisation. En 1946, l'ONU comptait 51 Membres, dont six étaient membres non permanents du Conseil de sécurité. En 1965, alors que le nombre de Membres avait passé à 113, il y a eu une augmentation parallèle du nombre de membres non permanents, porté à 10. Mais en dépit du fait que plus d'un quart de siècle s'est écoulé depuis et que l'ONU compte maintenant 183 Membres, la taille du Conseil de sécurité n'a pas été accrue en conséquence. Une révision et une réévaluation sérieuses de la taille du Conseil sont nécessaires pour que soit assurée une représentation plus équitable et plus équilibrée. Un élargissement du Conseil contribuerait à le renforcer, à le rendre plus pertinent et mieux adapté face aux réalités géopolitiques dominantes, ainsi que plus ouvert à la participation d'États de taille petite ou moyenne, qui forment la majorité dans notre organisation.

L'Indonésie est aussi fermement d'avis qu'une augmentation du nombre de membres du Conseil doit permettre à de nouveaux membres, à défaut de se faire accorder un droit de veto, d'avoir du moins le statut de membres permanents. Ils devraient se joindre au Conseil sur la base d'un ensemble de critères appropriés qui refléterait adéquatement les réalités politiques, économiques et démographiques du monde contemporain en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Une démarche aussi judicieuse, s'ajoutant à une autre exclusivement fondée sur une répartition géographique équitable, accroîtrait non seulement le caractère représentatif du Conseil, mais aussi son autorité morale et son efficacité pratique.

Le processus de paix au Moyen-Orient a finalement triomphé de la paralysie qui l'a frappé au cours des 10 dernières sessions de négociations. L'Indonésie s'est félicitée de la signature de la Déclaration de principes sur les arrangements transitoires d'autonomie palestinienne dans les territoires occupés, qui constitue une percée historique dans les efforts déployés pour mettre un terme à des décennies de conflit armé et d'affrontement et instaurer un règlement juste, durable et global. Mon gouvernement s'est également félicité de l'accord intervenu sur un ordre du jour commun dans le cadre des négociations de paix jordano-israéliennes, ainsi que de la décision de reconnaissance mutuelle prise par l'OLP et Israël. Il est aussi clair que ces premières mesures relatives à la question palestinienne sont une partie intégrante - et sans préjudice - de l'ensemble du processus de paix, qui prévoit une période de transition n'excédant pas cinq ans et la poursuite des négociations jusqu'à l'instauration d'un

règlement permanent fondé en particulier sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Nous saluons le fait que, avec la mise en oeuvre de ces arrangements, près d'un demi-siècle d'affrontement israélo-arabe et d'occupation israélienne de la Palestine s'achèvera enfin et que l'identité nationale et politique des Palestiniens sera finalement reconnue de manière universelle et irrévocable.

Bien que l'importance de ces événements ne puisse être surestimée, nous, en Indonésie, savons que les obstacles et les ambiguïtés sont encore nombreux sur la voie longue et ardue menant à un règlement juste et global. Et surtout, la mise en oeuvre scrupuleuse de tous les accords intervenus sera d'une importance vitale. Il est donc clairement nécessaire que l'ONU joue un rôle actif et efficace tout au long du processus de paix actuel. L'Indonésie réaffirme son appui sans faille à la lutte du peuple palestinien, sous la direction de l'OLP, pour exercer ses droits inaliénables à l'autodétermination et à la pleine souveraineté et indépendance dans sa propre patrie. De même, nous appelons Israël à se retirer de tous les territoires palestiniens et arabes illégalement occupés, y compris Jérusalem, le plateau du Golan syrien et le sud du Liban.

Dans la tragédie qui a engouffré la Bosnie-Herzégovine, la communauté internationale est confrontée à la perspective extrêmement troublante du démantèlement forcé d'une société multiethnique, multiculturelle et multireligieuse, de l'extermination brutale de son peuple et de l'amointrissement graduel du territoire d'un Etat Membre indépendant et souverain de l'ONU. Le Conseil de sécurité n'a pas su arrêter l'agression et la pratique odieuse de l'"épuration ethnique" parce qu'il a été incapable de défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie, cela tout en empêchant les Bosniaques de se défendre eux-mêmes par suite de son refus de lever un embargo sur les armes mal conçu. Il en a résulté que les deux tiers du territoire bosniaque sont maintenant sous occupation serbe et croate. Ce refus de permettre à la Bosnie de se défendre elle-même et de protéger son peuple contre un massacre ne peut être considéré que comme un déni du droit à la légitime défense prévu par la Charte.

Devant la menace de la poursuite d'une guerre inégale, la Bosnie est aujourd'hui forcée d'accepter un règlement qui divisera son territoire selon les lignes de démarcation ethniques et qui, finalement, réduira la Bosnie à une agglomération de petites enclaves musulmanes non contiguës, coupées du littoral et perpétuellement vulnérables dans le cadre d'une prétendue union des républiques de Bosnie-Herzégovine. S'étant résolument opposé d'emblée à cette partition ethnique, son gouvernement, sous la direction du Président Izetbegovic, a finalement accepté cette division

avec réticence. Toutefois, le Président Izetbegovic y a mis des conditions, intégrées dans un accord complet devant assurer les intérêts légitimes de la Bosnie-Herzégovine sur le plan de ses besoins territoriaux, économiques et de sécurité fondamentaux, et assurer un accès à la mer et un accès entre les parties constitutives de la République.

Cette évolution ne peut être considérée que comme un cas flagrant de négociation forcée et d'application forcée d'une paix sans justice qui peut fort bien conduire à une poursuite de la violence, des souffrances humaines et de l'insécurité. La force du droit ne devrait pas capituler devant la loi de la force. Le "nettoyage ethnique" ne devrait pas être récompensé, et nous devrions veiller à ne pas instituer des précédents dangereux qui risquent de hanter la communauté internationale à l'avenir et dans d'autres régions du monde. Mon gouvernement, par conséquent, continuera d'apporter tout son appui au Gouvernement et au peuple de Bosnie-Herzégovine dans la juste lutte qu'ils mènent pour parvenir à un règlement juste et viable, assorti de garanties internationales appropriées concernant l'intégrité politique et territoriale du pays.

En Somalie, nous sommes heureux de noter que la situation est redevenue normale dans la plus grande partie du pays et que la situation générale a subi une transformation importante. Mais chaos et anarchie persistent à Mogadishu; ce qui a mis en péril le succès des efforts concertés qui ont été faits au niveau international pour instaurer un environnement stable et sûr. Nous espérons donc sincèrement que les dirigeants somalis chercheront promptement à convenir d'un accord sur des arrangements transitoires viables qui conduiront à la réconciliation et à la création d'un gouvernement reposant sur des bases populaires.

En Afrique du Sud, il est encourageant de noter les efforts déterminés entrepris par les chefs de la majorité pour engager un dialogue et des négociations pacifiques avec le gouvernement minoritaire. Après avoir franchi un pas historique en vue de mettre fin à des décennies d'oppression et au fléau de l'apartheid, le forum de négociations multipartites a fixé la date du 27 avril 1994 pour la tenue des premières élections démocratiques organisées dans ce pays et qui doivent conduire à l'instauration d'une Afrique du Sud unifiée, démocratique et non raciale.

Au Cambodge, malgré les nombreuses difficultés rencontrées, le processus de paix a maintenant achevé avec succès la phase finale de la mise en oeuvre des Accords de Paris. Nous avons salué et approuvé le résultat des élections menées sous les auspices de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC). Nous avons également salué les travaux de l'Assemblée constituante élue qui se sont achevés par la promulgation d'une nouvelle

constitution démocratique instituant une monarchie constitutionnelle. Et, il y a tout juste quelques jours, le Gouvernement et le peuple indonésiens ont partagé le sentiment de joie et de profonde satisfaction qui ont présidé à l'inauguration de S. M. le Roi Norodom Sihanouk Varman, en tant que nouveau chef d'Etat, et à la formation d'un nouveau Gouvernement cambodgien.

Nous comprenons tous, néanmoins, que même après l'expiration du mandat de l'APRONUC et l'installation du nouveau Gouvernement cambodgien, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale devront continuer de soutenir le peuple cambodgien dans la reconstruction de son pays. L'Indonésie, conjointement avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), se tient prête à contribuer à cet effort.

L'Indonésie souhaite rendre hommage à S. M. le Roi Norodom Sihanouk pour l'intuition de l'avenir dont il a fait preuve en accomplissant ce tournant historique dans l'histoire du Cambodge, en unifiant le peuple cambodgien et en permettant la réconciliation nationale. Ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général et à son Représentant spécial, M. Yasushi Akashi, pour les contributions qu'ils ont apportées à un règlement juste et d'ensemble de la question cambodgienne. Nous tenons également à rendre un hommage particulier à tout le personnel et aux volontaires de l'APRONUC qui ont sacrifié leurs vies dans l'accomplissement de leur mission en vue de ramener la paix au Cambodge.

De plus en plus, la communauté internationale en est venue à reconnaître que, dans un monde spectaculairement transformé depuis la fin de la guerre froide, une paix et une sécurité durables ne sauraient être assurées en l'absence de la croissance économique et du développement. Toutefois, en dépit des changements profonds et positifs intervenus sur le plan politique, aucune amélioration correspondante n'a été constatée dans l'économie mondiale ou dans les relations économiques internationales. Il est donc absolument nécessaire que la coopération économique internationale et le développement se voient accorder une priorité absolue sur l'ordre du jour international. Les problèmes cruciaux que pose le développement dans les années 90 continuent d'avoir trait à la revigoration de la croissance économique mondiale, à l'accélération du développement socio-économique des pays en développement sur une base durable et, avant tout, à l'élimination de la pauvreté qui doit disparaître de la face de la terre.

A aucun égard, l'économie mondiale n'a réussi à s'améliorer substantiellement au cours de l'année écoulée. Contrairement à presque toutes les prévisions officielles, la récession dans les pays développés et la stagnation dans les pays en développement ont persisté. Selon l'*Etude sur*

l'économie mondiale de 1993, la production mondiale sera, pour la troisième année consécutive, inférieure à la croissance démographique mondiale. Cette évolution macro-économique négative a eu d'immenses conséquences pour les pays en développement. Par conséquent, la pauvreté et le sous-développement demeurent les aspects marquants de la majorité des pays en développement. Dans les économies les plus vulnérables, ces aspects ont atteint des proportions de crise. Il est particulièrement préoccupant de voir la situation critique qui se prolonge en Afrique où des dizaines de millions de personnes demeurent victimes de la pauvreté abjecte et de privations sociales.

Dans cette période d'interdépendance croissante entre les nations et de mondialisation accélérée, les questions et les problèmes, notamment ceux qui se rapportent à la croissance et au développement, sont devenus inévitablement mondiaux et ne peuvent donc plus être résolus par des mesures d'allègement à court terme ou par des réformes ponctuelles. Par conséquent, toutes les nations, du Nord comme du Sud, doivent forger une nouvelle association pour le développement et, grâce à un partenariat démocratique, définir des solutions mondiales à ces problèmes. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions espérer restructurer le système économique international, rectifier ses déséquilibres, et rendre les relations économiques internationales plus équitables et donc plus viables et mutuellement plus avantageuses.

Les pays non alignés et les autres pays en développement demandent donc une relance d'un dialogue constructif entre le Nord et le Sud. Mais cette fois, ce dialogue doit se fonder sur une interdépendance véritable, sur la réciprocité des intérêts et des avantages et sur le partage des responsabilités. Les pays en développement ont dit être prêts, à la fois au Sommet des pays non alignés, à Jakarta en septembre dernier, et à la Réunion du Comité ministériel permanent pour la coopération économique, qui s'est réunie à Bali en mai dernier, à s'engager activement dans un dialogue avec les pays développés sur les questions essentielles de l'économie mondiale. Dans ce contexte, le Président Soeharto, de l'Indonésie, en tant que Président du Mouvement des pays non alignés, lors de sa rencontre avec M. Miyazawa - alors Premier Ministre du Japon - qui présidait le Groupe des Sept, à la veille du Sommet du G-7 en juillet dernier, a saisi l'occasion pour adresser le message des Non-Alignés intitulé "Invitation au dialogue" aux pays développés.

A cette réunion, le Président du Groupe des Sept et le Président du Mouvement des pays non alignés ont convenu qu'il était nécessaire de poursuivre une approche générale des questions intégrées du commerce, de l'investissement et des stratégies de la dette, notamment en ce qui concerne le réexamen de cette dernière dans le cadre du Club de Paris.

Lors de cette première phase encourageante, l'initiative prise par le Mouvement des pays non alignés d'adopter une démarche plus constructive en ce qui concerne les questions d'intérêt et de préoccupation mutuels a été accueillie avec satisfaction par le Groupe des Sept, fait qui a été ultérieurement reflété dans la Déclaration du Sommet économique de Tokyo.

L'Indonésie est fermement convaincue que ces nouveaux faits positifs ont stimulé l'esprit de partenariat déjà exprimé et démontré à des réunions telles que la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED VIII) et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Cet esprit d'association en pleine évolution doit maintenant être encouragé et développé au cours de cette session de l'Assemblée. Manifestement, il est de l'intérêt des pays développés comme des pays en développement de promouvoir ensemble ce processus sur une gamme très large de questions économiques essentielles d'intérêt commun. Il importe qu'à cette session de l'Assemblée nous fassions avancer ce processus de façon concrète, et, à cette fin, les pays non alignés et d'autres pays en développement entendent présenter un projet de résolution sur la réactivation du dialogue entre les pays développés et les pays en développement. Dans ce contexte, le Secrétaire général devrait être prié d'élaborer un rapport sur les modalités de ce dialogue et sur les moyens de le relancer. Ce rapport viendrait compléter son prochain rapport intitulé "Agenda pour le développement", qui contiendra une analyse et des recommandations de fond sur les moyens de renforcer le rôle de l'ONU dans la promotion de la coopération internationale pour le développement.

Malheureusement, un tel esprit de partenariat est manifestement absent dans certaines autres instances, notamment dans les négociations de l'Uruguay Round, qui demeurent dans l'impasse. A cet égard, nous espérons sincèrement que l'engagement pris par les principaux pays développés à leur récent Sommet de Tokyo se traduira dans les faits, sous la forme de mesures décisives qui aideront à sortir de l'impasse et à mener ce cycle de négociations à une conclusion équitable et équilibrée.

Parmi les questions les plus urgentes qui figurent à l'ordre du jour économique de la communauté mondiale figure la crise de la dette extérieure des pays en développement qui, contrairement à ce que semblent penser certains milieux, est loin d'être résolue et se trouve même exacerbée par les fluctuations constantes des taux de change des devises principales. Là encore, il est manifestement nécessaire d'adopter une démarche coordonnée, dans un esprit de partenariat, en faisant intervenir les pays débiteurs et créanciers, de même que les institutions financières internationales. Une telle démarche devrait viser à réduire

considérablement les fardeaux de la dette sur le plan bilatéral, multilatéral et commercial, en particulier en ce qui concerne les pays les moins avancés et d'autres pays en développement lourdement endettés, de manière à permettre à la fois un relèvement et une croissance durables.

Malheureusement, trop souvent la crise de la dette a été examinée d'un point de vue partiel, qui tend à rendre les pays en développement responsables d'un endettement excessif et imprudent et de la mauvaise utilisation des ressources ainsi obtenues. Ce point de vue tend à méconnaître le lien qui existe entre la crise de la dette, la rareté des flux de ressources à des conditions appropriées et le tournant défavorable pris par l'économie mondiale depuis le début des années 80. Cela explique à son tour le fait qu'on insiste auprès des pays débiteurs pour qu'ils procèdent à des politiques de réforme intérieure en tant que principal moyen de remédier à la crise.

En vérité, la crise de la dette des pays en développement témoigne de l'inadaptation du système international à fournir un accès à des ressources suffisantes à long terme, à des conditions satisfaisantes. L'écart a été comblé par des banques privées, qui ont consenti des prêts à des conditions inappropriées. La crise a été déclenchée par la politique déflationniste adoptée par les pays développés. Le service de la dette est devenu un fardeau oppressif pour les pays emprunteurs lorsque les revenus à l'exportation ont diminué par suite de l'effondrement des prix des produits de base et des restrictions croissantes imposées à l'accès au marché des pays développés.

Il est vrai que pour quelques pays à revenu moyen la crise de la dette est peut-être dépassée. On peut en dire de même des banques commerciales internationales qui ont fourni à ces pays des prêts considérables par le passé. Cependant, pour de nombreux pays à faible revenu et à revenu moyen inférieur, la crise de la dette est loin d'être terminée. Ainsi, près de 50 pays lourdement endettés continuent de connaître de graves difficultés dans le service de leur dette, un coût extrêmement élevé pour leurs économies dont l'objectif est la relance et le développement.

Une action urgente s'impose et l'allègement de la dette de ces pays devrait recevoir une priorité absolue, en particulier pour les 50 pays qui figurent parmi les pays les moins avancés. Pour éviter tout malentendu, l'Indonésie ne se considère pas au nombre de ces 50 pays. Le Mouvement des pays non alignés a fait de cette question une de ses priorités dans la coopération Sud-Sud, et un programme est actuellement élaboré pour fournir une assistance concrète à ces pays afin de les aider dans leurs efforts de gestion de la dette.

La crise de la dette doit être considérée comme l'un des facteurs qui a contribué à la crise sociale des années 90, car celle-ci découle manifestement de la pauvreté et du sous-développement, qui, à leur tour, ont suscité une instabilité politique interne dans de nombreux pays.

Dans les efforts que déploient le système des Nations Unies et divers pays en vue d'affronter la crise sociale, des idées novatrices et utiles ont récemment été formulées. Il est incontestable que les pays en développement ont dû payer sur le plan humain un prix exorbitant pour obtenir des changements structurels. Les pays développés n'ont pas non plus été épargnés par cette crise, car la récession prolongée a lourdement grevé leurs systèmes de sécurité sociale. Par conséquent, il est évident que cette crise sociale exige également une démarche mondiale, et manifestement l'idée que le développement et la coopération internationale exigent que la priorité soit donnée à l'être humain semble rallier un consensus toujours plus grand.

L'Indonésie souscrit à ce point de vue et souhaite faire participer activement la population aux processus de prise de décisions concernant le développement ainsi que protéger et promouvoir les droits de l'homme sous toutes leurs manifestations, y compris le droit au développement. Nous serons heureux de participer activement aux conférences qui seront tenues prochainement, telles que le Sommet mondial pour le développement social, en 1995, et la Conférence mondiale sur les femmes, la même année. La Conférence internationale sur la population et le développement, qui doit se tenir au Caire au début de l'année prochaine, devrait fournir à la communauté internationale l'occasion de coopérer sur la base des relations essentielles qui existent entre le développement, la population et la protection de l'environnement. La proposition de convoquer une conférence internationale sur le financement du développement devrait être sérieusement examinée. Nous attendons le prochain rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour le développement", qui marquera un jalon important dans la coopération internationale pour le développement. Nous espérons que grâce à ce rapport le développement recevra enfin la même attention que celle qui est accordée à l'ordre du jour politique.

Il n'y a pas très longtemps, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme s'est tenue à Vienne. Dépassant toutes les attentes, la Conférence a adopté une Déclaration et un Programme d'action qui ont affirmé, entre autres choses, les principes de l'universalité, de l'indivisibilité et de la non-sélectivité dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Il est satisfaisant de noter que la Conférence de Vienne a reconnu que dans la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'importance des particularités nationales et régionales et des

divers contextes historiques, culturels et religieux des Etats doit être prise en considération. Approuvés par consensus, la Déclaration et le Programme d'action de Vienne représentent un nouveau programme favorable à la production des droits de l'homme de façon non sélective, coopérative et équilibrée. Cela étant, faire des droits de l'homme la condition politique préalable à la coopération économique est totalement contraire aux accords conclus à Vienne.

Cette session de l'Assemblée générale a été priée d'examiner la création d'un poste de haut commissaire pour les droits de l'homme. Pour l'Indonésie, en examinant cette question, il faudrait mettre l'accent sur les possibilités pratiques de créer ce poste et sur la question de savoir si cette mesure permettrait, en réalité et en pratique, de développer la promotion et la protection des droits de l'homme ainsi que l'exige la Charte des Nations Unies. Il serait en effet peut-être plus avantageux de faire porter notre attention sur le renforcement de l'autorité et de l'efficacité des mécanismes et organes existants, en particulier du Centre des droits de l'homme, à Genève.

M. Salman Khurshid (Inde), Vice-Président, assume la présidence.

La fin de la guerre froide a ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire de l'humanité, chapitre plein d'heureux présages et de merveilleuses promesses. Le texte essentiel de ce chapitre reste à écrire dans cette assemblée et les diverses instances internationales où sont abordés les problèmes cruciaux. En tant que principal organe de coopération multilatéral et de négociation, l'ONU a un rôle central à jouer pour donner forme à cette promesse et pour faire en sorte qu'elle soit tenue. Toutes les nations développées et en développement peuvent et devraient faire en sorte que cette promesse puisse être tenue grâce à un dialogue constructif et à une coopération démocratique. Dans cette entreprise, les visions et les aspirations des pays développés et en développement peuvent se matérialiser sous la forme d'un vaste partenariat dynamique qui permettra d'affronter efficacement les problèmes d'aujourd'hui et de relever avec succès les défis de demain. Nous pensons que ce processus a maintenant fait des débuts modestes, mais importants.

M. Spring (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) :
J'aimerais féliciter M. Insanally de son élection au poste de Président de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. En ouvrant notre session, il nous a rappelé à juste titre les espoirs que l'on place aujourd'hui dans cette instance - dont nous saluons les six nouveaux Membres - et le besoin croissant de ce qu'il a décrit comme une vision collective de notre avenir.

Qu'il me soit permis de transmettre au Gouvernement et au peuple indiens l'expression de la plus profonde sympathie du peuple irlandais aux victimes du séisme.

Nous nous réunissons ici en un moment de grandes espérances pour les peuples du Moyen-Orient. Des années d'antagonisme et de conflits amers ont cédé la place à un accord et - espérons-le - à une réconciliation entre les deux grandes traditions historiques d'une région qui a vu trop de sang couler. La signature de l'Accord de Washington a été un acte de très grande sagesse politique et de courage. Elle mérite une réponse appropriée des autres pays de la région et de la communauté internationale.

Je félicite le Président Clinton qui a pris la prompt initiative de convoquer aujourd'hui une conférence pour aider la Palestine. L'Irlande est toujours prête à jouer son rôle avec ses partenaires de la Communauté européenne. Nous allons augmenter sensiblement notre aide à la Cisjordanie et à la bande de Gaza et prendre des mesures pour renforcer et développer nos relations avec Israël et le peuple palestinien.

C'est également un moment riche d'espoirs pour le peuple sud-africain. Lorsque le prisonnier de Robben Island, Nelson Mandela, déclare en afrikaans, devant un auditoire d'Afrikaners, que ce qui est fait est fait, et qu'il envisage un avenir auquel prendront part tous les Sud-Africains, il nous lance à tous un message puissant.

Une nouvelle Afrique du Sud est en formation. Nous avons attendu et lutté longtemps pour voir ce jour. Je suis heureux d'annoncer que l'Irlande a décidé d'établir des relations diplomatiques avec la nouvelle Afrique du Sud.

L'heure est à l'espoir, mais aussi aux appréhensions, en particulier pour le peuple russe. Le cours des réformes n'est pas encore terminé. Je suis sûr que le peuple russe continuera à approuver la démarche définie par le Président Eltsine, afin que la Russie poursuive sa voie vers une démocratie stable et un développement économique durable.

Les derniers changements intervenus dans la vie internationale ont eu des retombées importantes et durables pour un grand nombre de gens : ceux qui ont enduré des formes de gouvernement autoritaires pendant des décennies et qui ont maintenant conquis la liberté d'exercer leurs droits civils et droits de l'homme fondamentaux; les peuples libérés de la concurrence entre les superpuissances, qui permettait à des régimes dictatoriaux et répressifs d'agir en toute impunité; la communauté internationale dans son ensemble, qui ne vit plus sous la menace d'une conflagration nucléaire mondiale. Toutefois, l'optimisme qui a caractérisé les journées qui ont suivi l'après-guerre froide a été tempéré par la prise de conscience que, pour chaque progrès accompli au

Moyen-Orient et en Afrique du Sud, il y a un Angola ou une Yougoslavie, une Somalie ou un Soudan. Malgré tous les progrès, des milliers d'hommes continuent de périr dans des guerres destructrices, des milliers d'autres continuent à souffrir de violations grossières des droits de l'homme tandis que des millions se voient privés de leur droit fondamental à la nourriture, à l'eau et à un abri. La distance à parcourir pour parvenir à un monde de justice, d'égalité et de véritable respect de l'individu est encore longue.

Les peuples ont les yeux tournés vers l'ONU, dont ils attendent une aide pour franchir cette distance. Devant ces espoirs, ces attentes - ces exigences - notre organisation se voit aujourd'hui amenée à relever des défis tout à fait nouveaux, des défis qui sur le plan qualitatif sont différents des litiges internationaux et régionaux qui ont traditionnellement absorbé une grande part des énergies des Nations Unies.

Nous comprenons mieux maintenant la nature de ces tâches qui sont intimement liées entre elles : la lutte pour mettre un terme aux guerres, faire progresser la démocratie, promouvoir le développement économique, protéger la dignité de l'individu, garantir la liberté et la primauté du droit, protéger l'environnement, faire face aux problèmes démographiques - toutes tâches qui relèvent d'un même effort. Le succès dans l'une de ces tâches exige un progrès dans l'autre.

Nous commençons à comprendre aussi que les activités des Etats et des gouvernements exigent le contexte de coopération plus large des Nations Unies. Etant donné que nos problèmes sont transnationaux, nos réactions doivent l'être aussi.

Le fait est que nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies dont la structure et les décisions représentent fidèlement la volonté de la communauté internationale. Nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies dont les activités font véritablement face aux grands problèmes contemporains. Nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies qui ne soit pas entravée par un manque de ressources en finances et en personnel.

A aucun moment de son histoire, la nécessité de revoir et de renforcer le système des Nations Unies, n'a été plus grande ou plus largement ressentie, et les thèmes de sa représentation, de sa pertinence et de ses ressources sont au coeur du débat sur la restructuration de l'Organisation.

En tant qu'organe dont la responsabilité principale est de maintenir la paix et la sécurité internationales, il est impératif que le Conseil de sécurité fonctionne bien et avec autorité. La réponse du Conseil aux nombreuses demandes qui lui ont été faites au cours des dernières années a été

impressionnante. Le nombre et la portée de ses décisions sont plus grands que jamais, et l'importance de ces décisions pour les Etats et pour les peuples partout dans le monde a une portée plus grande encore.

Cependant, nous devons nous demander si la participation presque universelle de l'Organisation est véritablement représentée au Conseil et s'il reflète pleinement les changements importants survenus dans les relations politiques et économiques. Ce sont là des questions d'une grande importance pour la coopération internationale. Mais je crois que faute de les examiner maintenant, l'autorité politique du Conseil de sécurité et sa capacité d'agir de manière décisive et avec confiance s'en trouveront amoindries.

C'est pourquoi, l'Irlande soutient l'idée d'élargir la composition du Conseil de sécurité. J'espère que des décisions pourront être prises à ce sujet avant le cinquantième anniversaire des Nations Unies, c'est-à-dire d'ici à deux ans.

Une plus grande transparence est également nécessaire dans le processus décisionnel du Conseil de sécurité. Les membres de l'Assemblée générale, bien qu'ils ne prennent pas part aux décisions du Conseil, sont liés par celles-ci, et il nous est fréquemment demandé de fournir du personnel et des fonds pour mettre en oeuvre les mandats élargis et toujours plus complexes du Conseil. Nous devons oeuvrer en faveur d'une relation plus interactive entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale et aussi pour que des rapports plus fréquents et plus approfondis soient présentés par le Conseil aux membres de l'Assemblée générale. Nous devons aussi trouver les moyens d'améliorer l'efficacité de l'Assemblée elle-même.

Il est paradoxal de voir qu'au cours de la majeure partie de son existence, alors qu'elle n'était pas toujours perçue comme le forum approprié pour régler les conflits majeurs, l'Organisation des Nations Unies a presque toujours été dotée de ressources suffisantes. Aujourd'hui, lorsque les demandes d'intervention des Nations Unies ont atteint des niveaux sans précédent, que les divisions idéologiques n'empêchent plus les Nations Unies de jouer un rôle efficace et que la manière de résoudre les problèmes au niveau du Conseil relève essentiellement de la coopération, l'Organisation se trouve elle-même handicapée par une grave crise financière.

Le Secrétaire général a dit que l'Organisation vit au jour le jour. Il nous a prévenus que la situation financière pourrait bientôt empêcher l'ONU de s'acquitter de ses responsabilités essentielles et miner sa volonté politique et sa capacité pratique d'entreprendre de nouvelles activités. Pourtant, la vérité est simple : pour chaque dollar que

dépense l'Organisation en instruments de paix, le monde dépense près de 2 000 dollars en armes de guerre.

Il est tout simplement inacceptable de demander à l'ONU d'assumer de nouvelles responsabilités tout en lui refusant ou en ne lui fournissant pas les ressources nécessaires. Une amélioration sensible de la situation financière de l'Organisation est maintenant une priorité. Je demande à tous les Etats Membres qui sont en retard dans le paiement de leurs contributions, et en particulier à ceux d'entre eux qui sont membres du Conseil de sécurité, de s'acquitter de leurs obligations financières conformément à la Charte. C'est un impératif pratique en même temps que moral.

L'impact du changement est particulièrement apparent dans le domaine du maintien de la paix. Dans presque toutes les crises, sur tous les continents, les forces des Nations Unies sont déployées pour remplir des tâches de plus en plus variées et complexes. A la fin de l'année, le nombre des personnes présentes sur le terrain pourrait atteindre le chiffre de 100 000. Les opérations individuelles sont maintenant très importantes : il y a près de 20 000 personnes au Cambodge comme en Somalie et près de 25 000 dans l'ex-Yougoslavie. L'Irlande participe maintenant à 10 des 14 opérations de maintien de la paix des Nations Unies sur le terrain. Une partie importante de nos forces armées est maintenant engagée dans des fonctions de maintien de la paix des Nations Unies.

Mais outre l'échelle des opérations, la nature des tâches entreprises par les forces des Nations Unies a changé elle aussi. La décision initiale d'intervenir militairement en Somalie pour des raisons humanitaires et la décision ultérieure de prescrire à l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) de prendre des mesures coercitives constituent une nouveauté pour l'Organisation. Elles présentent en outre de nouveaux défis pour les pays qui fournissent des contingents. Dans le cas de l'Irlande, nous avons dû modifier nos lois pour permettre à nos forces de prendre part à l'opération menée en Somalie au titre du Chapitre VII.

Il importe pour chacun de nous - l'ONU, les pays qui fournissent des contingents et ceux que nous cherchons à aider - de réfléchir soigneusement à nos expériences et de tirer les leçons des nouvelles opérations à grande échelle menées au Cambodge, en Somalie et en Yougoslavie.

Il est évident que les structures qui existent aussi bien au Siège des Nations Unies que sur le terrain sont soumises à une pression considérable. Les mandats des grandes opérations des Nations Unies sont maintenant polyvalents. Nous avons besoin de mécanismes qui permettent d'exécuter

ces mandats de façon efficace, transparente et humaine. Je voudrais aujourd'hui mentionner deux points en particulier.

Le premier c'est le besoin impératif de conserver les opérations de maintien de la paix et d'imposition de la paix dans un cadre politique général et d'exploiter toutes les possibilités de réconciliation. Les mesures coercitives, lorsqu'elles sont prises - je reconnais qu'elles peuvent être nécessaires - devraient s'en tenir au minimum requis et devraient être menées soigneusement de façon à atteindre les objectifs politiques de l'opération. C'est pourquoi, je crois qu'au moment où le Conseil de sécurité prend la décision de mettre sur pied une opération, en particulier une opération qui implique l'imposition de la paix, il devrait accorder une attention spéciale aux questions de commandement et de contrôle.

Deuxièmement, il y aurait lieu d'améliorer la planification des opérations militaires au Siège des Nations Unies et de faire en sorte que le Secrétaire général ait à sa disposition les meilleurs avis et les meilleures informations militaires dans la direction des opérations de maintien de la paix. Pour cela il faudrait une unité de planification efficace. Il faudrait également se pencher sérieusement sur la question de savoir si le Comité d'état-major, qui est prévu par la Charte mais qui n'a jamais véritablement fonctionné, peut ou non apporter une contribution en la matière.

En Somalie, l'objectif primordial de l'opération des Nations Unies doit être la réconciliation politique et la reconstruction nationale.

On peut dire qu'il y a eu des succès remarquables. Il y a un an, plusieurs centaines de personnes mouraient chaque jour à cause de la famine et de la malnutrition. Aujourd'hui, grâce au travail de la Force d'intervention unifiée (UNITAF), de l'ONUSOM et des organisations non gouvernementales, plus personne ne meurt de la famine causée par l'homme. Il y a un an, la violence était très répandue. Aujourd'hui, presque toute la Somalie est calme.

Sauf au sud de Mogadishu où les efforts de l'ONUSOM sont continuellement mis en échec et où plusieurs personnes, y compris 60 membres des forces de maintien de la paix des Nations Unies, ont perdu la vie. Conformément à son objectif global de réconciliation politique, l'ONU doit continuer à rechercher une solution pacifique à Mogadishu, en s'inspirant et en tirant parti de ses succès dans d'autres régions de la Somalie.

La plupart des conflits que l'Assemblée examinera dans les semaines à venir se caractérisent par des violations massives des droits de l'homme - exécutions sommaires, torture, détention, viol, mutilation. Même en dehors de ces

conflits ouverts, la dignité de l'individu est souvent violée par des régimes autoritaires et répressifs. A Vienne, en juin, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme a cherché à renforcer la protection des droits de l'homme partout dans le monde. La plupart de ceux d'entre nous qui ont participé à cette réunion sont repartis avec le sentiment que des progrès avaient réellement été accomplis. Il faut absolument que le Programme d'action qui a été adopté reçoive la plus haute priorité et soit mis en oeuvre par l'Assemblée. Il faudrait nommer un haut commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme. Les ressources consacrées aux activités en matière de droits de l'homme menées dans le cadre du système des Nations Unies devraient être doublées. Les mécanismes onusiens en matière de droits de l'homme, en particulier ceux relatifs à la protection des femmes, devraient être renforcés. Et nous devons faire des progrès décisifs en ce qui concerne l'établissement d'une cour pénale internationale afin de poursuivre en justice les responsables de violations du droit humanitaire où qu'elles soient commises.

Les violations des droits de l'homme commises en Yougoslavie font que la communauté internationale est fermement décidée à ce que les responsables soient traduits en justice. Le meilleur moyen pour cela, inévitable dans le cas de la Yougoslavie, est nécessairement la création d'une cour pénale internationale permanente assortie d'une juridiction établie et d'un ensemble bien défini de lois applicables. Au cours de sa présente session, l'Assemblée générale devrait examiner le travail utile accompli à ce sujet par la Commission du droit international.

Nous pouvons profiter de l'évolution de la situation internationale pour poursuivre nos travaux sur le désarmement et la maîtrise des armements. Nous devons redoubler d'efforts pour arrêter la prolifération des armes nucléaires. Je suis encouragé par la décision de certains Etats dotés d'armes nucléaires de maintenir leur moratoire sur les essais nucléaires et j'invite les autres Etats à faire de même. Notre objectif doit être la mise en place d'un traité d'interdiction complète et définitive des essais nucléaires.

L'Irlande a proposé que l'ONU élabore un code de conduite en matière de transferts d'armes classiques, lequel encouragerait les Etats à faire preuve de responsabilité et de modération dans leurs transferts d'armes et proposerait des principes communs à observer dans ce domaine. Nous croyons que, à mesure que la communauté internationale commence à mieux comprendre sa responsabilité commune au regard de la sécurité internationale dans le cadre de l'ONU, un tel code constituerait un progrès important en matière de limitation des armements.

L'année dernière l'Irlande a lancé un appel en faveur d'un agenda pour le développement, lequel agenda

compléterait et irait de pair avec l'"Agenda pour la paix" du Secrétaire général. Nous nous réjouissons que cet agenda soit en cours de préparation. Notre vision de l'avenir ne peut ignorer les images des privations et des besoins qui nous parviennent chaque jour de beaucoup trop de régions du monde. La réalité de ces souffrances est un défi pour chacun de nous. Le Gouvernement irlandais s'engage à doubler le pourcentage de son produit national brut consacré à l'aide publique au développement pour la période allant de 1993 à 1997. La paix et le développement sont inséparables.

Nous devons reconnaître ce que le Secrétaire général a appelé l'impératif humanitaire. La communauté internationale doit avoir l'assurance que l'ONU et ses institutions de développement répondront rapidement aux situations d'urgence qui se présenteront. La création au sein du Secrétariat d'un nouveau Département des affaires humanitaires représente un bon pas dans cette direction.

La communauté internationale doit regarder en face certaines caractéristiques indéniables de notre existence commune sur cette planète : les changements climatiques, la possibilité d'un doublement de la population mondiale d'ici à la moitié du siècle prochain, les pressions imposées par nos schémas de production et de consommation, les importants déséquilibres en matière de disponibilité de technologie et de ressources. Dans plusieurs de ces domaines, la Conférence de Rio et son programme Action 21 ont défini la voie à suivre. Je me réjouis de ce que la Commission sur le développement durable et les autres organes créés à Rio sont sur la bonne voie.

Nous devons reconnaître que les questions que nous examinons sous les auspices de l'Assemblée et les questions soulevées au sein des institutions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de Bretton Woods ne peuvent être séparées. Dans tous ces domaines, notre objectif doit être l'édification d'une société internationale intégrée et pacifique dans laquelle le sens du bien commun nous amène de plus en plus à admettre des considérations de puissance nationale et d'intérêt immédiat.

Comme l'évolution spectaculaire des relations israélo-palestiniennes et les changements également historiques survenus en Afrique du Sud le montrent, des progrès sont possibles même dans le cas de conflits extrêmement tenaces, à condition que les protagonistes aient la volonté de se tourner vers un avenir commun.

L'Irlande du Nord représente un défi identique pour les Gouvernements britannique et irlandais et pour les peuples des deux îles. D'aucuns diraient que ce conflit est fondamentalement insoluble. Je ne l'accepte pas, et je ne

l'accepterai pas. Tout comme la grande majorité de mes compatriotes, j'aspire vivement à la paix.

Je souhaite un règlement global permettant aux hommes, femmes et enfants de mener leur vie quotidienne en paix et sans crainte. Nous tous sur les deux îles payons le prix des échecs politiques du passé. Nous ne devons pas accabler les générations futures du coût d'autres échecs encore.

Je ne me fais pas d'illusions quant à la complexité des questions à régler. Je sais qu'il n'y pas de solution rapide ou simple, pas de mesure qui permette d'esquiver la nécessité de parcourir un chemin long et difficile. Mais je crois qu'avec assez de bonne volonté et de détermination, les Gouvernements britannique et irlandais et les chefs des partis constitutionnels d'Irlande du Nord pourront sortir les populations qu'ils représentent de l'impasse actuelle et les conduire vers un avenir pacifique et sans danger. Comme je l'ai déjà dit ailleurs, nous avons les pièces du puzzle dans nos mains; il nous reste à trouver le moyen de les rassembler.

Le Gouvernement irlandais est prêt à jouer pleinement son rôle à cet égard. Nous apporterons à toute reprise des négociations les ressources de bonne volonté, de souplesse et d'imagination dont, à notre avis, tous les participants doivent faire preuve si nous voulons parvenir à un nouvel accord.

Il est malheureusement évident que toutes les démarches traditionnelles ont échoué et qu'il est urgent de trouver de nouvelles idées. Pour notre part, nous sommes prêts à réexaminer nos hypothèses traditionnelles et nos relations avec les autres pour voir s'il existe de nouvelles approches susceptibles d'ouvrir de nouvelles voies permettant d'avancer. Nous sommes prêts à accepter la nécessité de compromis radicaux et originaux dans le cadre d'un nouvel arrangement propre à instaurer une paix durable et la réconciliation dans l'île d'Irlande.

Accepter un compromis ne veut pas dire qu'on demande à l'une ou à l'autre des deux traditions en Irlande du Nord de changer ses idées fondamentales, voire même d'abandonner ses objectifs. Mais cela implique que l'on demande à chacune des traditions de reconnaître que l'autre mérite autant de respect et doit être acceptée sur un pied d'égalité. Cela implique que l'on accepte que la diversité peut être enrichissante plutôt que menaçante et que les deux traditions en Irlande doivent trouver le moyen de se partager l'île sur la base du partenariat et de la confiance.

Il n'y aura pas de paix et de stabilité dans un système politique imposé ou rejeté par une grande partie de la population qui vit sous ce système.

Ce qu'il nous faut dans l'île d'Irlande, c'est une volonté collective de dépasser les suspensions et animosités traditionnelles, chacun étant prêt à envisager, au-delà des points de désaccord, les domaines où nous pourrions travailler ensemble dans l'intérêt de tous.

Il est impératif d'avoir maintenant la paix, et la persistance de la violence est le seul obstacle majeur à la concrétisation de nos espoirs. La fin de la violence créerait de nouvelles possibilités et nous permettrait, à nous tous, de sortir de l'ombre d'une histoire très agitée.

Elle permettrait d'ouvrir enfin la voie au compromis et à la négociation, en vue d'un accord établissant un arrangement juste et durable entre le nationalisme et l'unionisme en Irlande. Nous devons regarder plus haut et contempler les nouvelles perspectives que nous offrent les événements au Moyen-Orient et en Afrique du Sud. Voilà l'objectif du Gouvernement que je représente. Je ne crois pas que nous puissions avoir un objectif plus noble.

M. Sanon (Burkina Faso) :

Avant d'aborder mon intervention, permettez-moi de commencer par présenter nos condoléances au Gouvernement et au peuple indiens pour la catastrophe naturelle qui vient de les frapper. Je voudrais les assurer, au nom du peuple et du Gouvernement du Burkina Faso, de nos sentiments de profonde compassion.

Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter M. Insanally de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session et de lui souhaiter plein succès dans l'accomplissement des hautes fonctions qui lui sont ainsi dévolues.

Je tiens aussi à rendre hommage à son prédécesseur, M. Stoyan Ganey, de la Bulgarie, pour le dévouement avec lequel il a présidé les travaux de notre assemblée à sa quarante-septième session.

Je saisis également cette heureuse occasion pour souhaiter la bienvenue parmi nous aux nouveaux Etats qui se sont joints à l'Organisation. Nous attendons désormais leur participation active aux travaux de l'Assemblée afin qu'ensemble nous oeuvrions à la préservation de la paix, au développement des peuples et à la justice entre les nations.

Qu'il me soit également permis de transmettre au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, les félicitations et les encouragements les plus sincères du Gouvernement du Burkina Faso pour les efforts inlassables qu'il déploie chaque jour pour la sauvegarde de la paix dans le monde ainsi que le renouveau du système des Nations Unies.

Tandis que les idéaux de la Charte des Nations Unies demeurent aussi valides qu'au premier jour, la communauté internationale continue de vivre les spasmes issus de la confrontation Est-Ouest. Ce que je disais à la quarante-septième session demeure valable :

"L'effondrement d'un des deux blocs n'a donc pas résolu les problèmes de la planète. Il a plutôt mis en exergue une fracture Nord-Sud, de vieilles plaies restées ouvertes, des contradictions internes régionales et des divisions au sein des nations." (A/47/PV.21, p. 86)

En Afrique, les perspectives vont de l'expectative inquiète à l'espoir mesuré. A cet égard, traduisant ses convictions et celles du Burkina Faso quant à la nécessaire et indispensable intégration de notre continent, le Président Blaise Compaoré s'investit dans les médiations sous-régionales et apporte ainsi notre contribution à ce grand dessein africain.

En Angola, le processus parrainé par les Nations Unies et la communauté internationale est actuellement mis à mal par l'UNITA et M. Jonas Savimbi, qui ont refusé le résultat des élections. Les souffrances du peuple angolais se sont accrues et c'est aujourd'hui la zone du monde où la guerre civile fait le plus grand nombre de morts. Instruit de l'expérience angolaise, le Conseil de sécurité a fait des recommandations utiles et nécessaires au Mozambique. La RENAMO met quelque lenteur à l'application de ces mesures. Nous l'invitons à poursuivre dans la voie de la concertation, à surmonter les réticences manifestées et à avancer résolument avec le Gouvernement mozambicain vers la réconciliation et la reconstruction.

En Somalie, après des débuts encourageants, l'action des Nations Unies rencontre des obstacles qui affectent la nature même des opérations de maintien de la paix. Notre conviction demeure que si la fermeté est nécessaire, le dialogue et la concertation avec toutes les parties sont tout aussi indispensables.

En Afrique du Sud, les actes de violence se poursuivent. Chaque semaine égrène la comptabilité macabre des personnes mortes à la suite d'attaques contre les transports en commun. Le climat n'est pas celui qu'il faut pour aller à des élections significatives et déterminantes. Cependant, la volonté de changement qui anime la majorité des protagonistes de cette tragédie qu'est l'apartheid agonisant doit prévaloir sur tous les extrémismes. Dans cette optique, le Burkina Faso salue la déclaration faite par le Président de l'African National Congress, M. Nelson Mandela, devant le Comité spécial contre l'apartheid le 24 septembre 1993.

Du côté du Rwanda, du Libéria et du Sahara occidental, le Burkina Faso souhaite que les accords obtenus puissent être appliqués afin que les peuples de ces régions connaissent enfin la paix.

L'éruption de crises d'origine ethnique, religieuse ou autre persiste, tandis que celle de Bosnie-Herzégovine perdure au mépris du droit international et au mépris du Conseil de sécurité. Il faut donc se réjouir qu'au Cambodge et en El Salvador, les processus engagés aient abouti à un début de normalisation, et encourager le Koweït et l'Irak à respecter la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité.

Si, au plan politique, le tableau est mitigé, au plan économique, il est plus sombre. L'économie mondiale connaît une récession. Accablée par le poids de la dette, par la baisse des prix des matières premières, par la détérioration des termes de l'échange, par les catastrophes naturelles, par les variations climatiques, par la désertification, par la sécheresse, l'Afrique titube de l'une à l'autre de ces calamités. Les programmes d'ajustement structurel viennent corseter davantage un continent marginalisé, malgré ses ressources et malgré ses sacrifices. Les problèmes sont connus et les ressasser relève maintenant de la litanie et de la redite stérile. Les solutions sont elles aussi connues. A cet égard, le nouvel ordre du jour pour le développement de l'Afrique attend toujours d'être mis en oeuvre.

Un an après la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, les engagements et les promesses restent à concrétiser. Cependant, la même minorité continue de décimer les ressources naturelles de la planète tandis que la pauvreté s'accroît et s'installe durablement dans des régions où elle n'était qu'épisodique ou localisée.

Le village global n'est plus une formule. Il est devenu une réalité vivante affectant du même coup le concept de sécurité. De nouvelles législations surgissent de toutes parts afin d'endiguer les flots du nouveau déluge : l'immigration. Ces mesures sont illusoire et resteront illusoire tant que l'on n'aura pas compris ou que l'on refusera de comprendre que la source du problème se trouve dans les inégalités socio-économiques qui affligent le monde.

Par ailleurs, la progression démographique se muera en pression intolérable si, dès à présent, de véritables politiques de développement ne sont pas mises en place. Le drame réside plus dans la concentration des ressources au service d'une minorité que dans leur rareté. Une communauté instruite de ses carences et de ses lacunes peut encore se guérir si elle a la volonté de trouver et d'utiliser les remèdes qu'il faut.

Les négociations du GATT, l'Uruguay Round, doivent aboutir au plus vite et prendre en compte les besoins des pays en développement.

C'est encore le concept de sécurité qui a conduit à l'accumulation monstrueuse d'armes de destruction. L'arme nucléaire est venue couronner cette marche vers l'abîme. Afin de limiter les risques, un traité sur la non-prolifération a été rédigé et la quasi-totalité des Etats a été invitée à le signer et à le ratifier. La démarche est louable mais insuffisante. Pour que le Traité de non-prolifération ait une signification, il faudrait qu'à terme les Etats possesseurs d'armes nucléaires ne les conservent plus et que nous connaissions une planète débarrassée totalement et objectivement de la menace nucléaire. La préservation de l'espèce humaine et de la planète oscille entre ces deux menaces : celle du nucléaire et celle que nous faisons peser sur l'environnement.

En ce qui le concerne, le Burkina Faso participe activement aux travaux du Comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification, ainsi qu'à ceux de la Commission du développement durable.

Il est intéressant de noter que les atteintes à l'environnement dans l'hémisphère sud répondent davantage au souci de survivre que de consommer coûte que coûte et sans retenue. La relation établie entre le développement et l'environnement établit également celle qui existe entre le respect des droits de l'homme et le développement. C'est une des grandes vérités mises à jour et acceptées à Vienne, lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qu'il existe un droit au développement. On ne peut parler de droits de l'homme si ces droits élémentaires, ces droits les plus élémentaires, sont compromis par des politiques et des stratégies économiques, financières et commerciales dont il n'est que la victime. S'engager pour les droits de l'homme aujourd'hui, c'est s'engager à changer le monde partout et à accepter en chaque individu la personne que nous voulons être et défendre. C'est tout l'homme qu'il faut défendre, ou alors ne rien défendre. Car procéder autrement, c'est se livrer à des fractionnements préjudiciables et douteux.

Dans cet ordre d'idées, les deux fléaux que sont le syndrome d'immunodéficience acquise (sida) et la drogue doivent être combattus sur tous les fronts et avec toutes les ressources disponibles. Le Burkina Faso a, du 8 au 11 février 1993, organisé une série de séminaires nationaux sur la drogue, où a été réaffirmée la nécessité d'apporter aide et soutien aux plus défavorisés des pays afin d'enrayer ce fléau.

1994 et 1995 représentent des échéances à préparer avec assiduité et application afin d'affronter les problèmes

de population lors de la Conférence internationale, au Caire; afin aussi de travailler à la promotion des droits de la femme à Beijing, et de cerner, pour y répondre, l'exigence du développement social à Copenhague.

L'énoncé des problèmes ci-dessus requiert une coopération de tous et de tous les jours. Au sortir de la guerre froide, nous n'avons pas de meilleur instrument de coopération que l'Organisation des Nations Unies. Cependant, celle-ci se trouve dans un état préoccupant, car ses finances sont en mauvais état; et elles le sont parce que certains des plus gros contributeurs ne se sont pas acquittés de leurs obligations. Il est alors difficile de parler de réforme, de restructuration, de revitalisation si le premier devoir n'est pas accompli. Ceci est le premier problème parce que le plus urgent.

Le deuxième problème tient à la situation chaotique dans laquelle se trouve le monde, situation qui génère les opérations de maintien de la paix. La fréquence et la diversité de ces dernières ont affecté et affecteront encore plus à l'avenir le fonctionnement de l'Organisation. Et nous approuvons le Secrétaire général lorsqu'il indique la diplomatie préventive comme une des solutions. A cet égard, l'Afrique, lors du dernier Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, au Caire en juin 1993, a mis sur pied un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Le troisième problème découle de l'inadéquation de la structure de l'Organisation par rapport à la nature des problèmes qu'elle affronte dorénavant. Là encore, si l'imagination est nécessaire pour ouvrir de nouvelles voies, apporter de nouvelles solutions à de vieux comme à de nouveaux problèmes, il ne faut pas perdre de vue la nécessaire participation de tous aux solutions envisagées.

Le quatrième problème vient de la notion de démocratie : celle-ci, clamée et réclamée comme une panacée, ne peut pas rester seulement un étendard que l'on brandit au-devant de troupes nouvellement acquises à sa cause; il faut la transformer en moyen d'action pour parvenir à mieux et à plus. Que ce soit à l'intérieur des frontières des Etats ou entre les Etats, cette plante ne s'arrête pas quand elle commence à pousser.

Aussi vient se poser très naturellement la question de savoir comment un organe restreint fonctionne au nom de tous et pour tous. Pour le moment, le Conseil de sécurité répond à d'autres considérations parce qu'il est l'héritier direct du rapport de forces issu de la seconde guerre mondiale. Quarante-huit ans après, il est certain que le débat peut être ouvert. Mais comme le Burkina Faso le disait déjà à la quarante-septième session, il est évident que le rôle et la composition du Conseil

"doivent être reconsidérés. Cependant, il est à craindre que le débat ne se borne à l'élargissement d'un club dont les membres continueraient de ressentir cette qualité comme un privilège et non comme une responsabilité écrasante. C'est donc l'esprit et peut-être même la nature de cet organe qu'il faut changer. De toute évidence, le débat sur la question du Conseil de sécurité doit maintenant être engagé même si le verrou de l'Article 108 de la Charte est toujours là. La démocratisation des relations internationales est aussi une exigence." (A/47/PV.21, p. 87)

C'est dans cet environnement politique, économique, social et international que, le 13 septembre 1993, intervient la nouvelle de la rencontre de deux frères issus de la même terre mais qui, jusque-là, refusaient de se reconnaître. Le Burkina Faso salue cette reconnaissance mutuelle. Il dépend des dirigeants et des peuples palestinien et israélien que ceci soit le prélude utile et heureux à un long et complexe cheminement que la communauté internationale accompagnera de ses vœux et de ses capacités.

Cet espoir est comme une flamme qui vacille et qu'il faut entretenir. Il est à l'image de notre condition humaine sur laquelle il faut veiller sans relâche. C'est seulement ensemble que nous pourrions y réussir.

M. Hameed (Sri Lanka) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai grand plaisir à voir un éminent fils du Guyana présider la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Sri Lanka et le Guyana ont une longue tradition de coopération, à l'Organisation des Nations Unies, au sein du Mouvement des pays non alignés et à l'intérieur du Commonwealth.

Sri Lanka exprime également sa reconnaissance à S. E. M. Stoyan Ganey, de la Bulgarie, qui a présidé la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

Avant d'aller plus loin, je voudrais saisir cette occasion pour dire, au nom du Gouvernement et du peuple sri-lankais, combien nous avons été attristés par la terrible tragédie qui s'est abattue sur le peuple indien à la suite du tremblement de terre dévastateur de cette semaine.

Je transmets les salutations et les vœux de plein succès de S. E. Dingiri Banda Wijetunga, Président de Sri Lanka, à cette session de l'Assemblée dans son oeuvre au service de la paix mondiale.

Sri Lanka souhaite la bienvenue aux nouveaux Etats Membres admis aux Nations Unies cette année.

Nous remercions le Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, de son dévouement et du courageux esprit

d'initiative dont il fait preuve pour relever les défis de la paix et du développement.

Quatre années se sont écoulées depuis que j'ai pris la parole pour la dernière fois devant l'Assemblée. Les espoirs d'un ordre mondial de l'après-guerre froide que nous avons exprimés alors sont en train de se réaliser, même si des problèmes d'instabilité subsistent sur la scène internationale.

La tendance politique internationale actuelle nous redonne espoir de voir les relations entre Etats menées conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

En ce qui concerne la Palestine, Sri Lanka s'est félicitée de la reconnaissance mutuelle entre l'Organisation de libération de la Palestine et Israël. Nous espérons que les accords provisoires en cours d'élaboration déboucheront sur un règlement global et durable du problème palestinien sous tous ses aspects.

En Afrique du Sud, l'opposition farouche du Mouvement des pays non alignés à l'apartheid et son plaidoyer en faveur d'une Afrique du Sud libre, démocratique et non raciale ont finalement été récompensés. Comme l'a dit le Président Nelson Mandela la semaine dernière, "le compte à rebours de la démocratie" a commencé en Afrique du Sud.

Le Cambodge, membre fondateur du Mouvement des pays non alignés, est libre désormais. Nous nous en félicitons et saluons l'Organisation des Nations Unies pour le rôle qu'elle a joué à cet égard.

Nous puissions certes encouragement et espoir de ces événements, mais cela ne signifie pas que le monde soit désormais débarrassé des tensions et des conflits.

La situation en Bosnie censure la politique des dirigeants de notre époque. C'est une situation qui a choqué le monde entier. De toute évidence, la communauté internationale reste incapable de s'élever au-dessus de considérations étroites et sectaires. Il est essentiel de trouver rapidement une solution qui réponde aux aspirations de toutes les parties en cause.

C'est avec une vive inquiétude que nous constatons dans de nombreux pays la montée du racisme, qui viole la base même des idéaux et des buts qu'ils poursuivent. Si ce n'est pas le lieu d'en diagnostiquer les causes, il n'en faut pas moins mettre un terme à ces tendances odieuses et dangereuses. Ce n'est pas là le problème des seuls gouvernements. Tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté doivent s'unir pour combattre ce fléau.

La mise en oeuvre des récents accords de limitation des armements et l'abandon des projets d'étendre la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique ont renforcé les perspectives d'un désarmement authentique. Depuis 1991, les budgets de défense mondiaux sont revus à la baisse. Il faut que la Conférence d'examen de 1995 du Traité sur la non-prolifération (TNP) soit un succès.

Sri Lanka se félicite de l'adoption récente de la Convention sur les armes chimiques.

Par ailleurs, un désarmement véritable doit comprendre des mesures destinées à réduire les transferts d'armes conventionnelles. Le mouvement incontrôlé d'armes et d'explosifs à destination de groupes marginaux extrémistes menace de déstabiliser les petits pays.

Dans le même contexte, Sri Lanka voudrait attirer l'attention de l'Assemblée sur l'initiative visant l'application de l'interdiction internationale d'utiliser des mines. Les conséquences tragiques de l'utilisation des mines sont visibles dans de nombreuses régions du monde où vivent des milliers d'amputés; elles appellent une attention internationale immédiate.

On s'accorde généralement à reconnaître aujourd'hui que la sécurité ne se limite plus à des considérations purement militaires. La sécurité doit prendre en compte les crises économiques, la pauvreté, la faim, les migrations massives, le terrorisme international et la pollution de l'environnement. Ces phénomènes exigent une revitalisation de l'Organisation des Nations Unies.

L'Organisation des Nations Unies célébrera, en 1995, son cinquantième anniversaire. Le principe fondamental de l'ONU - l'égalité souveraine de tous les Etats - conserve sa validité aujourd'hui. Le Secrétaire général a souligné ce principe dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix". Le principe de l'égalité souveraine doit être respecté dans la pratique si nous voulons que les propositions audacieuses de l'"Agenda pour la paix" se matérialisent.

A mesure que la transition vers un nouvel ordre mondial se poursuit, la pression s'accroîtra pour que l'ONU se montre à la hauteur de ses idéaux. Cependant, pour bénéficier de l'appui le plus large possible, l'ONU doit respecter des principes directeurs reconnus. En ce qui concerne les différends nationaux, l'intervention de l'ONU ne doit être envisagée qu'à la demande de l'Etat Membre intéressé. Les efforts de paix locaux doivent être encouragés et respectés.

Le régionalisme a bénéficié d'une impulsion nouvelle. L'ONU devrait offrir sa pleine coopération à ces tendances et initiatives régionales. La question des différends

frontaliers constitue un obstacle persistant à l'unité régionale. Le Mouvement des pays non alignés a fait des propositions utiles à cet égard, et notamment mon pays, qui a suggéré la création d'une commission des différends frontaliers. Plus récemment, le Conseil de sécurité lui-même a dû exercer son autorité pour régler le différend frontalier entre le Koweït et l'Iraq, et nous appuyons toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité à cet égard.

Permettez-moi maintenant de parler de ma région, l'Asie du Sud, dont les sept Etats comptent, au total, plus d'un milliard d'habitants. Il y a une douzaine d'années, j'ai eu le plaisir d'inaugurer, à Colombo, la première réunion pour lancer l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR). Depuis, nous avons constaté avec satisfaction le développement constant de la coopération régionale en Asie du Sud. Aujourd'hui, nous avons eu le plaisir d'entendre la Première Ministre du Bangladesh, Présidente actuelle de l'ASACR, qui dirige avec compétence l'Association. Pendant la période de notre présidence, l'année dernière, Sri Lanka a guidé l'ASACR dans plusieurs voies nouvelles. Nous nous sommes notamment attaqués au problème du soulagement de la pauvreté, et avons conclu un accord d'échange préférentiel pour l'Asie du Sud, établi le Fonds de développement pour l'Asie du Sud et adopté une Charte des enfants. De l'avis de Sri Lanka, l'ASACR doit maintenant étendre ses horizons au-delà de la coopération économique et sociale.

Prête à partager son expérience régionale avec la communauté internationale, Sri Lanka soutient que le soulagement de la pauvreté devrait être un thème important du prochain Sommet social mondial. Nous sommes fermement convaincus que les programmes d'ajustement structurel dans les pays en développement doivent établir un système de sécurité pour les plus pauvres parmi les pauvres jusqu'à ce que les fruits de la croissance économique soient largement répartis dans toute la société.

Hier, nous avons célébré le troisième anniversaire du Sommet mondial pour l'enfance. L'ASACR s'est déjà fixé des objectifs à atteindre à mi-parcours pour satisfaire les besoins fondamentaux des enfants de l'Asie du Sud. Nous nous félicitons de la tenue prochaine de la Conférence mondiale sur les femmes, à Pékin, et nous la considérons comme une occasion de retenir l'attention mondiale sur les questions concernant les femmes et le développement.

En tant que pays insulaire, Sri Lanka porte un intérêt particulier aux entreprises internationales visant à instituer un nouveau régime juridique des océans. En 1971, Sri Lanka avait proposé que l'océan Indien soit déclaré zone de paix. La situation mondiale a changé depuis, et le moment est venu d'examiner les nouvelles options qui s'offrent à nous. Sri Lanka participe également à la Conférence de l'océan

Indien sur la coopération en matière maritime, une entreprise coopérative visant à développer les ressources maritimes de la région.

L'attachement du Gouvernement sri-lankais à la promotion des droits de l'homme de tous nos citoyens est au coeur de toutes nos politiques, et nous nous en tiendrons à notre politique de franche coopération avec l'ONU. Les préceptes du droit humanitaire doivent être respectés. Lorsque des sanctions économiques sont invoquées à des fins punitives, nous devons veiller à ce que les besoins humanitaires de la population du pays concerné soient pleinement satisfaits.

Ni la fin de la guerre froide ni la nouvelle poussée du libéralisme économique n'ont diminué l'engagement de Sri Lanka en faveur des principes des non-alignés. Au Sommet de Jakarta, un consensus s'est formé sur le fait que les campagnes politiques contre le racisme, le colonialisme et l'apartheid avaient maintenant, dans une large mesure, porté leurs fruits. La question essentielle qui reste à résoudre maintenant concerne les disparités économiques entre les pays développés et les pays en développement. L'interdépendance économique est une réalité mondiale. Nous reformulons l'appel du Mouvement des pays non alignés aux pays développés pour qu'ils accordent une attention favorable à l'idée d'un nouvel accord entre le Nord et le Sud, une nouvelle association démocratique libérale en vue de trouver des solutions économiques mondiales. Il existe maintenant une abondance relative de liquidités sur les marchés privés. Les pays en développement n'ont pas facilement accès à ces ressources en raison des taux appliqués sur les marchés privés. Il faut maintenant un mécanisme pour établir le lien entre ce qui est disponible et ce qui est accessible. Cette mesure est particulièrement urgente compte tenu des difficultés économiques que connaissent les pays en développement.

De plus, il est aujourd'hui de plus en plus nécessaire de mettre en place une coopération économique mondiale compte tenu de l'apparition de nombreux Etats nouveaux. Toute l'assistance requise doit être fournie à ces Etats pour leur permettre d'achever leur route vers la démocratie. Mais cela ne doit pas se faire aux dépens d'autres pays en développement.

En Asie du Sud, nous avons adopté des politiques de croissance axées sur l'exportation et la libéralisation du commerce et des échanges avec l'étranger. Nous avons agi ainsi en dépit du fait que nous ayons été durement touchés par les tendances défavorables des cours des produits de base et par les mesures protectionnistes appliquées dans les économies de marché des pays développés. Les efforts que nous avons déployés aux plans national et régional ne pourront réussir que si un engagement réciproque de

libre-échange est conclu à l'échelle internationale. A cet égard, il est absolument nécessaire que les négociations de l'Uruguay Round sur le commerce soit conclues rapidement, de façon juste et équitable. Nous espérons que les pays industrialisés seront en mesure de résoudre les questions qui les opposent. Dans le même temps, toutefois, ils ne doivent pas se concentrer uniquement sur leurs propres problèmes au détriment des possibilités de parvenir à un résultat équilibré dont puissent bénéficier tous les participants aux négociations.

Sri Lanka est une nation insulaire dont l'attachement au bien-être social est sans égal. Pendant de nombreuses années, notre pays n'a pratiquement consacré aucun budget à la défense. Lorsque le terrorisme est apparu avec autant de violence, beaucoup ont cru que Sri Lanka se désintégrerait.

Tout récemment, le monde a été choqué par l'assassinat brutal du Président Ranasinghe Premadasa, chef d'Etat dûment élu. Cet acte de terrorisme, qui visait à déstabiliser le pays, a été mis en échec par le transfert pacifique du pouvoir, dans les 24 heures, ce qui a confirmé la force et la maturité du système constitutionnel et démocratique de Sri Lanka.

Le Gouvernement ne s'est jamais écarté de l'objectif visant à rechercher une solution politique au conflit dans le Nord-Est. J'ai moi-même passé 14 mois à négocier avec des groupes armés en vue de parvenir à une solution pacifique, acceptable pour tous. Pendant ces 14 mois, la paix a régné dans le Nord-Est; mais malheureusement, à la fin de cette période, ces groupes ont rompu les négociations pour des raisons qui ne m'ont pas été révélées. J'ai également présidé pendant plus d'un an et demi la Conférence multipartite qui a examiné la question d'une solution politique durant plus de huit mois.

Un comité restreint du Parlement, présidé par un membre de l'opposition au sein de celui-ci, travaille depuis de nombreux mois pour parvenir à un règlement politique. Ainsi, la recherche d'une solution politique se poursuit. Au plus fort du conflit, nous avons maintenu dans les zones touchées l'approvisionnement en vivres, médicaments et autres produits, ainsi que des services tels que l'éducation et la santé. Nombreux sont ceux qui ont souligné le caractère exceptionnel de ce fait.

Sur le plan économique, le Gouvernement applique indéfectiblement depuis 1977 une politique économique libérale. De ce fait, Sri Lanka est aujourd'hui bien avancée sur la voie du statut d'économie récemment industrialisée. L'investissement étranger a fait un bond en avant considérable l'année dernière, ce qui témoigne à l'évidence de la confiance des investisseurs dans la stabilité

économique et la prévisibilité de l'économie sri-lankaise. Nous sommes fermement convaincus que dans une société multiethnique et multiculturelle, une croissance économique soutenue est la meilleure défense face aux forces de la division.

Lorsque j'ai pris la parole devant l'Assemblée, en 1988, j'ai proposé que nous projetions notre vision au-delà de cette enceinte, au-delà des résolutions et des discours, afin de nous concentrer sur l'effet que nos travaux auront pour les millions de personnes que nous représentons.

Il serait sage que nous nous rappelions que le maintien de la paix mondiale revêt des dimensions multiples et que l'ordre du jour politique de l'ONU doit aller de pair avec son ordre du jour en matière de développement.

Nos nations sont toutes des compagnons de route sur le chemin de l'avenir. Comment l'avenir nous jugera-t-il? Il ne nous jugera pas sur nos victoires militaires et nos manifestations de puissance, pas plus que sur nos débats éloquentes ni nos habiles slogans. Nous serons jugés sur notre aptitude à faire transformer nos armes en outils de développement, à éliminer la pauvreté, la faim, la maladie et l'ignorance, et à apprendre à vivre harmonieusement au sein d'un environnement durable, dans un monde fragile et qui a ses limites.

M. Bounkoulou (Congo) :

Comme les orateurs qui m'ont précédé, je voudrais demander l'indulgence de l'Assemblée, avant de commencer mon intervention, pour associer la voix de ma délégation à celles qui se sont exprimées ici pour adresser nos condoléances les plus attristées à la délégation de l'Inde, au peuple et au Gouvernement indiens, pour la catastrophe qui a entraîné la mort de milliers de personnes.

Il m'est particulièrement agréable d'adresser à l'Ambassadeur Insanally, mes sincères félicitations pour sa brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Je suis convaincu que sa riche expérience est un gage de réussite pour nos travaux. Son prédécesseur, S. E. M. Stoyan Ganey, de la République de Bulgarie, trouvera également ici l'expression de notre appréciation quant à la manière dont il a assumé ses fonctions. Je voudrais aussi rendre hommage au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali pour le dynamisme dont il fait montre et pour les nombreuses initiatives qu'il a prises en faveur de la paix et de la coopération internationale. Enfin, ma délégation se réjouit de la présence parmi nous des nouveaux Etats dont l'admission renforce l'universalité de notre organisation.

Nous voici, comme chaque année, à l'heure de l'évaluation de la situation internationale. La fin de la confrontation Est-Ouest, en atténuant les tensions déjà

existantes et en favorisant le règlement de certains conflits, a engendré beaucoup d'espoirs de paix et de coopération. Mais en même temps, elle a libéré des forces qu'il importe de canaliser afin d'éviter de nouveaux dérapages qui conduiraient à de nouvelles tensions.

L'"Agenda pour la paix" nous rappelle fort opportunément l'existence d'autres questions graves qui menacent la paix et la sécurité internationales ainsi que l'avenir de l'humanité, telles la pauvreté, la dégradation de l'environnement et la crise de la dette. Ces différents maux constituent en effet des fléaux qui, par l'angoisse et le désespoir qu'ils génèrent, peuvent déstabiliser maintes sociétés. Cependant, des efforts louables se multiplient en vue de la construction d'un nouvel ordre mondial, fondé non seulement sur l'exigence de démocratie et de développement, mais aussi sur la nécessité absolue du respect des droits de l'homme.

De nombreux pays ont engagé un processus de démocratisation de leur système politique et social. Ces mutations s'accompagnent de difficultés et parfois de heurts, car le passage à la démocratie est une école difficile. La démocratie est un fait de civilisation qui requiert un long apprentissage, d'autant plus difficile que le contexte économique et social est fragile. A cela il sied d'ajouter le désarroi de certaines mentalités mal préparées au changement. Ici, la patience, la bonne volonté et même le concours de la communauté internationale sont nécessaires pour éviter le pire.

Au Congo, le processus démocratique se déroule de façon très heurtée. En effet, après la conférence nationale, qui a conduit à une période de transition laborieuse, des élections ont été organisées, à l'issue desquelles un chef d'Etat, le professeur Pascal Lissouba, a été démocratiquement élu avec 61 % des suffrages exprimés. Dès lors, on pouvait penser que le pays s'engageait sur une bonne voie. Mais hélas, c'était sans compter sur les séquelles de 25 ans de régime totalitaire : des dissensions au sein de la nouvelle majorité parlementaire vont donner lieu à une motion de censure pour le moins prématurée, trois semaines à peine après la formation du premier gouvernement.

Après de multiples tentatives de conciliation demeurées vaines, le Président de la République a été amené à dissoudre l'Assemblée nationale pour permettre au peuple souverain de donner au pays une majorité claire avec laquelle il gouvernerait. Cette prérogative constitutionnelle a soulevé la contestation des partis de l'opposition, ce qui a exacerbé la crise politique. La volonté affirmée du Président de la République de privilégier la voie pacifique, la médiation du haut commandement des forces armées congolaises, ainsi que les bons offices du Président de la

République gabonaise, M. Omar Bongo, ont permis la conclusion de l'accord du 3 décembre 1992, qui non seulement consacre la formation d'un gouvernement à la participation majoritaire de l'opposition - 60 % -, mais confie aux partis politiques l'organisation des élections législatives anticipées sur une base paritaire.

Le premier tour de ces élections a été ainsi organisé en mai dernier, sans incident majeur, et ce en présence des observateurs étrangers, qui n'ont pas manqué de porter leur témoignage sur le bon déroulement de ce scrutin. L'opposition, sortie minoritaire de ces consultations, a contesté systématiquement ces résultats, demandant à l'organe organisateur du scrutin de les invalider, alors que la loi électorale congolaise dispose que le contentieux électoral relève de la Cour suprême, seule juridiction compétente en attendant la mise en place du Conseil constitutionnel.

De la sorte, par certains subterfuges, par de savants sabotages et blocages, et par des manoeuvres dilatoires qui ignorent superbement l'intérêt supérieur de la nation, l'opposition congolaise a délibérément enfreint le cheminement institutionnel qui mène à la démocratie et au développement. Après la mémorable conférence nationale, il ne serait venu à l'esprit de personne d'imaginer que les Congolais pouvaient se retrouver en situation de réfugiés dans leur propre pays. Si le droit du peuple à la désobéissance civile paraît un acquis au travers de la Constitution de notre pays, il ne saurait exister de désobéissance civile synonyme de destruction du tissu social et économique. Et quand bien même les conditions d'une telle désobéissance auraient été réunies, l'acquisition ou la distribution à grande échelle d'armes et de munitions de guerre ne sauraient se comprendre. Encore moins leur utilisation à des fins de destruction massive et l'érection d'un terrorisme aveugle. Est-il concevable que lorsque les urnes ne vous sont pas favorables, les rues, les quartiers des villes, les personnes innocentes prises en otage doivent devenir des boucliers qui servent à marchander des décisions politiques? Ou encore les pillages des biens de paisibles citoyens pourraient-ils servir de caution aux causes perdues?

Les actes de sabotage et de destruction systématique perpétrés par les bandes armées par l'opposition, en juillet dernier, ont causé de nombreuses pertes en vies humaines. Et à cela, il faut ajouter des dommages corporels et matériels considérables. Aujourd'hui, 3 000 familles, soit environ 15 000 Congolais, sont sans abri et ont comme seul refuge les salles de classe et les dortoirs des internats. Une telle situation compromet dangereusement la rentrée scolaire qui doit avoir lieu dans quelques semaines.

Certes, le Gouvernement déploie des efforts énormes pour subvenir aux besoins vitaux des familles déplacées et pour leur faciliter la réinsertion dans la société congolaise.

Mais hélas, ces efforts effectués à la hauteur d'une république délabrée économiquement et lessivée financièrement, ne permettent pas de relever ce défi. C'est pourquoi le Gouvernement de mon pays lance un appel à la communauté internationale en vue de l'obtention d'une aide d'urgence en faveur de tous les Congolais privés de leurs bien ou meurtris dans leur chair.

En dépit de cette dramatique situation qui aurait pu dicter une attitude rigide de la part des autorités, le Gouvernement de la République a ouvert la porte à la négociation. C'est ainsi qu'une fois de plus, grâce à la médiation du président Bongo du Gabon, un accord dit "Accord de Libreville" a été signé, en présence des observateurs étrangers, le 4 août dernier. Cet accord, qui a confirmé les résultats du premier tour, prévoit la reprise du second tour des législatives, initialement boycotté par l'opposition. Quant au contentieux électoral, son examen a été confié à un collège arbitral international dont la composition se présente de la manière suivante : deux juges désignés par l'Organisation de l'unité africaine (OUA); deux juges désignés par la Communauté économique européenne; deux juges désignés par le Gouvernement français; et un juge désigné par le Gouvernement gabonais.

Le Gouvernement a ainsi bon espoir qu'au-delà de ce scrutin et de la résolution du contentieux électoral, il pourra définitivement planter le décor d'un véritable Etat de droit avec la mise en place de tous les organes constitutionnels.

Telle est la situation aujourd'hui au Congo. C'est ici le lieu de remercier tous les pays et toutes les institutions qui ont bien voulu aider le peuple congolais à résoudre une crise qui mettait dangereusement en cause la paix dans le pays et qui risquait d'effriter l'unité nationale et de compromettre l'avenir même du processus démocratique. Le Gouvernement congolais réaffirme ici par ma voix son engagement à se conformer à la décision du collège arbitral et au verdict des urnes.

Le Congo traverse une phase très difficile. L'état de délabrement très avancé du tissu économique et social a conduit le Gouvernement à engager des réformes économiques; mais celles-ci ont malheureusement été frustrées jusqu'ici par l'instabilité politique et sociale. Ces réformes portent entre autres sur la restructuration du secteur productif étatique par le désengagement total ou partiel de l'Etat, le financement de la relance économique, la renégociation de la dette extérieure, et enfin la prise en charge des coûts sociaux de cet ajustement.

Toutefois, ces efforts et les sacrifices qui en découleront, pour porter leur fruit, devraient être soutenus par des concours financiers. Autrement le Congo continuera de s'enliser dans la pauvreté et l'instabilité.

Loin d'être singulière, la situation économique et sociale critique du Congo n'est que l'illustration d'une crise qui touche la quasi-totalité des pays africains et de nombreux pays en développement. Ainsi, aux enjeux politiques s'ajoutent des défis économiques et sociaux très importants. A l'évidence, la pauvreté menace la cohésion des Etats, engendre des déséquilibres profonds dans les pays en développement, mettant en danger le fondement même des droits de l'homme. Or l'un des droits fondamentaux de l'homme demeure d'abord le droit au développement. En dépit des nombreuses mesures prises à ce jour, les pays en développement continuent de ployer sous le lourd fardeau de la dette, dont le service toujours croissant est devenu insupportable pour des économies déjà durement éprouvées.

Ma délégation estime que pour résoudre la crise de la dette extérieure, des mesures audacieuses sont indispensables. Toutefois, elle est sensible à tous les efforts qui contribuent au règlement de cette crise. C'est pourquoi elle apprécie hautement l'expression de solidarité du Gouvernement français, qui a décidé, l'année dernière, à Libreville, l'annulation partielle de la dette des pays à revenus intermédiaires, parmi lesquels le Congo.

Après de multiples initiatives qui se sont avérées inefficaces, la communauté internationale doit enfin privilégier la croissance et le développement dans les pays pauvres, en bâtissant sur les décombres de l'ancien ordre Est-Ouest un ordre nouveau fondé sur des relations Nord-Sud plus dynamiques et plus novatrices qui favorisent la réalisation, consacrée dans cette enceinte, des objectifs de la Stratégie internationale du développement.

En effet, celle-ci devrait bénéficier pleinement de l'appui nécessaire en vue de favoriser l'institution d'un système commercial international ouvert et non discriminatoire avec l'aboutissement des négociations de l'Uruguay Round, d'encourager la conclusion d'accords spécifiques sur la réévaluation des cours des produits de base et enfin de trouver des solutions durables à la crise de la dette extérieure.

Il est reconnu que l'amélioration de la situation en Afrique passe nécessairement par des réformes économiques. Cependant, les efforts entrepris aux plans national, sous-régional et régional n'ont malheureusement pas bénéficié du soutien international attendu. L'adoption du nouvel Ordre du jour pour l'Afrique dans les années 90 a conclu à l'échec du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Malheureusement, force est de constater que, jusqu'à présent, ce nouveau programme de développement reste éloigné des espérances qu'il a suscitées.

Dans cette perspective, ma délégation salue la décision du Gouvernement japonais d'organiser, en collaboration avec les Nations Unies et la Coalition mondiale pour l'Afrique, les 5 et 6 octobre prochains à Tokyo, la Conférence internationale pour le développement de l'Afrique. Elle formule le vœu de voir celle-ci déboucher sur des mesures concrètes.

La crise économique qui frappe nos pays affecte plus particulièrement les jeunes. La délinquance juvénile, le trafic illicite des stupéfiants et l'abus des drogues ainsi que le sida constituent de sérieuses menaces pour nos sociétés. Il y a lieu de leur accorder une attention soutenue. A cet égard, la solidarité devra davantage se manifester en vue d'enrayer ces fléaux.

Ma délégation appuie les conclusions de la dernière session du Conseil économique et social relatives à la lutte contre le paludisme et les maladies diarrhéiques, et particulièrement le choléra. Le système des Nations Unies devrait accorder une priorité élevée à l'Afrique en prenant en considération dans ses programmes de développement les graves conséquences de ces fléaux.

Le développement économique et social durable ne peut se faire que dans un environnement sain. Les résultats auxquels nous sommes parvenus à la Conférence de Rio et qui se trouvent consignés dans le programme "Action 21" sont fort réconfortants. Certes, celui-ci reflète un consensus mondial et un engagement politique au niveau le plus élevé sur la coopération en matière de développement et d'environnement. Mais la clef de son succès réside dans les moyens financiers de sa mise en oeuvre.

Aujourd'hui plus qu'hier, la multiplication des catastrophes naturelles nous préoccupe tous. C'est pour cela que ma délégation accueille favorablement l'offre du Gouvernement japonais d'abriter en 1994 la Conférence internationale sur la prévention des catastrophes naturelles, où seront évoqués les différents dangers qu'elles représentent et où l'on dégagera des orientations nécessaires à leur prise en compte par les Nations Unies dans les projets de développement.

Résolument engagé dans l'oeuvre d'édification d'un Etat de droit, mon gouvernement appuie l'action de la communauté internationale en faveur de la promotion et du développement des droits de l'homme. C'est à ce titre que nous nous félicitons des résultats de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme tenue en juin dernier à Vienne, et nous réitérons notre appel aux bailleurs de fonds en vue du financement des différents programmes d'action élaborés dans ce cadre.

La présente session s'ouvre à l'heure où la persistance des conflits locaux et la résurgence de nouveaux foyers de tension interpellent quotidiennement notre organisation dans sa mission de construction et de maintien de la paix. Toutefois, si l'on doit se féliciter de l'évolution favorable de certaines situations, il y a lieu de reconnaître que bon nombre d'entre elles demeurent encore des sujets de préoccupation.

Au nombre de celles-là figure la situation en Afrique du Sud. En effet, de nombreux facteurs indiquent aujourd'hui que le système odieux de l'apartheid sera inéluctablement extirpé, même si les tensions demeurent vives et que l'on assiste à des scènes de violence. Le processus de démocratisation en Afrique du Sud ne fait plus l'ombre d'un doute et la fixation de la date du 27 avril 1994 pour les premières élections multiraciales en est une preuve. Ma délégation apprécie à leur juste valeur les efforts que ne cesse de déployer le Gouvernement sud-africain en vue de l'éradication de l'apartheid et de la démocratisation du pays. Par ailleurs, elle soutient la demande de la levée des sanctions formulée par Nelson Mandela.

Mon gouvernement estime que la paix en Somalie ne peut être réinstaurée qu'en application des résolutions 751 (1992), 794 (1992) et 814 (1993) du Conseil de sécurité, qui, entre autres, exigent l'organisation d'une conférence de réconciliation et d'unité nationale.

S'agissant de l'Angola, il est regrettable de devoir constater que le refus par l'UNITA du verdict des urnes et du libre choix du peuple souverain a replongé le pays dans les hostilités, compliquant davantage non seulement le processus de démocratisation engagé dans le pays, mais également les négociations de paix en cours entreprises sous l'égide des Nations Unies. Dans cette optique, ma délégation se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité des résolutions 851 (1993) et 864 (1993) et appuie les récentes initiatives du Roi du Maroc, du Président de la Côte d'Ivoire et du Président de l'ANC.

L'accord intervenu récemment entre le Gouvernement et le Front patriotique rwandais donne des raisons d'espérer qu'une ère de paix va s'installer dans ce pays, qui contribuera au renforcement des bases de l'unité nationale. Puisse le peuple rwandais, dans la paix retrouvée, se consacrer à la difficile tâche de reconstruction du pays.

En ce qui concerne les cas du Libéria, du Mozambique et du Sahara occidental, ma délégation appuie fermement les initiatives des Nations Unies et invite les parties en conflit à recourir aux négociations, au dialogue et autres moyens pacifiques pour la restauration de la paix et de la sécurité dans la région.

L'Accord de Washington du 13 septembre dernier marque un tournant décisif dans le règlement de la question palestinienne et dans l'amélioration de la situation au Moyen-Orient. La signature de cet accord ouvre une nouvelle ère de paix et de coopération pour les peuples de cette région.

Comment ne pas se féliciter aussi de l'évolution heureuse de la situation au Cambodge dont les élections organisées sous les auspices des Nations Unies ont abouti à la formation d'un gouvernement d'union nationale?

Malgré l'intervention des Nations Unies, la situation en ex-Yougoslavie n'a pas changé fondamentalement. Mon pays appuie toutes les initiatives prises par les Nations Unies, notamment celles qui privilégient le dialogue et la négociation afin qu'aboutissent les pourparlers de Genève.

Le processus de réunification pacifique de la péninsule coréenne bénéficie, comme par le passé, du soutien de notre gouvernement.

Il est heureux de constater que le processus de désarmement et le contrôle des armements a enregistré des progrès considérables. Malheureusement, le risque de guerre n'est pourtant pas écarté en raison de l'existence de nombreux arsenaux de destruction massive, en particulier nucléaires. C'est pourquoi, mon gouvernement continuera de lancer un appel pressant en faveur d'un désarmement général et complet.

La paix et le développement sont complémentaires et se conditionnent mutuellement. C'est pourquoi la promotion de la confiance et de la sécurité, facteurs indispensables à la réalisation des objectifs de développement, devient une priorité nouvelle en Afrique. C'est conscients de cela que les Etats de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale s'attellent, avec le concours des Nations Unies, à la réalisation progressive du programme de travail du Comité consultatif permanent pour les questions de sécurité en Afrique centrale, adopté par l'Assemblée générale l'année dernière. Ce comité, qui venait d'adopter un projet de pacte de non-agression à l'issue de sa troisième réunion, tenue à Libreville, tiendra sa quatrième session à Brazzaville, en République du Congo, marquant ainsi l'engagement politique des Etats de l'Afrique centrale à installer un système de sécurité collective par la promotion de la confiance, de la sécurité et du développement.

Cette démarche de l'Afrique centrale s'inscrit dans le cadre du mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits créé par le dernier Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est tenu au Caire, en juin dernier. La

communauté internationale, notamment les Nations Unies, devrait apporter à ces expériences l'appui nécessaire à l'accomplissement de leurs nobles objectifs.

Ces dernières années, l'Organisation des Nations Unies réalise une oeuvre positive sur divers fronts, une oeuvre qui lui confère une autorité incontestable, notamment dans le règlement des conflits et le modelage d'un nouvel ordre que l'humanité souhaite plus démocratique et générateur de prospérité pour tous.

Cependant, la restructuration du système des Nations Unies s'impose aujourd'hui comme un impératif. Il s'agit particulièrement de l'élargissement du Conseil de sécurité en vue de la participation à titre permanent d'un plus grand nombre de pays. Une telle réforme pourrait accroître l'efficacité de cet organe vital chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est là, à notre avis, un des aspects fondamentaux de la nécessaire démocratisation des relations internationales.

Le Gouvernement de la République du Congo attache le plus grand prix au raffermissement du rôle des Nations Unies, au respect des principes de la Charte, condition *sine qua non* de l'avènement d'un nouvel ordre fondé sur la justice pour tous, sur la paix, la prospérité et la solidarité internationales.

M. Toure (Mali) :

Qu'il me soit tout d'abord permis d'adresser, au nom du peuple malien et de mon gouvernement, au peuple et au Gouvernement de l'Inde, nos condoléances les plus attristées à la suite des nombreuses pertes en vies humaines et des dégâts matériels importants causés par le tremblement de terre qui a récemment frappé son territoire.

Il me plaît d'adresser à M. Insanally les très vives et chaleureuses félicitations de la délégation du Mali à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Je lui souhaite plein succès et l'assure de l'entière collaboration de ma délégation.

Je saisis également cette occasion pour exprimer à S. E. M. Stoyan Ganeyv notre satisfaction pour la manière exemplaire avec laquelle il a présidé les travaux de la dernière session.

Il me plaît aussi d'adresser au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, toutes nos félicitations pour les efforts qu'il ne cesse de déployer depuis qu'il est à la tête de notre organisation.

Notre organisation compte 184 Etats Membres, ce qui confirme son caractère universel, sa crédibilité et un intérêt

renouvelé pour son épanouissement. A tous les nouveaux Etats Membres, nous adressons nos vives félicitations et nous les assurons de notre entière disponibilité à coopérer avec eux.

Le monde vit assurément à l'heure des grands changements. Le Mali, depuis les événements du 26 mars 1991, s'est résolument engagé dans un processus de démocratisation. Ce processus se déroule toutefois, dans un contexte socio-économique particulièrement difficile.

Sur le plan strictement national, la transition démocratique réussie, qui s'est achevée par les élections de 1992, s'est prolongée par des incertitudes nouvelles. D'une part, au niveau des valeurs sociales, où l'on constate une grave crise d'identité et de repérage au niveau de la jeunesse, du monde du travail et des opérateurs économiques traditionnels du secteur privé. D'autre part, au niveau du fonctionnement des institutions politiques nouvelles, qui ont besoin des moyens et de l'apprentissage dans un contexte démocratique où impatience et violence côtoient une volonté de dialogue et de solidarité d'action à toute épreuve. Ensuite, au niveau des missions nouvelles, de la taille, du fonctionnement et des performances d'une administration en transition, qui doit être plus transparente et à la portée des populations. Enfin, au niveau des programmes de développement économique, caractérisés par l'urgente nécessité d'un ajustement structurel profond, le besoin de réaffecter les ressources publiques aux dépenses prioritaires d'éducation de base, de santé publique, d'hydraulique villageoise et d'entretien des infrastructures.

Sur le plan sous-régional, qui pour le Mali englobe autant l'Afrique de l'Ouest au sud du Sahara que le Maghreb arabe, nous avons affaire à des problèmes tout aussi complexes et difficiles, tels que l'instabilité née de conflits locaux, suivie de drames humains, puisque la sous-région est passée de quelque 20 000 réfugiés environ en 1989 à plus de 1 200 000 réfugiés en 1993; tels que les lenteurs dans le processus d'intégration économique, qui démentent toutes les bonnes volontés affichées et limitent la croissance de la sous-région; tels aussi que les questions confessionnelles, qui chaque jour gagnent du terrain et soumettent les institutions politiques à de nouvelles épreuves plus délicates, plus insaisissables et plus terribles.

Le Gouvernement du Mali estime que pour faire face efficacement à ces enjeux et à ces multiples défis au processus de démocratisation, il nous faudrait, d'une part, renouer rapidement avec la croissance économique; d'autre part, développer les ressources humaines, véritable gage d'une réussite future; ensuite, stabiliser à moyen et à long terme les solutions économiques du développement; et enfin, garantir l'équilibre et le financement global du développement. Dans la conduite de ces actions, le

Gouvernement n'oublie pas ses obligations internationales et y fait face.

De même, nous continuons à prôner sur le plan extérieur un monde de paix et de concorde, où tous les problèmes devraient trouver leur solution par le dialogue et la concertation, et à agir dans ce sens.

Cette évolution politique courageuse mérite d'être fortement soutenue parce que les effets pervers d'une conjoncture économique défavorable, les mesures drastiques de l'ajustement structurel, les problèmes liés à la dette, ajoutés aux tensions socio-politiques, influent négativement sur tout processus démocratique.

Le contexte international dans lequel vous assumez votre charge et dans lequel se tient notre session se caractérise par nombre d'incertitudes liées à la fois à la vie de l'Organisation elle-même et à la vie internationale en général. En effet, l'après-guerre a vu l'émergence de nouvelles démocraties et le raffermissement de la protection des droits de l'homme à travers le monde.

Au cours des trois dernières années, notre organisation a pris de nombreux engagements. Ainsi, en matière de maintien de la paix, la déclaration adoptée le 31 janvier 1992 par le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres du Conseil de sécurité pose des jalons pour l'établissement d'un nouvel ordre international.

Tout en restant attachés à la recherche de la paix et de la sécurité internationales, nous sommes d'avis que toute opération de maintien de la paix doit s'inscrire dans un cadre précis défini par le Conseil de sécurité. En effet, tout dérapage met en cause la crédibilité de notre organisation.

Malgré les efforts déployés par notre organisation dans la recherche de la paix et de la sécurité internationales, des foyers de tension persistent hélas à travers le monde.

En Bosnie-Herzégovine, les affrontements interethniques ont atteint des proportions inimaginables. La communauté internationale semble paradoxalement assister avec passivité au morcellement d'un pays sur des bases exclusivement ethniques et religieuses constituant un précédent inquiétant.

En Angola, malgré les multiples efforts entrepris par l'ONU, la situation demeure préoccupante. Ma délégation lance un appel à toutes les parties afin qu'elles s'investissent davantage dans la recherche d'une solution juste et durable de ce conflit.

La situation qui prévaut en Somalie constitue une menace pour la paix et la sécurité dans la région. La présence des Nations Unies à travers l'ONUSOM II devrait

en principe constituer un gage pour la pacification du pays et le règlement politique négocié de la crise. Certes, l'assistance humanitaire a permis d'éviter l'irréparable. Nous estimons que les efforts de l'ONUSOM II doivent tendre à faire taire les armes et à créer un climat favorable à la réconciliation des frères somaliens.

A côté de ces foyers de tension grave, il convient de se féliciter de l'évolution positive dans le règlement de certains conflits.

Au Libéria, avec la signature récente des Accords de Cotonou, l'entrée en vigueur du cessez-le-feu et la constitution du Haut Conseil d'Etat, l'espoir renaît. L'élargissement de la base de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) et une plus grande implication de l'ONU dans le processus de mise en oeuvre de l'Accord pourraient conduire à une renaissance de l'Etat libérien. C'est le lieu de lancer un appel à la communauté internationale pour la création immédiate et l'approvisionnement du fonds de soutien et de mise en oeuvre des Accords de Cotonou.

Au Mozambique, l'acceptation du nouveau calendrier pour l'application des Accords de paix va favoriser la mise en oeuvre de l'ONUMOZ. Nous rendons hommage aux parties pour le respect du cessez-le-feu.

S'agissant du conflit du Rwanda, nous sommes réconfortés par le sens des responsabilités dont ont fait montre le Gouvernement et le Front patriotique rwandais. La signature, le 4 août dernier, à Arusha, d'un accord entre les deux parties prouve à l'évidence qu'un règlement politique est toujours possible dans un conflit, à condition que de part et d'autre il y ait la volonté d'y parvenir; nous saluons donc cette détermination des parties et les encourageons à poursuivre le dialogue et à appliquer strictement les dispositions de l'Accord en veillant à observer le cessez-le-feu. L'ONU et l'OUA devront oeuvrer de leur côté à consolider cet important acquis.

En Afrique du Sud, les négociations multiraciales verront certainement l'avènement d'une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie. L'Organisation des Nations Unies se doit de poursuivre sa collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine, pour soutenir le processus en cours. Il est toutefois urgent que le gouvernement en place prenne des mesures énergiques pour mettre fin à la vague de violence qui sévit dans le pays. Le climat d'insécurité est plutôt propice à l'anarchie et au désordre.

Nous nous félicitons de l'évolution du processus de référendum engagé au Sahara occidental avec la collaboration de toutes les parties. Les efforts conjointement

déployés par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine en vue du règlement négocié de la situation pourraient, nous en sommes convaincus, aboutir si les parties directement concernées poursuivent leur coopération. Il est nécessaire par conséquent que les instances de décision travaillent étroitement avec la Commission d'identification des Nations Unies, afin de régler les derniers obstacles liés aux critères d'identification des électeurs et aux moyens de preuve. Ma délégation réaffirme son soutien au processus en cours.

Le Mali a suivi avec un grand intérêt les derniers développements de la question palestinienne. En effet, la reconnaissance mutuelle entre l'Organisation de libération de la Palestine et l'Etat d'Israël, suivie de la signature de la déclaration de principe sur l'autonomie palestinienne à Gaza et à Jéricho, marquent une étape importante vers le règlement juste et durable de la question palestinienne, pour l'établissement de relations confiantes entre les peuples de cette région.

Ma délégation salue ce rapprochement israélo-palestinien, fruit du courage et du réalisme politique des dirigeants des deux parties, ainsi que des efforts louables déployés à travers le monde pour la réussite des négociations. Nous invitons toutes les parties concernées à consolider cet acquit, pour l'instauration d'une paix définitive au Proche-Orient conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

En Haïti, la signature des Accords de Governors Island devrait permettre le retour prochain du Président légitime de ce pays. Nous saluons les actions du Secrétaire général et de son Envoyé spécial, qui ont permis d'obtenir les résultats actuels.

Ailleurs - au Cambodge, en Afghanistan, au Salvador - nous saluons les efforts déployés en vue d'une normalisation progressive.

S'agissant du différend qui oppose la Libye et certains pays Membres, le Gouvernement du Mali réaffirme son soutien à l'exécution des résolutions 731 (1992) et 748 (1992) du Conseil de sécurité. Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes. En appui aux résolutions adoptées dans ce contexte par l'Organisation de l'unité africaine, l'Union du Maghreb arabe et l'Organisation de la Conférence islamique, pour ne citer que ces institutions, le Gouvernement du Mali souhaite la poursuite des négociations et des actions du Secrétaire général. Une solution juste et équitable à cette crise et la levée rapide de l'embargo contribueraient à créer un climat de paix et de sécurité dans la sous-région et lèveraient l'hypothèque pesant sur le développement économique de ses peuples.

S'agissant de la péninsule coréenne, ma délégation encourage la poursuite du processus de négociation entamé et souhaite vivement qu'il aboutisse à la réunification pacifique des deux Corée.

Revenant aux questions de développement touchant particulièrement le continent africain, ma délégation évoquera la situation des pays les moins avancés (PMA), le problème de l'enfance, des femmes et de la population, et les problèmes de l'environnement, en particulier de la désertification.

L'adoption à Paris, en 1990, d'un programme d'action en faveur des pays les moins avancés a légitimement suscité beaucoup d'espoir. Force est cependant de constater que trois ans après l'adoption de ce programme, les résultats économiques n'ont pas été à la hauteur des attentes. Selon le rapport de 1992 du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) :

"Pour les PMA dans leur ensemble, le revenu par habitant a diminué en 1990, puis à nouveau en 1991. Il y a peu d'espoir que l'année 1992 soit meilleure, et les perspectives pour 1993 n'apparaissent guère prometteuses."

Il importe par conséquent que soient respectés les engagements pris à la Conférence de Paris, visant à l'amélioration de la situation économique des PMA.

De même, en ce qui concerne les pays enclavés, des dispositions doivent être prises en vue de donner suite aux conclusions et recommandations issues de la "Réunion des experts gouvernementaux des pays en développement sans littoral et de transit, et des représentants de pays donateurs et d'institutions de financement et de développement", réunion tenue à New York en mai 1993 en application de la résolution 46/212 de l'Assemblée générale.

La Déclaration et le Programme d'action adoptés lors du Sommet mondial pour les enfants et les objectifs définis pour les années 90 à cette occasion ont permis de poser de nouveaux jalons pour l'amélioration des conditions de vie des enfants dans le monde. La mise en oeuvre des engagements pris au cours de ce sommet interpelle tous les membres de la communauté internationale. A cet égard, nous devons veiller à l'application du "Consensus de Dakar de 1992", issu de la Conférence internationale sur l'assistance aux enfants africains.

Ma délégation place beaucoup d'espoir dans les réunions internationales prévues au cours des prochaines années pour la solution des problèmes sociaux qui se posent

tant au niveau des Etats que de la communauté internationale.

Le Sommet mondial pour le développement social devant se tenir à Copenhague en 1995 constitue une échéance significative pour notre organisation. Nous attendons beaucoup des résultats de ce sommet et espérons qu'il contribuera à réduire le fossé qui sépare les groupes sociaux au sein d'une même entité, au Nord comme au Sud.

La Conférence mondiale sur les femmes devant se tenir à Pékin en 1995, nous offrira également l'occasion de passer en revue les différents programmes et d'engager de nouvelles actions en vue d'une politique efficace d'intégration des femmes dans le processus de développement.

Un autre rendez-vous important est la Conférence internationale sur la population et le développement devant se tenir au Caire en 1994. Cette conférence permettra de définir une nouvelle stratégie pour la valorisation des ressources humaines en corrélation avec le facteur économique et environnemental.

Les problèmes de l'environnement occupent actuellement une place importante dans les programmes nationaux, régionaux et internationaux de développement. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en juin 1992 a permis de jeter les bases d'une gestion saine et commune du développement.

Le programme Action 21 ainsi que la Convention sur les changements climatiques et la Convention sur la biodiversité constituent une preuve concrète de la volonté des signataires de ces documents historiques de se départir des schémas de production et de consommation qui ont prévalu jusque-là.

La mise en oeuvre des engagements contractés à Rio fait appel à une mobilisation de ressources financières substantielles en faveur des pays en développement et au renforcement de leurs capacités scientifiques, techniques et institutionnelles.

Mon pays, le Mali, se félicite de la mise en place par le Conseil économique et social de la Commission du développement durable, ceci en application de la résolution 47/181 de l'Assemblée générale.

La première session de la Commission, tenue en juin 1993, a permis de traiter des problèmes fondamentaux qui doivent trouver une solution adéquate, afin que le programme Action 21 soit effectivement appliqué.

La mobilisation des ressources financières, à cet égard, constitue un des principaux enjeux. La restructuration du Fonds global pour l'environnement (GEF), la démocratisation de ses règles de gestion et de prise de décisions ainsi que la mobilisation de ressources additionnelles ne peuvent que faciliter l'exécution des différents chapitres du programme d'action.

La lutte contre la sécheresse et la désertification est l'un des objectifs fondamentaux que les pays africains se sont fixés.

Mon pays, dont les deux tiers de la superficie sont désertiques et qui a subi les effets néfastes de la sécheresse durant les 20 dernières années, se félicite de la mise en place du Comité intergouvernemental de négociation d'une Convention internationale de lutte contre la sécheresse et la désertification.

Les deux sessions de fond du Comité tenues respectivement à Nairobi, en juin 1993, et à Genève, en septembre 1993, ont permis de procéder à une évaluation, à un échange d'informations sur le problème de la désertification, et de réunir des données de base importantes pouvant être prises en compte pour les négociations futures.

Ma délégation forme le voeu que les négociations en cours sur la convention de lutte contre la sécheresse et la désertification débouchent sur des engagements concrets, afin que la Conférence internationale devant avoir lieu à Paris soit un véritable succès.

Les thèmes que je viens d'aborder montrent que les problèmes de maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que ceux du développement économique, social et environnemental sont des défis importants qui continuent à se poser à l'humanité au seuil du troisième millénaire.

Pour relever ces défis, ma délégation estime qu'un préalable est indispensable : il s'agit, compte tenu des changements fondamentaux intervenus depuis les années 60, de favoriser une plus grande démocratisation et un partage plus équitable des responsabilités internationales. Ainsi les pays en développement qui ont accédé à la souveraineté internationale et qui représentent près des deux tiers de la population de notre planète revendiquent-ils à juste titre d'être représentés au Conseil de sécurité comme membres permanents.

Relever ces défis nécessite aussi une coopération étroite et une solidarité réelle entre tous les acteurs de la communauté internationale. C'est dire qu'une réflexion approfondie et un réexamen des principes et règles de

coopération internationale s'avèrent plus que jamais nécessaires.

La restructuration engagée en vue de la revitalisation des secteurs économique et social des Nations Unies nous offre l'occasion de rendre notre organisation plus dynamique en matière de développement et de lui faire jouer un rôle central dans ce domaine, conformément aux dispositions de la Charte et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Ma délégation, tout en se félicitant des progrès accomplis dans le cadre de la réforme du Conseil économique et social (ECOSOC) et de certains de ses organes subsidiaires, estime que la réflexion doit dépasser le strict cadre institutionnel. En tout état de cause, mon pays estime que l'impératif de restructuration et celui du maintien et du renforcement des capacités d'intervention des Nations Unies en matière de développement vont de pair.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de cette politique, une attention particulière doit être accordée à la promotion et au renforcement de la coopération Sud-Sud par la mise en oeuvre des programmes socio-économiques basés sur les réalités des pays en développement.

En effet, la relance de la coopération économique et technique entre pays en développement fait partie intégrante de la stratégie visant à la relance de la croissance et du développement dans le monde.

Enfin, mon pays soutient les efforts déployés par le Secrétaire général en vue de rendre la machine administrative de l'ONU plus performante, en évitant le double emploi et en minimisant les charges de fonctionnement.

Depuis quelques années, le monde connaît de grands changements. Pour que ces mutations profondes profitent à toute l'humanité, elles doivent être accompagnées et appuyées par des actions concrètes permettant de les conduire dans le bon sens. Si ces bouleversements ont pu être gérés correctement par certains Etats, leur ampleur a surpris et dépassé les capacités d'autres à les contenir et à les conduire, faute de moyens. L'aide de la communauté internationale leur est indispensable. C'est à ce niveau que beaucoup attendent une intervention de notre organisation, car celle-ci est en mesure d'apporter son aide.

Le peuple et le Gouvernement du Mali ont fait des choix clairs et importants :

Premièrement, de consolidation des atouts d'une nation malienne unie et diverse par sa composition culturelle et

raciale, bâtissant une démocratie nouvelle prudente, progressive et irréversible.

Deuxièmement, de conduite de réformes économiques profondes en harmonie avec les besoins d'un commerce mondial ouvert et global, en harmonie aussi avec les préoccupations de nos partenaires de la communauté internationale.

Troisièmement, de mise en oeuvre d'une audacieuse politique de participation des populations à la gestion de leurs propres affaires et de simplification des actes et programmes publics.

Quatrièmement, enfin, de conduite d'un développement soutenu à long terme dans le cadre d'institutions d'intégration économique sous-régionale et régionale et en partenariat avec tous les amis de l'Afrique.

Ce faisant, nous croyons que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont tout à gagner à soutenir cette expérience originale et enthousiasmante, signe de relations internationales nouvelles plus nobles et plus enrichissantes.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je vais maintenant donner la parole au représentant de l'Albanie, dans l'exercice de son droit de réponse. Puis-je rappeler aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et doivent être faites par les délégations de leur place.

M. Dumi (Albanie) (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom du chef de la délégation albanaise, le Ministre des affaires étrangères de l'Albanie, M. Serregi, je suis autorisé à faire la déclaration suivante en réponse à la déclaration faite ce matin par le Ministre des affaires étrangères de la Grèce, étant donné que le nom de mon pays a été mentionné :

S'agissant de l'assistance fournie par la Grèce à l'Albanie pour surmonter ses difficultés économiques actuelles, je voudrais souligner que personne en Albanie ne nie la contribution apportée par la Grèce et d'autres Etats membres de la Communauté européenne à cette fin. Le peuple et le Gouvernement albanais n'ont jamais manqué d'exprimer leur reconnaissance à la Grèce. Nous l'exprimons une fois de plus ici, tout en reconnaissant que la Grèce a reçu une aide spéciale dans le cadre de la Communauté européenne et du Fonds du développement social du Conseil de l'Europe pour l'aide à l'Albanie. Dans le même temps, nous ne nous sommes jamais plaints du fait

que cette aide a été distribuée principalement dans des régions où vivent des minorités grecques.

En ce qui concerne la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales - y compris la liberté de religion et le droit à l'éducation - dont bénéficie la minorité grecque en Albanie, je tiens à faire observer que depuis l'institution de la démocratie en Albanie, des progrès immenses ont été réalisés dans ce domaine.

Je suis fier de déclarer ici qu'en Albanie, l'existence de la minorité grecque n'a jamais été niée, et que cette minorité n'a jamais été privée du droit de préserver et de développer son identité nationale. Les Albanais et la minorité grecque ont des traditions d'humanisme historiques et respectent réciproquement leurs droits et leur dignité. La transformation démocratique qui est en cours a créé des conditions favorables au plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales établis dans le cadre du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), en particulier dans le domaine culturel, l'enseignement et les droits religieux. La politique du Gouvernement démocratique albanais dans le domaine des droits de l'homme, y compris les droits des minorités, est très claire. La meilleure preuve en est l'invitation qui a été faite au Haut Commissaire de la CSCE pour les minorités nationales, M. van der Stoep, qui s'est rendu plusieurs fois en Albanie pour évaluer sur place la situation de la minorité grecque. Après avoir eu des contacts directs avec les autorités locales, des représentants du parti de la minorité grecque, des représentants des institutions pédagogiques et culturelles, de même qu'avec des gens ordinaires d'origine grecque, il a fait part des conclusions suivantes : la situation de la minorité grecque n'a jamais été aussi satisfaisante que maintenant; il n'existe aucune preuve de discrimination à l'encontre de la minorité grecque; sa situation va s'améliorer parallèlement à celle de l'ensemble du peuple albanais.

Cependant, je voudrais souligner que, en tant que peuple d'un pays en transition et connaissant de grandes difficultés économiques et sociales, tous les gens vivant en Albanie souffrent de privations diverses. Nous ne sommes pas actuellement en mesure d'opérer une amélioration privilégiée, rapide et immédiate uniquement pour la minorité grecque. Nous estimons qu'un traitement privilégié entraînerait des disparités d'un caractère social dangereux.

En ce qui concerne l'allégation faite par le Ministre des affaires étrangères de la Grèce lorsqu'il a dit :

"L'Albanie ne peut pas refuser aux minorités qui vivent à l'intérieur de ses frontières ce qu'elle demande elle-même pour ses minorités vivant à l'étranger."
(*Documents officiels de l'Assemblée générale,*

quarante-huitième session, séances plénières, 12e séance, p. 19)

Je voudrais dire que l'Albanie ne se permettrait pas de méconnaître ce principe légitime de droit international, tel qu'il est stipulé dans tous les documents internationaux pertinents. Mais ce principe exige également la réciprocité, en particulier de la part des pays qui nient l'existence de minorités nationales à l'intérieur de leurs frontières, comme le fait la Grèce. Cependant, notre position est ferme : aucune comparaison ne peut être faite entre la question des Albanais du Kosovo et celle des quelque 80 000 Grecs qui vivent en Albanie.

Il est bien connu que les exagérations et le manque de tolérance ferment la voie au dialogue et à la bonne compréhension et entraînent des effets de boomerang en politique. Il est injuste de jouer la carte du nationalisme extrême à des fins électorales. Nous sommes certains que ce ne sera qu'un événement fortuit et passager, dû à la situation politique actuelle de la Grèce. Nous espérons que la raison, la bonne volonté et le dialogue fructueux et constructif prévaudront dans les relations entre nos deux pays.

La séance est levée à 21 h 40.